

2Té



DOCUMENT DE REFERENCE 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 06/11/08, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

CHAPITRE I	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	4
1.1	Personne assumant la responsabilité du Document de référence	4
1.2	Responsables du contrôle des comptes	5
1.3	Incorporation par référence	5
1.4	Information financière sélectionnée	6
1.5	Calendrier prévisionnel de publication	7
 CHAPITRE 2	 RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	 8
2.1.	Renseignements sur la société	8
2.2.	Renseignements concernant le capital social	9
2.2.1	Montant du capital souscrit	9
2.2.2	Capital autorisé non émis	9
2.2.3	Instruments financiers non représentatifs du capital	10
2.2.4	Obligations convertibles, échangeables ou remboursables	10
2.2.5	Evolution du capital	11
2.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	11
2.3.1	Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2008	11
2.3.2	Modifications éventuelles dans la répartition du capital	13
2.3.3	Personnes physiques ou morales pouvant exercer un contrôle sur la société	13
2.3.4	Pacte d'actionnaire et conventions	13
2.3.5	Nantissements, garanties et sûretés	13
2.4.	Marché des instruments financiers de la société	13
2.5.	Dividendes et politique de distribution	14
 CHAPITRE 3	 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE	 15
3.1.	Présentation	15
3.1.1	Historique	15
3.1.2	Organigramme juridique et implantations géographiques	16
3.1.3	Organigramme fonctionnel	17
3.1.4	Description des activités	17
3.1.5	Chiffres clés (données consolidées)	21
3.1.6	Contrats importants	21
3.2.	Ressources humaines	21
3.3.	Politique d'investissements	21
3.4.	Propriété immobilière, usines et équipements	21
3.5.	Les facteurs de risques et dépendances	22
3.5.1	Risques technologiques, industriels et liés à l'environnement	22
3.5.2	Risques clients	22
3.5.3	Risques d'impayés	22
3.5.4	Risques de concurrence	22
3.5.5	Risques fournisseurs et d'approvisionnement	22
3.5.6	Risques juridiques	23
3.5.7	Risques financiers	23
3.5.8	Risques actions	23
3.5.9	Risques liés au management	23
3.5.10	Risques sociaux	23
3.6.	Faits exceptionnels et litiges	23
3.7.	Organisation administrative et financière	23
3.8.	Endettement financier brut	24
3.9.	Engagement hors bilan	24
3.10.	Clause de complément de prix	24
 CHAPITRE 4	 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS	 25

12	Risques technologiques	29
4.2.	Rapport du Conseil d'administration a l'AGE du 10/06/08	35
4.3.	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne	40
4.4.	Comptes consolidés IFRS pro forma de l'exercice clos le 31/12/2007	44
4.5.	Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007	48
4.6.	Annexe aux comptes annuels	51
4.7.	Résultats financiers des 5 dernières années	70
4.8.	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	71
4.9.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	73
4.10.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de BSPCE.	74
4.11.	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.	75
4.12.	Honoraires versés aux commissaires aux comptes	77
4.13.	Document d'information annuel (art L451-1-1 du code monétaire et financier)	77
4.14.	Résolutions présentées à l'AG mixte du 23/06/08	78
4.15.	Comptes semestriels au 30/06/2008 (en K€)	85
4.16.	Annexe aux comptes semestriels (30/06/2008)	88
4.17.	Rapport des Commissaires aux comptes - Comptes semestriels (30/06/2008)	96
CHAPITRE 5	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	98
5.1.	Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction	98
5.1.2	Fonctionnement	98
5.1.3	Evaluation des organes de direction	98
5.1.4	Jetons de présence	99
5.1.5	Règles en matière d'opération sur titre	99
5.2.	Intérêt des dirigeants dans la société	99
5.2.1	Rémunérations et avantages de toutes natures directs et indirects pour chaque mandataire	99
5.2.2	BSPCE consenties aux mandataires sociaux et options levées pendant l'exercice	99
5.2.3	Informations sur la nature et importance des opérations conclues entre la société et son Directeur Général, ses administrateurs, les actionnaires détenant une fraction du capital et des droits de vote supérieurs à 10%	99
5.2.4	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction	99
5.2.5	Actifs appartenant aux dirigeants ou à des membres de leur famille	99
5.2.6	Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans une filiale de l'émetteur, ou chez un client ou fournisseurs.	99
5.3	Mention des schémas d'intéressement du personnel	99
5.3.1	Intéressement et participation	99
5.3.2	Informations sur les BSPCE consentis aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	99
5.4	- Contrôle Interne	100
CHAPITRE 6	EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	101
6.1	- Evolution récente de l'activité et perspectives 2008	101
6.1.1	Résultats annuels 2007	101
6.1.2	Chiffre d'affaires du premier semestre 2008	102
6.1.3	Résultats semestriels au 30 juin 2008	102
CHAPITRE 7-	TABLE DE CONCORDANCE	103

CHAPITRE I RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Personne assumant la responsabilité du Document de référence

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document, ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document».

Les informations financières historiques arrêtées au 30 juin 2008, présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 96 et 97 du présent document qui contient les observations suivantes .

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1 et 2.1.1 de l'annexe concernant le référentiel comptable et la continuité d'exploitation. »

Les informations financières historiques de l'exercice clos le 31 décembre 2007, présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 71 et suivantes du présent document, qui contiennent les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.1 de l'annexe qui expose les conditions actuelles et futures de fonctionnement de l'entreprise, notamment au regard du principe de continuité de l'exploitation,
- la note 30 de l'annexe des comptes sociaux présentant des comptes « consolidés » pro-forma relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2007 et 2006 permettant la comparabilité des comptes suite aux transmissions universelles de patrimoine des sociétés R2S et Cyberdeck Direct à la société Cyberdeck au cours de l'exercice. »

Les informations financières historiques de l'exercice clos le 31 décembre 2006, présentées dans le Document de référence déposé le 03/08/2007 auprès de l'AMF (D.07-0780) ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 69 et 85 du dit Document de référence, qui contiennent les observations suivantes :

- Pour les comptes consolidés : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 de l'annexe qui expose les conditions actuelles et futures de fonctionnement de l'entreprise, notamment au regard du principe de continuité de l'exploitation »
- Pour les comptes sociaux : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe qui expose les conditions actuelles et futures de fonctionnement de l'entreprise, notamment au regard du principe de continuité de l'exploitation »

Les informations financières historiques de l'exercice clos le 31 décembre 2005, présentées dans le Document de référence déposé le 08/09/2006 auprès de l'AMF (D.06-821) ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 88 et 106 du dit Document de référence, qui contiennent les observations suivantes :

- Pour les comptes consolidés : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 de l'annexe qui expose les conditions actuelles et futures de fonctionnement de l'entreprise »
- Pour les comptes sociaux : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de la note 2.1 de l'annexe qui expose :
 - . Les changements de méthodes résultant de la première application, à compter du 1er janvier 2005, des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 relatifs aux actifs ;
 - . Les conditions actuelles et futures de fonctionnement de l'entreprise.»

Eric DELMAERE - Président du Conseil d'administration



1.2 Responsables du contrôle des comptes

➤ Commissaires aux Comptes titulaires :

• U.E.C.

Représenté par Philippe Dubost
14 rue de la charité, 69002 Lyon

Première nomination : 9 juillet 1998
Expiration du mandat : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

• Grant Thornton

Représenté par F.Mechin
42, avenue Georges Pompidou 69 003 Lyon

Première nomination : 20 juin 2006
Expiration du mandat : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011

➤ Commissaires aux Comptes suppléants :

• Deloitte et Associés

Représenté par Jacques Convert
81, bd Stalingrad, 69100 Villeurbanne

Première nomination : 9 juillet 1998
Expiration du mandat : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010

• Luc Williamson

42, avenue Georges Pompidou 69 003 Lyon

Première nomination : 20 juin 2006
Expiration du mandat : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011

1.3 Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de références (ci-après DR) concernant certaines informations :

1. Informations financières historiques (rapport de gestion) :

- pages n°28 à 40 du DR déposé le 03/08/2007 sous le numéro D07-0780 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2006,
- pages n°27 à 50 du DR déposé le 08/09/2006 sous le numéro D06-0821 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2005,
- pages n°32 à 41 du DR déposé le 08/07/2005 sous le numéro D05-1013 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2004,
- page n°42 à 55 du DR déposé le 30/07/2004 sous le numéro R04-158 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2003.

2. Informations financières historiques (comptes consolidés) :

- pages n°48 à 51 du DR déposé le 08/09/2007 sous le numéro D07-0780 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2006,
- pages n°57 à 87 du DR déposé le 08/09/2006 sous le numéro D06-0821 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2005,
- pages n°48 à 62 du DR déposé le 08/07/2005 sous le numéro D05-1013 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2004,
- pages n°64 à 81 du DR déposé le 30/07/2004 sous le numéro R04-158 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2003.

3. Rapports d'audit (rapport sur les comptes consolidés) :

- page n°69 du DR déposé le 08/09/2007 sous le numéro D07-0780 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2006,
- page n°88 du DR déposé le 08/09/2006 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2005,
- page n°63 du DR déposé le 08/07/2005 sous le numéro D05-1013 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2004,
- pages n°82 et 83 du DR déposé le 30/07/2004 sous le numéro R03-158 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2003.

4. Informations financières historiques (comptes sociaux) :

- pages n°70 à 82 du DR déposé le 08/09/2007 sous le numéro D07-0780 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2006,
- pages n°89 à 105 du DR déposé le 08/09/2006 sous le numéro D06-0821 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2005,
- pages n°64 à 80 du DR déposé le 08/07/2005 sous le numéro D05-1013 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2004,
- pages n°85 à 104 du DR déposé le 30/07/2004 sous le numéro R04-158 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2003,

5. Rapports d'audit (rapport sur les comptes sociaux) :

- pages n°85 du DR déposé le 08/09/2007 sous le numéro D07-0780 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2006,
- pages n°106 et 107 du DR déposé le 08/09/2006 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2005,
- page n°81 du DR déposé le 08/07/2005 sous le numéro D05-1013 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2004,
- pages n°105 et 106 du DR déposé le 30/07/2004 sous le numéro R03-158 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2003,

Ces documents sont disponibles sur www.amf-France.org et sur le site de la société www.cyberdeck.com.

1.4 Information financière sélectionnée

Compte de résultats consolidés 2007 IFRS PRO FORMA

En k€	2007	2006
Chiffre d'affaires	5 086	4 469
Résultat opérationnel courant	(18)	(2 395)
Résultat opérationnel	(40)	(2 597)
Résultat net hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	5	(2 598)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
Résultat net part du groupe	5	(2 598)

Bilan consolidé 2007 aux normes IFRS PRO FORMA

En k€	2007	2006	En k€	2007	2006
Actif non courant	1 145	1 458	Capitaux propres	972	132
			Passif non courant	0	113
Actif courant	2 441	2 583	Passif courant	2 614	3 796
Total de l'actif	3 586	4 401	Total du passif	3 586	4 041

Résultats au 30 juin 2008

En k€	30 juin 2008 (IFRS PRO FORMA)	30 juin 2007 (PUBLIE)
Chiffre d'affaires	2 022	2 199
Résultat opérationnel courant	(239)	(462)
Résultat opérationnel	(318)	(426)
Résultat net hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(351)	(465)
Résultat net	(333)	(465)

1.5 Calendrier prévisionnel de publication

Evènement	Date
Chiffre d'affaires annuel 2007	21 janvier 2008
Résultats annuels 2007	18 mars 2008
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008	12 mai 2008
Assemblée Générale Mixte	23 juin 2008
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2008	25 juillet 2008
Résultats semestriels 2008	26 septembre 2008
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2008	07 novembre 2008
Chiffre d'affaires annuel 2008	09 février 2009

CHAPITRE 2 RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements sur la société

Dénomination :	CYBERDECK SA
Siège social :	7, allée Moulin Berger (Rhône)
Forme :	Société anonyme
RCS :	419 702 428
Code APE :	721 Z
Exercice social :	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Législation :	Française
Date de constitution :	1 ^{er} juillet 1998
Durée :	99 ans



➤ **Consultation des documents juridiques :**

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social.

➤ **Objet social (art 2 des statuts) :**

La société a pour objet tant sur le territoire français qu'à l'étranger :

- le développement et l'exploitation de réseaux de communication, en particulier l'accès à Internet et Intranet dans les lieux publics,
- l'exploitation de nouveaux réseaux publicitaires et de commerce électronique,
- la conception et la commercialisation des supports matériels et logiciels nécessaires à cette activité, en particulier les bornes et terminaux Internet.
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

➤ **Modalités de paiement des dividendes :**

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

➤ **Franchissement de seuils de participation statutaires dans le capital social :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2000 a décidé la mise en place d'un seuil de déclaration de 2,5 % du nombre total de droits de vote de la société.

Cette obligation de déclaration s'applique à la hausse comme à la baisse. Elle s'ajoute à l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux de 5 %, 10 %, 20 %, 33 1/3 %, 50 % et 66 2/3 %.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès verbal de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.

Le non-respect conduit à la privation du droit de vote pour ces actions.

➤ **Droits de vote double :**

L'Assemblée Générale du 12 mai 2000, a décidé qu'un droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins à compter de la date d'inscription au nominatif au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Cette décision de l'Assemblée Générale du 12 mai 2000 a été intégrée dans l'article 13 des statuts de la société.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

➤ **Limitation des droits de vote :**

Aucune limitation des droits de vote n'existe à ce jour.

➤ **Répartition statutaire des bénéfices**

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds a atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte, et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reportés à nouveau.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

➤ **Assemblées Générales**

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

Les Assemblées Générales ont lieu au siège social de la société, ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la société,
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt, dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, d'un certificat de dépôt des actions au porteur.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

2.2. Renseignements concernant le capital social

2.2.1 Montant du capital souscrit

Au 30 juin 2008, le capital social est composé de 24 063 898 titres d'un nominal de 0,20 €.

2.2.2 Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2005 a autorisé le Conseil d'administration, à compter de cette date, et pour une période de 26 mois à utiliser les délégations qui lui ont été consenties pour augmenter, par tous moyens légaux, le capital social de la société (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} résolutions).

Ces autorisations sont arrivées à expiration le 22 août 2007 et n'ont pas été renouvelées à ce jour.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

- L'Assemblée Générale du 30 juin 2006 s'est prononcée sur les résolutions n°1 et n°2 visant à conférer une autorisation au Conseil d'administration en vue de mettre en œuvre de nouveaux plans de Bon de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise dans la limite annuelle de 10% du capital social et lui a délégué tous pouvoirs nécessaires pour en fixer les bénéficiaires, le prix d'exercice et les modalités d'exercice.

Dans le cadre de cette délégation, le Conseil d'administration a mis en place des nouveaux plans les 10 novembre 2006, 14 février et 14 juin 2007.

Cette autorisation est arrivée à expiration le 30 juin 2007 et n'a pas été renouvelée.

Concernant les caractéristiques des plans de BSPCE en vigueur à ce jour, nous renvoyons le lecteur au « Rapport de gestion du Conseil d'administration » joint au présent Document de référence et plus particulièrement au paragraphe 4.4- « Bons de souscription de parts de créateurs et actions gratuites ».

- Le nombre de titres en circulation et la dilution potentielle au 31 décembre 2007 sont présentés en note 11 de l'annexe au compte annuel inclus dans le présent Document de référence.

2.2.3 Instruments financiers non représentatifs du capital

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

2.2.4 Obligations convertibles, échangeables ou remboursables

Il n'existe aucune obligation convertible, échangeable ou remboursable en instruments financiers.

2.2.5 Evolution du capital

Date	Nature de l'opération	Nominal	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nbre cumulé de titres	Capital social
09/07/1998	Constitution numéraire	10,00 F	400 000 F	--	40 000	400 000 F
25/09/1998	Apports en nature	10,00 F	9 000 000 F	--	940 000	9 400 000 F
25/09/1998	Souscription en numéraire	10,00 F	600 000 F	--	1 000 000	10 000 000 F
10/11/1998	Souscription en numéraire	10,00 F	1 500 000 F	1 500 000 F	1 150 000	11 500 000 F
20/04/1999	Souscription en numéraire	10,00 F	2 090 600 F	3 909 422 F	1 359 060	13 590 600 F
12/11/1999	Souscription en numéraire	10,00 F	3 414 290 F	16 361 277 F	1 700 489	17 004 890 F
15/02/2000	Transformation en Euros	2,00 €	--	243 000,54	2 834 150	5 668 300 €
15/02/2000	Souscription en numéraire	2,00 €	188 858 €	811 142	2 928 579	5 857 158 €
07/04/2000	Souscription en numéraire	2,00 €	2 049 782 €	11 950 229,06	3 953 470	7 906 940 €
12/05/2000	Division du nominal par 5	0,40 €	--	--	19 767 350	7 906 940 €
28/06/2000	Augmentation de capital en numéraire (Introduction en Bourse)	0,40 €	2 000 000 €	43 000 000 €	24 767 350	9 906 940 €
31/12/2000	Exercice de 30 464 BSCPE	0,40 €	80 454 €	109 773 €	24 968 486	9 987 394 €
31/12/2001	Exercice de 288 BSCPE	0,40 €	960 €	1 056 €	24 970 886	9 988 354 €
13/12/2002	Exercice de 45 072 BSCPE	0,40 €	18 826 €	28 966,45 €	25 017 951	10 007 180 €
31/12/2002	Exercice de 5069 BSCPE	0,40 €	16 890 €	5 489,25 €	25 060 176	10 024 070,40 €
17/01/2003	Offre publique de rachat d'actions	0,40 €	-5 692 752,40 €		10 828 295	4 331 318 €
30/04/2003	Exercice de 12 073 BSCPE	0,40 €	14 149,60 €		10 863 669	4 345 467,60 €
31/12/2003	Exercice de 45 762 BSCPE	0,40 €	56 195,60 €		11 004 158	4 401 663,20 €
30/04/2004	Exercice de 519 700 BSCPE	0,40 €	207 880 €		11 523 858	4 609 543,20 €
31/12/2004	Exercice de 600 000 BSCPE	0,40 €	240 000 €		12 123 858	4 849 543,20 €
30/04/2005	Exercice de 137 400 BSCPE	0,40 €	54 960 €		12 261 258	4 904 503,20 €
07/06/2005	Exercice de 600 000 BSCPE	0,40 €	240 000 €		12 861 258	5 144 503,20 €
21/11/2005	Réduction de capital	0,20 €	-2 572 251,60 €		12 861 258	2 572 251,60 €
29/11/2005	Augmentation de capital	0,20	1 000 000,00 €		17 861 258	3 572 251,60 €
16/12/2005	Augmentation de capital	0,20	453 152,40 €		20 127 020	4 025 404,00 €
24/01/2006	Exercice de 16 679 BSCPE	0,20	10 971,40 €		20 181 877	4 036 375,40 €
21/04/2006	Exercice de 184 000 BSCPE	0,20	38 786,40 €		20 375 809	4 075 161,80 €
24/05/2006	Exercice de 100 000 BSCPE	0,20	20 000,00 €		20 475 809	4 095 161,80 €
30/05/2006	Exercice de 488 600 BSPCE	0,20	97 720,00 €		20 964 409	4 192 881,80 €
03/10/06	Exercice de 15 000 BSPCE	0,20	3 000,00 €		20 979 409	4 195 881,80 €
17/10/2006	Exercice de 21 000 BSPCE	0,20	4 499,80 €		21 001 908	4 200 381,60 €
19/10/2006	Exercice de 121 000 BSPCE	0,20	24 200,00 €		21 122 908	4 224 581,60 €
09/11/2006	Exercice de 125 000 BSPCE	0,20	25 000,00 €		21 247 908	4 249 581,60 €
15/11/2006	Exercice de 106 327 BSPCE	0,20	21 265,40 €		21 354 233	4 270 847,00 €
15/12/2006	Exercice de 25 000 BSPCE	0,20	5 000,00 €		21 379 233	4 275 846,60 €
31/12/2006	Exercice de 597 000 BSPCE	0,20	119 400,00 €		21 976 235	4 395 247,00 €
31/01/2007	Exercice de 251 000 BSPCE	0,20	50 200,00 €		22 227 235	4 445 447,00 €
21/02/2007	Exercice de 126 673 BSPCE	0,20	23 334,60 €		22 353 908	4 470 781,60 €
31/03/2007	Exercice de 1 197 000 BSPCE	0,20	239 400,00 €		23 550 908	4 710 181,60 €
29/08/2007	Exercice de 72 090 BSPCE	0,20	14 418,00 €		23 622 998	4 724 599,60 €
31/10/2007	Exercice de 198 900 BSPCE	0,20	39 780,00 €		23 821 898	4 764 379,60 €
31/10/2007	Exercice de 63 000 BSPCE	0,20	12 600,00 €		23 884 898	4 776 979,60 €
30/11/2007	Exercice de 12 000 BSPCE	0,20	2 400,00 €		23 896 898	4 779 379,60 €
31/12/2007	Création de 90 000 actions gratuites	0,20	18 000,00 €		23 986 898	4 797 379,60 €
30/04/2008	Exercice de 77 000 BSPCE	0,20	15 400,00 €		24 063 898	4 812 779,60 €

2.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

2.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2008

A la connaissance de la société :

- il n'existe aucun autre actionnaire que ceux identifiés au paragraphe suivant détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote,
- il n'y a pas d'actionnariat salarié identifié,
- il n'y a pas eu de modifications significatives depuis le 30 septembre 2008.

La société a demandé une étude sur les titres au porteur identifiable, reflétant l'actionnariat de la société au 25/05/07.

Au 30 septembre 2008, la répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nbre d'actions	% de détention	Nbre de dts de vote double	Nbre total de dts de vote	% des dts de vote
E. Delmaere	889 000	3,69%	889 000	1 778 000	7,11%
JL. Alzonne	1	0,00%	0	1	0,00%
P. Dufeutrelle	1 000	0,00%	0	1 000	0,00%
Total dirigeants	890 001	3,70%	1 099 000	1 779 001	7,11%
Total autres actionnaires au nominatif	159 037	0,66%	69 037	228 074	0,91%
Casalva	2 275 107	9,45%	0	2 275 107	9,09%
Total actionnaires financiers	2 275 107	9,45%	0	2 275 107	9,09%
Actionnaires au porteur	16 892 875	70,20%	0	16 892 875	67,51%
BCE	3 846 878	15,99%	0	3 846 878	15,37%
Total Public	20 739 753	86,19%	0	20 739 753	82,89%
Titres en autodétention	0	0,00%	0	0	0,00%
Total	24 063 898	100,00%	1 168 037	25 021 935	100,00%

➤ **Titre au porteur identifiable (article 9 des statuts) :**

Conformément aux dispositions visées à l'article L 228-2 du Nouveau Code du Commerce (anciennement article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966), la société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun des actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur. Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

➤ **Franchissements de seuils :**

Aucun franchissement de seuil n'a été signalé à la société sur l'exercice 2007.

Par courrier du 18 février 2008, complété par un courrier du 26 février 2008, M. Eric Delmaere a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 février 2008, par suite d'une cession d'actions CYBERDECK sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société CYBERDECK et détenir 2 369 102 actions CYBERDECK représentant 4 101 687 droits de vote, soit 9,88% du capital et 15,77% des droits de vote.

Par courrier du 7 avril 2008, M. Eric Delmaere a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 avril 2008, par suite d'une cession d'actions CYBERDECK sur le marché, le seuil de 15% des droits de vote de la société CYBERDECK et détenir 1 950 000 actions CYBERDECK représentant 3 900 000 droits de vote, soit 8,13% du capital et 14,96% des droits de vote.

Par courrier du 8 août 2008, M. Eric Delmaere a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 août 2008, par suite d'une cession d'actions CYBERDECK sur le marché, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital de la société CYBERDECK et détenir 1 099 000 actions CYBERDECK représentant 2 198 000 droits de vote, soit 4,57% du capital et 8,71% des droits de vote.

➤ **Actions auto détenues**

La société ne détient plus aucun titres auto-détenus depuis l'exercice 2006.

2.3.2 Modifications éventuelles dans la répartition du capital

Actionnaires	Au 30/09/08			Au 30/05/07			Au 30/05/06		
	Nb actions	% détention	% dts vote	Nb actions	% détention	% dts vote	Nb actions	% détention	% dts vote
A. Villenave	726	0.00	0.01	726	0	0.01	228 354	1.09	1.96
E. Delmaere	1 710 000	7.11	13.20	2 689 102	11.42	17.29	2 689 102	12.83	18.96
K. Amari	88 072	0.37	0.68	282 617	1.20	2.21	397 617	1.90	3.41
C. Brouste	18			18	0	0	18	0.00	0.00
S. Kroutinsky	102	0.00	0.00	102	0	0	100 102	0.48	0.43
Total Fondateurs				2 995 066	12.72	19.6	3 415 193	16.29	24.76
Privast Capital Partner	0	0	0	0	0	0	279 010	1.33	1.17
Autres actionnaires au nominatif	18 459	0.07	0.07	113	0	0	113	0.00	0.00
M. Costaz	72 500	0.3	0.28						
Casalva Germany	2 275 107	9.45	8.8	2 275 107	9.66	8.9			
Total financiers et autres nominatif	2 275 107	9.45	8.8	2 275 107	9.66	8.9	788 518	3.76	3.38
Public	19 898 753	82.69	76.94	18 280 622	77.62	71.5	16 760 698	79.95	71.96
Titres en auto détention	0	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00
Total	24 063 898	100	100	23 550 908	100	100	20 964 409	100	100

2.3.3 Personnes physiques ou morales pouvant exercer un contrôle sur la société

Se reporter au paragraphe 2.3.4 « Pacte d'actionnaires et conventions » ci-après.

2.3.4 Pacte d'actionnaire et conventions

A la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires depuis fin 2006 (cessation des fonctions de PDG et d'administrateur de M. VILLENAVE).

2.3.5 Nantissements, garanties et sûretés

2.3.5.1. Nantissements d'action de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Néant

2.3.5.2 Nantissements d'actif de l'émetteur

Néant

2.4. Marché des instruments financiers de la société

Les actions Cyberdeck sont cotées au Compartiment C de l'Eurolist. Code ISIN : FR004154151

2006	Plus haut	Plus bas	Vol. moyen
janv-06	0,43	0,41	289949
février 06	0,43	0,41	272304
mars-06	0,49	0,46	659359
avr-06	0,72	0,65	977729
mai-06	0,59	0,55	361244
juin-06	0,49	0,47	110142
juil-06	0,45	0,43	76049
Aout 2006	0,43	0,41	103052
sept-06	0,47	0,45	104852
oct-06	0,46	0,44	190697
nov-06	0,42	0,40	176447
dec 2006	0,47	0,43	661147

2007	Plus haut	Plus bas	Vol. moyen
janv-07	0,53	0,50	583342
février 07	0,49	0,47	402784
mars-07	0,47	0,46	244772
avr-07	0,48	0,46	298024
mai-07	0,45	0,44	116489
juin-07	0,41	0,40	74359
juil-07	0,40	0,38	84263
Aout 07	0,35	0,33	107219
sept-07	0,37	0,35	217520
oct-07	0,38	0,36	355037
nov-07	0,37	0,35	211550
dec 07	0,34	0,33	226257

Evolution du cours de bourse sur les 12 derniers mois (Source Euronext)



2.5. Dividendes et politique de distribution

Aucun dividende n'a été versé par la société depuis sa création. Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE

3.1. Présentation

3.1.1 Historique

Créée en 1998, Cyberdeck a construit sa notoriété sur l'installation d'un réseau de bornes d'accès gratuit à Internet et d'écrans publicitaires dans les lieux publics à forte fréquentation.

Ce modèle économique initial reposait sur une stratégie média consistant à commercialiser des publicités sur l'écran plasma situé au-dessus de la borne d'accès à internet.

En juin 2000, Cyberdeck s'est introduite au Nouveau Marché d'Euronext Paris (aujourd'hui compartiment C de l'Eurolist d'Euronext) et a réalisé une levée de fonds de 45 millions d'euros.

En mai 2001, face aux difficultés rencontrées pour imposer son nouveau média publicitaire, Cyberdeck décide de se diversifier sur le marché de la borne interactive et acquiert l'intégralité des titres de la société R2S Concept.

Le 4 juillet 2001, Cyberdeck annonce l'arrêt de son activité "média" et son recentrage sur la vente de bornes interactives. Cette décision intervient dans un contexte de marché publicitaire de plus en plus étroit et des difficultés rencontrées pour imposer un nouveau support.

Le rachat en août 2001 du fonds de commerce du fabricant de bornes interactives All Média permet à Cyberdeck d'acquérir une clientèle existante, une base de prospects ainsi qu'un portefeuille d'affaires restant à livrer.

Au 31 décembre 2001, Cyberdeck est repositionnée sur la conception, la fabrication et la commercialisation de solutions de bornes interactives et de services associés.

L'exercice 2002 est le premier entièrement dédié à la conception et la vente de solutions de bornes interactives. Il est marqué par la mise en place de deux plans de restructurations et l'arrêt progressif de l'activité de la filiale R2S.

Le recentrage d'activité ainsi que les décisions de gestion ont permis de réduire les besoins de trésorerie de Cyberdeck. En parallèle, le retournement significatif des marchés boursiers, qui pesait depuis son introduction en bourse sur le cours de l'action Cyberdeck, a conduit certains actionnaires financiers historiques à ne plus souhaiter être associés aux projets de la société.

Afin de concilier l'intérêt des actionnaires financiers d'une part, de préserver la pérennité et le développement de la société d'autre part, la direction a proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 décembre 2002 qui l'a accepté :

- le remboursement d'apport de 0,7€ par action, soit un total de 16 646 K€, dont le paiement est intervenu le 20/12/2002.
- la réduction du capital de 5 693 K€ par voie d'offre publique de rachat d'actions.

Afin de répondre plus étroitement aux besoins de ses clients, Cyberdeck a segmenté son offre commerciale et propose désormais des «solutions métiers».

La première «solution métier » est élaborée en juillet 2002, avec l'acquisition de 10,23% du capital de la société APACH NETWORK. Cette société spécialisée dans la numérisation de contenus audio-visuels, lui a permis d'inscrire à son catalogue, les bornes d'écoute CD & DVD à destination des professionnels de la distribution (hypermarchés, supermarchés, distribution spécialisée).

En février 2003 Cyberdeck acquiert 100% des actions de la société Bloostar Télécom qui deviendra Cyberdeck Direct. Cette société commercialisait des appareils de publiphonie et des cartes prépayées de télécommunication sur le secteur des CHR (Cafés, Hôtels et Restaurants). Organisée en agences régionales, elle suit un cycle de vente dit «court» permettant de vendre rapidement les produits Cyberdeck (bornes audio, vidéo et vin en grande distribution et bornes Internet et wifi en CHR) en complément de l'offre de publiphonie.

Début 2004, une activité très inférieure aux prévisions entraîne l'arrêt de la commercialisation des publiphones, bornes Internet et cartes prépayées de télécommunication sur ce secteur. Cyberdeck Direct est restructurée et réorientée sur le secteur de la grande distribution.

En juillet 2005, Cyberdeck profite d'une augmentation de capital d'Apach Network pour céder sa participation devenue non stratégique depuis la perte de l'exclusivité dans leur partenariat commercial.

En novembre 2005, Cyberdeck réussit une opération d'augmentation de capital destinée à soutenir l'accélération de son activité. Cette opération se traduit par une levée de près d'1.5 millions d'euros.

Début 2006, Cyberdeck annonce la signature de deux contrats de franchise en Belgique et dans le sud de la France, et le lancement de son site Internet de vente de borne interactive.

En juillet 2006, Cyberdeck annonce le recrutement d'un nouveau Directeur Général Délégué.

En septembre 2006, la Direction Générale connaît une réorganisation, avec le départ d'Alain Villenave, PDG de la société qui démissionne de cette fonction ainsi que de son mandat d'administrateur.

Il est remplacé par Eric Delmaere, nouveau Président Directeur Général de la société, assisté par Philippe Dufeutrelle en qualité de Directeur Général Délégué.

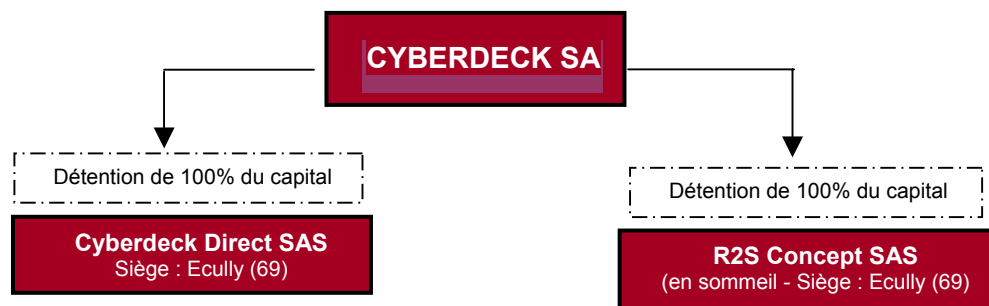
En novembre 2007, Cyberdeck SA décide la fusion de ses filiales Cyberdeck Direct et R2S Concept avec la société mère, dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

3.1.2 Organigramme juridique et implantations géographiques

Le siège regroupe la Direction, les services administratifs, R&D et de production. Les équipes commerciales et techniques sont réparties à Lyon, Evry, Reims, Rennes, et Bordeaux.

L'organisation juridique du groupe a évolué en fin d'exercice, du fait de la mise en œuvre d'une transmission universelle de patrimoine des filiales vers la maison mère.

Jusqu'au 24 novembre 2007, l'organigramme du groupe est identique aux années précédentes. Les relations entre les sociétés du groupe sont constituées essentiellement de flux commerciaux.



➤ La société **R2S Concept SAS** a été acquise par Cyberdeck pour accélérer son développement sur le marché de la vente de bornes interactives. R2S Concept a arrêté son activité en 2003.

➤ **Bloostar Télécom**, devenue **Cyberdeck Direct** a été acquise afin de disposer d'un circuit de commercialisation spécialisé dans la vente en cycle court pour plusieurs gammes de bornes interactives en complément de la publiphonie et pour assurer une présence sur toute la France.

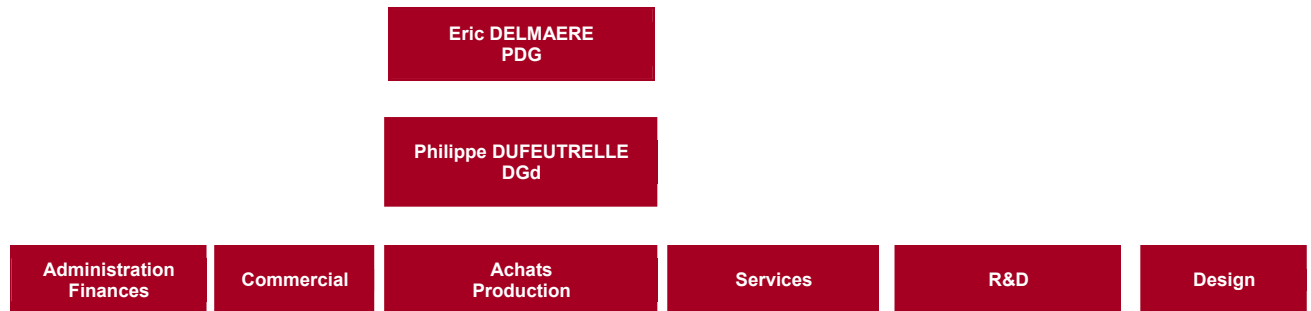
A partir de février 2004, Cyberdeck Direct s'est concentrée sur la vente de bornes à la grande distribution. Les relations entre les deux sociétés sont de nature commerciale. Les titres de Cyberdeck Direct sont consolidés.

➤ Cyberdeck a acquis, en juillet 2002, 10.23% du capital d'Apach Network. Les deux sociétés ont signé un accord de partenariat commercial. Les titres de la société Apach Network n'étaient pas consolidés car le groupe ne détenait pas le contrôle de la société, ni d'influence notable et qu'il n'existait pas d'engagement de rachat d'actions. Ces titres ont été cédés en juillet 2005.

Depuis le 24 novembre 2007, les filiales sont dissoutes dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine. Seule subsiste la société mère. Les implantations géographiques sont inchangées.

3.1.3 Organigramme fonctionnel

La société dispose de services dédiés à une fonction spécifique de l'entreprise :



Pour plus d'information sur les rôles respectifs de ces services, nous renvoyons le lecteur au Rapport du Président sur le contrôle interne inclus dans le présent Document de référence.

3.1.4 Description des activités

Cyberdeck est le spécialiste des solutions de bornes interactives. La société assure elle-même l'ensemble des prestations nécessaires à son activité, à savoir :

- recherche et le développement (hardware et software),
- l'assemblage,
- la commercialisation,
- l'installation et la maintenance des produits.

3.1.4.1 L'offre Cyberbeck

La gamme de bornes interactives et le logiciel de navigation sécurisée proposée par Cyberdeck s'adresse aux sociétés industrielles ou de la grande distribution, administrations et collectivités désirant dynamiser leur communication interne ou externe. Elle se décline en plusieurs solutions :

a) Les solutions d'aides à la vente

Ce sont des solutions créées principalement pour les Grandes et Moyennes Surfaces. Elles sont dédiées aux univers du CD et DVD, du jeu, du livre, de la gastronomie et du vin :

- «bornes **Audio, Vidéo, Game** »,
- «bornes à livres» : **CyberLivre**,
- «bornes à menus» : **CyberMenu**,
- «bornes à vins», : **Sommelier interactif**,
- « **totems audio** ».
- «bornes **Sublim' beauty**»



Sommelier interactif



CyberMenu



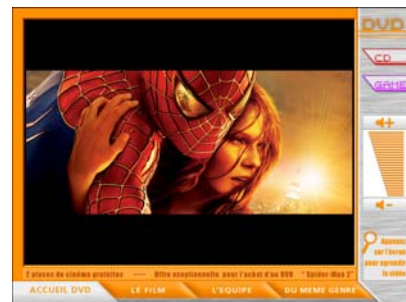
Sublim'beauty



Interfaces principales

Ces solutions permettent aux consommateurs de rechercher et découvrir des produits particuliers ou nouveaux, et aux chefs de rayon de mettre en avant des opérations promotionnelles sur des produits spécifiques. Certaines d'entre elles (CyberLivre), permettent aux grandes surfaces d'élargir virtuellement leur rayon et de fidéliser le consommateur qui doit revenir le lendemain pour réceptionner en caisse le produit commandé.

Les bornes Audio, Movie et Game Station ainsi que les totems audio dynamisent les rayons culture de la grande distribution et des enseignes spécialisées. Elles permettent aux consommateurs de découvrir l'ensemble des CD et DVD disponibles en rayons.



Interfaces correspondantes

b) Les solutions Intranet

Les bornes d'accès à l'intranet répondent au besoin des grandes entreprises qui souhaitent mettre à la disposition de leurs salariés un accès à leur Intranet y compris depuis les sites de production ou les sites délocalisés.

La borne devient alors un outil favorisant la communication interne et qui est efficace pour la gestion des services de Ressources Humaines : Planning, congés, formation, candidatures internes avec impression des différents documents au format A4.

Ce produit correspond également au besoin des collectivités qui veulent offrir à leurs administrés un accès aux services publics existant sur Internet.



c) Les solutions de gestion des files d'attente

Les bornes interactives conçues pour les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) ou les Préfectures en sont des exemples. En permettant l'impression de documents type en libre service, ces bornes permettent d'améliorer l'accueil des usagers et de diminuer l'attente aux guichets.



d) Les projets clients

A partir d'un cahier des charges et sur la base de ses bornes standards, Cyberdeck développe des bornes adaptées aux besoins particuliers des clients.

Les solutions Cyberdeck, modèles standards ou personnalisables à la demande, constituent de nouveaux supports originaux pour diffuser tout type d'information :

- en environnement surveillé, dans des lieux accessibles aux visiteurs comme les halls d'entrée, les espaces détente,
- en environnement extérieur, pour une utilisation grand public.

e) Les solutions ILV

Pour donner de la visibilité produits et mettre en avant des campagnes de communication spécifiques, modulables selon les lieux de diffusion et la cible visée, Cyberdeck propose les solutions Cyberlinaire, Cybervisio et Cybercom.



f) L'offre logiciel

Pour toutes ses bornes, Cyberdeck propose le navigateur sécurisé « Isurf », qui permet le contrôle et le filtrage de la navigation, notamment par la restriction ou l'interdiction de liens et de sites. « Isurf » est un logiciel de navigation sécurisée pour Internet et Intranet.

g) Une offre de service complète et modulable

L'offre Cyberdeck s'accompagne de nombreux services depuis la mise en place de projet jusqu'aux services après-vente.

En amont, le design de la solution retenue est personnalisée selon le cahier des charges du client : bornes respectant l'identité visuelle du client, signalétique d'environnement afin de créer un « espace Internet » convivial, personnalisation de la page d'accueil des bornes...

Le développement des solutions est assuré par le département R&D puis par le service production. La production, l'assemblage, la maintenance sur site et la logistique sont sous-traités pour partie.

Les services après-vente recouvrent l'accès à la hot-line, la maintenance sur site, et l'offre de la plate-forme multi-services.

3.1.4.2 La concurrence, le marché et les clients

La concurrence

La concurrence sur le marché des bornes interactives est segmentée en deux types d'acteurs, les généralistes et les spécialisés.

Les **généralistes** opèrent sur le marché au gré des opportunités, ou d'un appel d'offre. Ils peuvent être des industriels importants dont l'offre produits est surtout centrée sur la partie matérielle plus que logicielle.

On trouve dans cette catégorie les constructeurs informatiques tels qu'IBM ou les industriels du monde bancaire (NCR). Compte tenu de leurs coûts de structures et de leurs seuils de rentabilité élevés, ces constructeurs répondent essentiellement aux appels d'offres majeurs.

Toujours au sein des généralistes, opèrent quelques petits acteurs qui jouent sur leur souplesse et coûts de structure bas pour se placer sur les affaires à faibles volumes. Leurs moyens limités leur ôtent la possibilité d'une stratégie plus offensive et les laissent en marge des marchés réellement importants.

Cyberdeck est le seul acteur de taille moyenne sur ce marché, qui peut cumuler les avantages de la souplesse, de coûts de structures raisonnables, d'une technologie avancée et d'une stratégie offensive.

Les **acteurs spécialisés** sont en général mono secteur ou mono offre. Ils se positionnent sur l'un ou l'autre des segments visés par les offres packagées de Cyberdeck :

- sur le segment des solutions d'écoute CD, DVD et jeux pour la distribution, Cyberdeck bénéficie de 50% de part de marché. De sources internes, ces chiffres sont le résultat de l'analyse des parcs clients.
- sur le segment des solutions de « Sommelier Interactif » et autres solutions d'aide à l'achat pour la distribution (Cyberlivre et Cybermenu). Cyberdeck détient 90% de parts de marché.
- pour les solutions de borne Intranet destinées aux sites Industriels, Cyberdeck est le seul acteur à proposer une solution réellement dédiée, la concurrence provenant des généralistes.
- sur les autres segments à l'étude, Cyberdeck étudie la concurrence en place et ajuste sa stratégie pour viser une part de marché supérieure à 30% sur le segment concerné.

Le marché

Les segments de marché visés par Cyberdeck sont les suivants :

- la **grande et moyenne distribution** qui cherche des moyens d'augmentation de son chiffre d'affaires et de ses marges par des systèmes d'aide à l'achat et de fidélisation (bornes d'écoute de CD, de DVD et de jeux, Sommelier Interactif, Cyberlivre, Cybermenu et autres univers magasins en cours d'étude).
- les **grands comptes industriels** qui cherchent à développer la communication en promouvant leur intranet entreprise, leurs présentations corporate et en développant les e-facilities au sens large (borne intranet).
- les **administrations et collectivités** qui cherchent à résoudre l'accès à l'information ou à des documents des usagers et à gérer les files d'attente.
- Les **divers**

Les clients

L'analyse de chacun des segments permet d'évaluer le marché français des bornes interactives de 2005 à 2009 à près de 300 M€ (sources internes) répartis comme suit :

- Grande et moyenne distribution (plus de 40%)
- Administrations et collectivités locales (30%)
- Industries (20%)
- Banques (10%)

Les fournisseurs

En matière d'approvisionnement et de sous-traitance, il est appliqué la méthode du multi sourcing, afin de limiter les risques de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur.

3.1.5 Chiffres clés (données consolidées)

Nous renvoyons le lecteur au paragraphe 1.4 page 6 du présent document de référence.

3.1.6 Contrats importants

Par communiqués des 16 avril et 30 novembre 2005, Cyberdeck a indiqué avoir signé un contrat ayant pour objet la fourniture de plusieurs centaines de bornes interactives destinées au rayon CD/DVD/Jeux vidéo. Le client souhaite que son identité reste confidentielle.

Par communiqué du 7 janvier 2008, Cyberdeck a indiqué avoir remporté un marché à bon de commande pour la fourniture de 100 à 400 bornes interactives à l'Assistance publique- Hopitaux de Paris.

A l'exception de ces contrats, il n'existe pas de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

3.2 Ressources humaines

Les caractéristiques de l'effectif sont détaillées en note 21 de l'Annexe aux comptes annuels.

Un accord de réduction du temps de travail (passage aux 35 heures) a été signé le 26 décembre 2001. Immédiatement appliqué, il a trouvé sa première année d'application en 2002 et a fonctionné avec satisfaction depuis.

Les dépenses externes de formation ont essentiellement visé au maintien ou à la mise à jour des connaissances techniques des collaborateurs.

3.3 Politique d'investissements

Cyberdeck intervient sur un métier peu capitalistique. L'activité de ventes de solutions et son organisation en matière de fabrication et d'intégration des produits exige un niveau d'investissement limité.

Les investissements, à l'exclusion des investissements financiers, sur les 3 derniers exercices se détaillent comme suit :

(en k€)	2005	2006	2007
Logiciels	4	6	0
Marques	0	0	
Fonds de commerce*	0	0	3 069
Modules Cyberdeck	0	0	
Autres install techniques	2	1	1
Immobilisations corporelles en cours	0	0	
Autres immobilisations corporelles	23	21	9
Total	29	28	3 070

* Mali de fusion Cyberdeck Direct SAS

Les dépenses de R&D sont inscrites en charges, l'année de leur réalisation. Elles représentent pour l'année 2007, un montant de 227 k€.

3.4 Propriété immobilière, usines et équipements

Le Groupe ne détient aucun immeuble en pleine propriété. Les locaux utilisés par les sociétés du Groupe sont occupés au titre de baux commerciaux.

Le Groupe détient un certain nombre d'immobilisations corporelles, constituées de matériel informatique, mobilier de bureaux et installations diverses.

3.5 Les facteurs de risques et dépendances

3.5.1 Risques technologiques, industriels et liés à l'environnement

La société ne peut pas assurer qu'un concurrent éventuel ne trouve pas une technique compétitive pouvant porter préjudice à Cyberdeck. Cependant, la société bénéficie d'une forte propriété industrielle et d'un savoir-faire solide.

Ses investissements en Recherche et Développement ainsi que l'intégration du processus de production en interne limitent cependant fortement ce risque technologique.

Bien que n'étant pas inscrit officiellement dans une démarche de certification de typo ISO, Cyberdeck a mis en œuvre une démarche générale d'assurance qualité.

Les technologies utilisées, sont des standards du marché produits par des sociétés reconnues pour leur fiabilité.

3.5.2 Risques clients

En 2007, le portefeuille clients du Groupe Cyberdeck intègre principalement des clients grands comptes, des administrations et les leasers de l'activité de Cyberdeck Direct.

La politique commerciale de Cyberdeck inclut la facturation d'acomptes chaque fois que cela est possible afin de limiter le risque de recouvrement des créances.

Les conditions de règlement standards sont les suivantes : 40 % d'acompte à la commande et le solde 30 jours après la date de livraison. Les conditions de paiement avec les leasers sont de 100% à 15 jours après la date de livraison.

En 2007, en matière de clientèle, le premier client du groupe sur le métier de la vente de solutions interactives a représenté 16.6% du chiffre d'affaires total du groupe.

Les deux premiers clients représentent 25.9% du chiffre d'affaires total du groupe. Les cinq premiers clients représentent 42.7% du chiffre d'affaires total du groupe. Les dix premiers clients représentent 53% du chiffre d'affaires total du groupe.

Cette concentration du chiffre d'affaires sur quelques clients tient essentiellement à l'utilisation de leasers et à la facturation liée aux enseignes de la grande distribution.

3.5.3 Risques d'impayés

Ce risque reste limité, la clientèle du groupe étant constituée de grands comptes, d'administrations et des grandes enseignes de la grande distribution. Au 31 décembre 2007, le montant des créances groupe hors taxes présentant un risque d'impayé s'élève à 50 k€ (taux de dépréciation de 100%).

3.5.4 Risques de concurrence

La cellule marketing de la société effectue une veille concurrentielle permanente. La société est confrontée à des concurrents de tailles diverses. Certains disposent de ressources techniques ou commerciales plus importantes que Cyberdeck. Cependant, ce risque est amoindri par le maintien d'une forte politique de Recherche et Développement de la part de la société, qui lui permet d'obtenir des produits innovants.

3.5.5 Risques fournisseurs et d'approvisionnement

En 2007, le portefeuille fournisseurs de Cyberdeck intègre principalement des sociétés reconnues pour leur fiabilité et la standardisation de leurs produits.

En matière d'approvisionnement et de sous-traitance, la société pratique la méthode du double ou triple sourcing, afin de limiter les risques de dépendance vis-à-vis d'un unique fournisseur.

Les conditions de règlement standards sont à 60 jours fin de mois.

En 2007, le premier fournisseur du groupe a représenté 10.4% des achats et approvisionnements. Les dix premiers fournisseurs représentant 51.1% des achats et approvisionnements.

3.5.6 Risques juridiques

3.5.6.1 Propriété intellectuelle

La marque Cyberdeck fait l'objet d'une protection au niveau international. Les logos et noms de logiciels de la société font également l'objet de protections au niveau national ou international.

Les produits développés par Cyberdeck font systématiquement l'objet d'une protection au titre des dessins et modèles auprès de l'INPI. Les portails développés par Cyberdeck sont également protégés par ce biais ou par dépôt sous enveloppe soignée.

Cyberdeck est titulaire de noms de domaine liés à sa marque ou à son activité. Ces noms de domaine sont réservés par l'intermédiaire d'organismes officiellement accrédités par l'INTERNIC.

3.5.6.2 Assurances

Cyberdeck a souscrit auprès de compagnies d'assurance indépendantes les polices d'assurances suivantes :

- assurance multirisques locaux auprès de AXA France (couverture jusqu'à 232 K€),
- assurance matériels informatiques / bureautique auprès d'ALBINGIA (valeur à neuf de remplacement),
- assurance responsabilité civile professionnelle auprès de AXA France (couverture jusqu'à 9.7 M€),
- assurance responsabilité civile dirigeants auprès de AIG (couverture jusqu'à 800 K€),
- assurance stockage logistique auprès de AXA France (couverture incendie 1 030 K€, vol 80 K€),
- assurance flotte auto auprès de Générali,
- assurance auto mission pour tous les collaborateurs auprès de Groupama (couverture jusqu'à 1,5 M€ au titre de la RC),
- une police GSC

3.5.7 Risques financiers

Le groupe n'est pas exposé à un risque de taux ni à un risque de change (cf annexe aux comptes annuels, note 23).

3.5.8 Risques actions

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des placements dans des produits liquides à profils non risqués. Les risques actions sont présentés au paragraphe 9.2 du Rapport de gestion joint au présent Document de référence.

La valeur du portefeuille d'actions Cyberdeck est exprimée en valeur nette.

3.5.9 Risques liés au management

La société dispose d'une équipe de direction réduite, mais expérimentée et complémentaire. Le succès du projet d'ensemble dépend de la capacité de Cyberdeck à fidéliser ses collaborateurs-clés. Des plans de bons de souscription de part de créateur d'entreprise sont régulièrement mis en place dans cette optique.

3.5.10 Risques sociaux

Il n'existe pas de risques particuliers au 31 décembre 2007.

3.6 Faits exceptionnels et litiges

L'ensemble des litiges fait l'objet de provisions dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 (cf note 12 de l'Annexe aux comptes annuels).

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits exceptionnels significatifs que ceux présentés dans les comptes annuels de Cyberdeck au 31 décembre 2007, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

3.7. Organisation administrative et financière

L'organisation administrative et financière du groupe est adaptée à sa taille et à sa structure. La gestion des opérations comptables et administratives est centralisée au siège social du groupe, et placée sous la responsabilité du Directeur Général Délégué.

3.8. Endettement financier brut

L'endettement financier net consolidé est donné dans le tableau ci-dessous :

(en k€)	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Endettement financier brut	-643	- 516	- 35
Valeurs mobilières de placement	390	140	491
Disponibilités	19	8	472
Endettement financier net	- 243	- 368	928

3.9. Engagement hors bilan

L'engagement hors bilan est présenté en note 23 des annexes des comptes annuels.

3.10. Clause de complément de prix

Au 31/12/2007, il n'existe plus aucune clause de complément de prix donnée active.

CHAPITRE 4 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

4.1. Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Mixte, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nous allons soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes « consolidés » proforma de la société dudit exercice et la proposition d'affectation de ses résultats.

Nous vous informerons enfin des premiers résultats de l'exercice et des perspectives de notre groupe à moyen et long terme.

I – Rapport sur l'activité du groupe et de la société au cours de l'exercice

A – Rapport sur l'activité du Groupe

1.1 – Faits marquants de l'exercice

Augmentation de capital par la réalisation de BSPCE :

1 920 663 BSPCE ont été exercés sur l'exercice. L'augmentation de capital s'élève à 384 132,60 € et les primes d'émission s'élèvent à 393 988,00 €.

90 000 actions gratuites sont attribuées définitivement. L'augmentation de capital s'élève à 18.000 € par imputation sur les réserves (cf. Plan P1 AG infra)

Fermeture de site :

L'agence d'Aix en Provence a été fermée en fin de premier semestre.

Transmissions Universelles de Patrimoines :

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts de fonctionnement et pour simplification de l'organisation juridique, la société CYBERDECK SA a absorbé ses filiales CYBERDECK DIRECT SAS et R2S CONCEPT SAS détenues à 100% par voie de transmission universelle de patrimoine au 31/12/2007.

1.2 – Evolution des affaires, résultats et situation financière

Avec une progression de 13.80 % du chiffre d'affaires, l'année 2007 a permis de valider la pertinence des décisions prises par la nouvelle direction depuis fin 2006 tant en termes de stratégie commerciale que d'organisation.

Cette nouvelle orientation de la politique de l'entreprise est confortée par le niveau de chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 qui s'établit à 1 273 k€ contre 920 k€ en 2007.

La nouvelle équipe dirigeante poursuit ses efforts de rationalisation des effectifs, des structures et de la gamme des produits commercialisés dans le cadre d'une stratégie résolument offensive.

Des commandes prestigieuses et significatives en volume ont été signées en 2008.

Sur la base des comptes « consolidés » proforma établis selon la même méthodologie que ceux de l'exercice 2006, il en ressort que :

- le résultat opérationnel s'élève à (40) k€ contre (2 597) k€ en 2006.
- le résultat net s'établit à 5 k€ contre (2 598) k€ en 2006.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 972 k€ contre 132 k€ en 2006.

La société n'a pas d'endettement financier net au 31 décembre 2007 en dehors des avances du Factor : sa trésorerie nette s'établit à (234) k€ (dont Factor -643 k€), contre (368) k€ en 2006.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont les mêmes depuis sa création, à savoir la poursuite de ses objectifs de chiffres d'affaires et de rentabilité.

1.3 - Présentation des composantes du résultat pro forma du groupe

Le **chiffre d'affaires 2007** progresse de 13,8% à 5 087 k€ contre 4 469 k€ en 2006. La plus forte croissance est enregistrée au niveau des commandes grands comptes.

Le chiffre d'affaires 2007 est constitué exclusivement de l'activité bornes interactives.

Le poste **coût des biens et services vendus** s'élève à 3 011 k€ contre 4 156 k€ en 2006.

La forte diminution de ce poste s'explique essentiellement par une recherche permanente d'efficacité et de productivité malgré l'augmentation des coûts de maintenance d'un parc plus important.

Le poste **frais de recherche et développement** s'élève à 227 k€ contre 513 k€ en 2006.

Le poste **frais commerciaux** s'élève à 1 280 k€ contre 1 484 k€ en 2006.

La réduction de ce poste est justifiée par un effort au niveau de l'efficacité de la force de vente et la suppression du site d'Aix en Provence.

Le poste **frais généraux** s'élève à 696 k€ contre 723 k€ en 2006.

Le **résultat opérationnel courant** consolidé s'établit à (18) k€ contre (2 395) k€ en 2006.

Les **autres produits et charges opérationnels non courants** s'élèvent à (22) k€ contre (202) k€ en 2006.

Le **résultat opérationnel** consolidé s'établit ainsi à (40) k€ contre (2 597) k€ en 2006.

Le **coût de l'endettement financier net** s'élève à (30) k€ contre 2 k€ en 2006.

Les **autres produits et charges financières** s'élèvent à (34) k€, contre (35) k€ en 2006.

Les **charges d'impôts courant et différé** s'établissent à 109 k€ contre 32 k€ en 2006. Ce poste est constitué uniquement des crédits d'impôt recherche.

Le **résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession** s'établit à 0 k€ comme en 2006.

Le **résultat net** s'établit à +5 k€ contre (2 598) k€ en 2006.

1.4- Présentation Pro forma du bilan du groupe

Il est à noter qu'un retraitement de présentation du bilan a été effectué au titre de l'application de la norme IAS32 et IAS 39 sur les instruments financiers. Ce retraitement, à compter du 1^{er} janvier 2005 qui concerne certains contrats de ventes à des leaseurs, génère une augmentation symétrique des actifs et des passifs de 73 k€ (515 k€ en 2006). Ce retraitement, qui n'a, sur les exercices présentés, aucun impact sur le résultat, les capitaux propres et l'endettement financier net, conduit cependant à augmenter de manière significative certains postes du bilan.

Comme indiqué en note 1 de l'annexe des comptes sociaux 2007, CYBERDECK SA n'est plus tenue à l'obligation d'établir ses comptes consolidés en normes IFRS.

Cependant, et afin de faciliter la comparaison des données chiffrées entre 2006 et 2007, nous avons présenté dans l'annexe :

- les états de synthèse pro forma 2007 comparatifs avec les comptes consolidés 2006 (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie),
- un tableau de passage pour chaque état de synthèse entre les comptes sociaux 2007 de CYBERDECK SA et les comptes « consolidés » IFRS Proforma 2007.

Les **actifs non courants** s'élèvent à 1 145 k€ en 2007 contre 1 458 k€ en 2006.

Ils évoluent principalement sous les effets de :

- L'impact de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 (cf. supra / leaseurs) pour une créance à plus d'un an de 0 k€ contre 113 k€ en 2006,
- Le reclassement du Crédit d'Impôt Recherche 2004 à échéance 2008 en actifs courants pour 239 k€.

Les **actifs courants** qui s'élève à 2 441 k€ en 2007 contre 2 583 k€ évoluent principalement sous les effets :

- du reclassement du Crédit d'Impôt Recherche 2004 à échéance 2008 en actifs courants pour 239 k€.
- de l'impact de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 (cf. supra / leaseurs) pour une créance à moins d'un an de 73 k€ contre 402 k€ en 2006,
- de la variation de la trésorerie nette.

Les capitaux propres d'un montant de 972 k€ en 2007 contre 132 k€ en 2006 évoluent sous les effets :

- de l'augmentation de capital de 402 k€ et des primes d'émission pour 376 k€ relative à l'exercice de bons de souscription de créateurs d'entreprise,

Les **passifs non courants** s'établissent à 0 k€ contre 113 k€ en 2006. Ils évoluent symétriquement aux actifs non courants en application de la norme IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers à compter du 1er janvier 2005 (cf.supra) en inscrivant une dette à plus d'un an de 0 k€ contre 113 k€ en 2006.

Les **passifs courants** s'établissent à 2 614 k€ contre 3 796 k€ en 2006. Ils évoluent principalement sous les impacts suivants :

- l'application des normes IAS 32 et IAS 39 (cf. supra / leaseurs) inscrivant une dette à moins d'un an de 72 k€ contre 402 k€ en 2006,
- la diminution des comptes courants associés pour 261 k€
- l'augmentation des concours bancaires liés au Factor (+127 k€).
- la diminution du poste fournisseurs pour 443 k€
- la diminution des autres passifs courants pour 131 k€

Il ne subsiste aucun autre fait exceptionnel ou litige connu de la société et non provisionné. Il n'existe pas de passifs éventuels au 31 décembre 2007.

La société n'a pas d'endettement financier net à long terme au 31 décembre 2007 : Sa trésorerie nette, diminuée de l'avance du Factor de 643 k€, ressort à -234 k€, contre -368 k€ en 2006.

L'ensemble des valeurs mobilières est composé uniquement de produits financiers sans risque et à capital garanti.

2 Rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice

2.1 - Résultat de la société Cyberdeck

Le **chiffre d'affaires** de la société s'établit à 4 719 k€ en 2007 contre 4 353 k€ en 2006. Il a été réalisé en totalité au titre de l'activité borne interactive.

Compte-tenu des éléments explicatifs ci-dessus (cf.§1.3), le **résultat d'exploitation** s'établit à +244 k€ contre (1 586) k€ en 2006.

Le **résultat financier** s'élève à (278) k€ contre (2 866) k€ en 2006.

Les malis de fusion des sociétés absorbées ont un impact de 334 k€ sur les charges financières 2007. Les intérêts rémunérant les avances en comptes courants octroyées aux filiales sont enregistrés pour + 76 k€.

Le résultat financier 2006 inclut notamment l'abandon de créances accordé à la filiale Cyberdeck Direct pour 3 000 k€ et des intérêts rémunérant les avances en comptes courants octroyées aux filiales + 133 k€.

Le **résultat exceptionnel** s'élève à +54 k€, contre (83) k€ en 2006. Il intègre principalement la reprise de provisions situation nette R2S Concept pour 99 k€,

Le **résultat net** de la société s'élève en 2007 à +129 k€, contre (4 502) k€ en 2006.

2.2 - Bilan de la société Cyberdeck

L'**actif immobilisé net** est de 3 179 k€ en 2007, contre 715 k€ en 2006. Les principales variations concernent :

- l'augmentation du poste fonds de commerce « Mali de fusion », liée à la Transmission Universelle de Patrimoine, pour 3 069 k€,
- la diminution du poste Titres de Participation pour 549 k€.

Les **capitaux propres** de Cyberdeck de 3 196 k€, contre 2 289 k€ en 2006 évoluent de la même manière que les comptes consolidés pro-forma, à l'exception du mali de fusion des sociétés absorbées 334 k€ constaté en charges dans les comptes individuels.

Les **provisions pour risques et charges** évoluent principalement sous l'effet de reprise de provisions pour restructuration à hauteur de 99 k€ et des reprises de provisions d'exploitation à hauteur de 84 k€.

Les explications sur les variations du besoin en fonds de roulement ont été pour l'essentiel données dans la partie liée aux comptes consolidés.

En 2007 les **stocks** s'élèvent en valeur net à 460 k€ contre 536 k€ en 2006.

La **trésorerie nette** de la société s'élève au 31 décembre 2007 à (234) k€ contre (345) k€ en 2006. Ce montant comprend l'avance du Factor à hauteur de 643 k€.

3 Evénements importants intervenus après la clôture

Néant.

4 Evolution prévisible et perspective

Le chiffre d'affaires consolidé pro-forma du 1^e trimestre 2008 s'établit à 1 273 k€, contre 920 k€ en 2007.

Le groupe a poursuivi la logique de réduction de coûts initiée fin 2006, et a globalement revu son mode de fonctionnement : augmentation de la sous-traitance pour variabiliser les coûts, adoption de locaux plus économiques et mieux adaptés, fermeture de l'agence d'Aix, etc...

L'augmentation significative des demandes entrantes témoigne d'une maturité croissante du marché de la borne. Le volume des commandes est également significativement plus élevé par client. L'offre **CYBERCHANNEL**, solution de communication interne auprès des salariés dans les entreprises à base d'écrans d'information, est venue compléter l'offre INTRANET, déjà largement sollicitée dans la plupart des grands groupes et administrations françaises.

La **SUBLIM'BEAUTY** est destinée aux officines dotées d'un rayon cosmétologie. Cette borne fournit un conseil personnalisé permettant d'augmenter les ventes.

Les premiers retours ont nécessité une adaptation de la stratégie de vente de ce produit qui devrait connaître désormais un accueil plus favorable.

La poursuite de cette stratégie globale doit permettre de confirmer l'entrée du Groupe dans une période de rentabilité durable.

5 Prises de participations et de contrôle

Néant.

6 Activité de Recherche et Développement

Le montant des frais de recherche et développement constaté en charges de l'exercice s'élève à 227 k€ en 2007. Ces efforts de R&D ont été principalement portés sur le développement de nouvelles bornes de Cyberdeck.

7 Risques de marché

7.1 – Risque de change

Il n'existe aucun risque de change au 31 décembre 2007.

7.2 – Risque actions et placement

Risques actions au 31/12/07	France	Autres places
Valeurs mobilières de placement	390	-
Hors bilan :	--	--
Total	390	--

Les valeurs mobilières de placement, soit 390 k€ au 31 décembre 2007, correspondent à des placements dans des produits liquides à profils non risqués.

7.3 – Risque de taux

La société n'est exposée à aucun risque de taux.

7.4 – Risques réglementaires et juridiques

Il n'existe pas de risque réglementaire ou juridique particulier au 31 décembre 2007, autres que ceux ayant fait l'objet d'une provision.

7.5 – Risques liés aux clients et aux financements des actifs d'exploitation

Les litiges avec les clients ont été constatés en provisions pour dépréciation des créances douteuses. Les clients de Cyberdeck sont principalement des grands groupes, des administrations ou des leaseurs. Le risque est donc limité.

Dans le cas très particulier d'un contrat de partenariat avec un leaseur, où une partie du risque est conservée, une lecture stricte de la norme IAS 39 révisée conduit à assimiler les opérations avec ce leaseur à un financement de créance dans la mesure où Cyberdeck n'a pas transféré l'essentiel des risques et avantages (notamment le risque de crédit dans la mesure où Cyberdeck peut être conduit, dans le pire des cas, à indemniser le leaseur sur la base de 6 mois de loyers).

En conséquence, une dette est constatée au passif correspondant à l'encours financé par le bailleur vis-à-vis du client, et une créance client est maintenue à l'actif pour le même montant. Ces deux agrégats évoluant symétriquement au fur et à mesure des remboursements clients auprès du leaseur.

Aucune provision n'a été constatée au 31/12/2007 sur les créances ainsi constatées au titre d'une indemnité éventuelle à payer.

Ce traitement, qui n'a aucun impact sur le résultat et les capitaux propres, conduit à augmenter de manière significative certains postes du bilan, et notamment l'endettement financier brut. Cependant, ce retraitement n'a aucune incidence sur l'endettement financier net, ni sur le fonds de roulement net.

Du fait de l'option pour l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1er janvier 2005, ce retraitement de présentation n'a été constaté que sur les exercices 2005 et 2006 et proforma 2007. Conformément à la norme IFRS 1, seuls les contrats conclus à compter du 1er janvier 2004 ont été retraités.

7.6 – Risques liés aux fournisseurs

Il n'existe aucun risque particulier lié à la nature ou à l'importance relative des fournisseurs.

7.7 – Risques de liquidités

Néant. Il n'existe pas de clauses de défaut.

8 Risques pays

Le chiffre d'affaires, les actifs et le résultat d'exploitation du groupe étant quasi-intégralement localisés en France, la société n'est exposée à aucun risque pays.

9 Engagements hors-bilan

Les engagements hors-bilan ont été mentionnés dans l'annexe. Il n'existe pas de transaction particulière susceptible de présenter un risque pour la société, qui ne soit pas provisionnée.

10 Conséquences sociales de l'activité de la société

Emploi

L'effectif moyen du groupe s'est réduit sur 2007.

Compte tenu des départs et du plan social mis en oeuvre, l'effectif au 31 décembre est en nette baisse à 34 salariés. Les surcroûts temporaires d'activité liés aux effets de saisonnalité sont gérés par des recours à la sous-traitance et aux contrats à durée déterminée dans le domaine des installations et du SAV.

La politique de la société en terme d'emploi pour 2008 est liée à l'évolution de son activité et de la conjoncture économique dans le cadre d'un contrôle stricte de la masse salariale.

Le groupe dispose cependant de l'effectif lui permettant de mener à bien ses objectifs de croissance et de rentabilité.

Organisation de la durée du temps de travail

Pour le passage aux 35 heures, Cyberdeck a signé le 26 décembre 2001, un accord de réduction du temps de travail qui a fonctionné pour la sixième année d'application avec satisfaction.

Rémunération

L'ajustement de la structure a permis de faire évoluer la masse salariale en 2007 de -18%.

Formation

Les dépenses de formation visent au maintien et à l'amélioration des connaissances techniques des collaborateurs.

Sous-traitance

La sous-traitance concerne de manière habituelle, les activités de fabrication. Les gros volumes sont sous-traités, tandis que les petites séries sont réalisées en interne.

11 Conséquences environnementales de l'activité de la société

L'activité ne présente pas de risques ni conséquences significatives en matière environnementale.

12 Risques technologiques

Les technologies utilisées, que se soient pour les composants matériels ou logiciels sont des standards du marché produit par des sociétés reconnues pour leur fiabilité.

Chaque borne livrée fait l'objet d'un double contrôle qualité, l'un est réalisé par le service qui a produit la borne (service production ou le sous-traitant), l'autre par le service qui est en charge de l'installation. Des procédures de contrôle ont été rédigées à cette intention.

Le service Clients gère les installations avec le service après-vente assurant ainsi un meilleur suivi du client.

II – Rapport juridique

1 - Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat

1.1 – Approbation des comptes sociaux

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 128 862 € et d'approuver son affectation en report à nouveau. Après affectation, le report à nouveau s'établirait ainsi à (7 284 446) €.

1.2 – Approbation des comptes « consolidés » pro-forma

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes « consolidés » pro-forma de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5 k€.

2 - Distribution de dividendes au cours des trois derniers

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

3 - Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous signalons conformément aux dispositions de l'article 233 du CGI que les comptes de l'exercice n'intègre aucun montant dont la déductibilité n'est pas admise par l'Administration Fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

4 – Information sur le capital

4.1 – Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2007, le capital et les droits de vote se répartissent comme suit

Répartition de l'actionariat					
Actionnaires	Nbre d'actions	% de détention	Nbre de dts de vote double	Nbre total de dts de vote	% des dts de vote
E. Delmaere	2 689 102	11,21%	2 689 102	5 378 204	20,06%
K. Amari	132 617	0,55%	132 617	265 234	0,99%
JL. Alzonne	21 501	0,09%	0	21 501	0,08%
P. Dufeutrelle	1 000	0,00%	0	1 000	0,00%
Total dirigeants	2 844 220	11,86%	2 821 719	5 665 939	21,13%
Autres actionnaires au nominatif	90 959	0,38%	941	91 900	0,34%
Casalva	2 275 107	9,48%	0	2 275 107	8,49%
Total actionnaires financiers	2 275 107	9,48%	0	2 275 107	8,49%
Total Public	18 776 612	78,28%	0	18 776 612	70,04%
Titres en autodétention	0	0,00%	0	0	0,00%
Total	23 986 898	100,00%	2 822 660	26 809 558	100,00%

Au 31 décembre 2007, Il n'existe pas de participation au capital des salariés au titre de Plans d'épargne d'entreprise ou de Fonds Communs de Placement d'Entreprise.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. La société n'a pas connaissance de conventions prévoyant de telles restrictions en application de l'article L.233-11 du code du commerce.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, autres que les droits de vote double, conférés par l'article 13 des statuts à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires et qui puissent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Il n'existe pas d'accord conclu par la société qui pourrait être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

4.2- Franchissement de seuil

Aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la société en 2007 :

4.3- Titres d'autocontrôle

4.3.1 - Dans les comptes sociaux

Constatés en titres immobilisés.

Au 31 décembre 2007, Cyberdeck ne détient pas d'actions propres constatées en titres immobilisés.

Constatés en valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2007, Cyberdeck ne détient pas d'actions propres constatées en valeurs mobilières de placement.

4.3.2 - Dans les comptes « consolidés » proforma

Les titres d'autocontrôle sont présentés en moins des capitaux propres. Au 31/12/2007, la société ne détient aucun titre d'autocontrôle.

4.4- Bons de souscription de parts de créateurs et actions gratuites

En 2007, de nouveaux plans de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise ont été mis en place.

Bons de créateurs d'entreprise :

Les plans de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise se détaillent comme suit, au 31/12/07 :

Plan	Date de mise en place	Nb de BSPCE attribués à l'origine	Nb de BSPE exerçables à compter du 31/12/07	Equivalent en nombre d'actions	Prix d'exercice par action	Date limite d'exercice
Plan BCE 5	15/12/2003	735 000	44 000	47 140	0,37 €	14/12/2008
Plan BCE 8 (1)	22/12/2005	2 012 700	713 200	713 200	0,32 €	21/12/2010
Plan BCE 9	10/11/2006	1 000 000	0	0	0,40 €	10/11/2011
Plan BCE 10	14/02/2007	1 197 000	0	0	0,38 €	14/02/2012
Plan BCE 11	14/06/2007	158 090	23 000	23 000	0,38 €	14/06/2012
Total		5 102 790	780 200	783 340		

(1) : Le plan 8 est exerçable à compter du 1^{er} janvier 2006 pour 1 730 200 BSPCE et jusqu'au 1^{er} juillet 2007 pour 282 500.

Attribution d'actions gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place en 2005 et 2006.

Plan	Date de mise en place	Nbre d'actions gratuites attribuées	Nbre d'actions gratuites acquises	Date d'acquisition définitive	Date de cession possible
Plan 1	22/12/05	127 500 (2)	90 000	21/12/2007	31/12/2009
Plan 2	10/11/06	200 000	0	10/11/2008	10/11/2010

(1) : 2 ans après la date d'attribution.

(2) : 5 000 actions liées au plan 1 ont été annulées en 2006, 37 500 ont été annulées en 2007.

Incidence des actions potentielles sur le nombre d'actions :

L'impact sur le capital lié à l'exercice de ces bons et à la création des actions gratuites correspondant est égal à 4,4 % du capital de la société au 31/12/07, contre 7,1 % en 2006.

Actions propres :

Aucune action propre n'est détenue au 31.12.2007.

4.5- Opérations réalisées en 2007 par les dirigeants et personnes assimilées

Nom et prénom	Fonction	Nature de l'opération	Référence	Prix Souscription	Quantités exercées
Delmaere Eric	PDG.	Exercice BSPCE	Plan 8	0,32	198 900
Delmaere Eric		Exercice BSPCE	Plan 9	0,40	296 673
Delmaere Eric		Exercice BSPCE	Plan 10	0,38	1 197 000
Delmaere Eric		Exercice BSPCE	Plan 11	0,38	135 090
Dufeutrelle Philippe	Dir.Gén.Délégué	néant			

6- Administration et contrôle de la société

6.1- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux.

M. Eric DELMAERE

Président du Conseil d'Administration et Président Directeur Général de Cyberdeck SA

M. Philippe DUFEUTRELLE

Administrateur et Directeur Général Délégué de Cyberdeck SA

M. Jean Luc ALZONNE

Administrateur de Cyberdeck SA

6.2- Nomination et renouvellement des administrateurs

La durée des fonctions des premiers administrateurs est de trois années et la durée des fonctions des administrateurs nommés en cours de vie sociale est de six années. Les fonctions expirent à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Une personne morale peut être nommée administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

En cas de révocation par la personne morale de son représentant permanent comme en cas de décès ou de démission de celui-ci, elle est tenue de notifier cet événement sans délai à la société et de préciser l'identité du nouveau représentant permanent.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Par ailleurs, le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Toutefois, en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Si la nomination d'un administrateur par le Conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le Conseil n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires doit être immédiatement convoquée en vue de compléter le Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du Conseil en adjonction aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'Assemblée Générale.

Chaque administrateur doit être propriétaire pendant toute la durée de son mandat de une action au moins.

Si au jour de sa nomination un administrateur n'est pas propriétaire de ce nombre d'actions ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 65 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil d'Administration, le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si, du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser cette limite, la proportion ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

6.3- Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social.

Mandataires sociaux et administrateurs	Rémunération totale et avantages		Autres avantages		Dont versée par les sociétés contrôlées
	Fixe	Variable	Nombre BCE attribués	Nombre Actions gratuites attribuées	
M. Eric DELMAERE	90 k€	Néant	1 355 090		Néant
M. Philippe DUFEUTRELLE	90 k€	Néant		Néant	Néant
M. Jean-Luc ALZONNE	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Au 31 décembre 2007, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

6.4- Direction de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les statuts, le conseil d'administration a, dans sa séance du 15 septembre 2006, décidé de confier la direction générale de la Société Cyberdeck à Monsieur Eric DELMAERE, Président du conseil d'administration; Monsieur Philippe DUFEUTRELLE assurant les fonctions de Directeur général délégué.

7- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Il n'y a eu aucune nouvelle convention visée par l'article L225-38, autres que les conventions autorisée sur les exercices précédents et qui se sont prolongées en 2007.

8- Programme de rachat par la société de ses propres actions et autorisation d'annulation des actions rachetées par voie de réduction de capital

Il n'y a pas d'autorisation de programme de rachat en cours. Il sera sollicité un nouveau programme de rachat d'actions à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2008.

9- Informations relatives aux IFRS

Les comptes « consolidés » proforma de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis selon le référentiel IFRS applicable à cette date, tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

Certaines normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés présentés dans les présents états financiers. Le groupe n'a pas connaissance d'évolutions susceptibles d'avoir un impact significatif.

Concernant les règles d'établissement du bilan de transition, le groupe a appliqué les dispositions propres à l'établissement du bilan de transition au 1er janvier 2004, telles que définies par les normes IFRS (principalement IFRS 1).

Le groupe a retenu les principales options suivantes :

- pas de retraitement des opérations de regroupement d'entreprise antérieures à la date de transition,
- pas de réévaluation des actifs,
- retraitement selon les règles définies par IFRS 2 uniquement des contrats de BSPCE attribués après le 7 novembre 2002 et acquis à compter du 1er janvier 2005.

Le groupe a par ailleurs opté pour l'application des normes IAS 32 et 39 révisées à compter du 1er janvier 2005. L'impact de cette norme est essentiellement un impact de présentation sur le bilan, lié à certains contrats de ventes qui s'appuient sur des leaseurs (cf. ci-après).

Le principal impact de l'application des IFRS sur les capitaux propres est lié à l'annulation de l'amortissement des écarts de première consolidation et des fonds commerciaux à compter du 1er janvier 2004.

La juste valeur des contrats de BSPCE retraités conformément à l'option retenue ci-dessus n'a pas été constatée dans le bilan de transition, compte tenu de l'impact non significatif.

L'application de la norme IAS 36 sur les dépréciations d'actifs n'a conduit à constater aucune dépréciation complémentaire. Le groupe réalisait déjà des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition et les fonds commerciaux, selon des modalités proches des IFRS.

Le principal impact sur la présentation sur le bilan est lié au retraitement de certains contrats de ventes via des leaseurs.

A ce jour, une lecture stricte de la norme IAS 39 révisée conduit à assimiler les opérations avec ce leaseur à un financement de créance lorsque Cyberdeck n'a pas transféré l'essentiel des risques et avantages (notamment le risque de crédit dans la mesure où Cyberdeck peut être conduit, dans le pire des cas, à indemniser le leaseur sur la base de 6 mois de loyers). En conséquence, une dette est constatée au passif correspondant à l'encours financé par le bailleur vis-à-vis du client, et une créance client est maintenue à l'actif pour le même montant. Ces deux agrégats évoluant symétriquement au fur et à mesure des remboursements clients auprès du leaseur. Ce traitement, qui n'a aucun impact sur le résultat et les capitaux propres, conduit à augmenter de manière significative certains postes du bilan, et notamment l'endettement financier.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES « CONSOLIDÉS » PROFORMA

En k€	Capital	Primes	Auto-contrôle	Paiement en actions	Report à nouveau	Autres réserves et résultat	Part du Groupe	Part des minor.
Capitaux propres consolidés 31-12-2005 (Publié)	4 025	4 974	-4	129	-961	-6 133	2 030	0
Titres auto-contrôle			4				4	0
Produits et charges direct en réserves							0	0
Augmentation de capital	370	282					652	0
Résultat de l'exercice						-2 598	-2 598	0
Réduction de capital par imputation de pertes							0	0
Autres mouvements				44	-2 026	2 026	44	
Capitaux propres consolidés 31-12-2006 (Publié)	4 395	5 256	0	173	-2 987	-6 705	132	0
Titres auto-contrôle								0
Produits et charges direct en réserves				56			56	0
Augmentation de capital	402	376					778	0
Résultat de l'exercice						5	5	0
Réduction de capital par imputation de pertes							0	0
Autres mouvements					-2 598	2 598	0	0
Capitaux propres « consolidés » 31-12-2007 (Proforma)	4 797	5 632	0	229	-5 585	-4 102	971	0

Votre Conseil vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Annexes

Annexe 1 - Résultats financiers des 5 derniers exercices

Annexe 2 - Tableau des délégations pour les augmentations de capital

4.2. Rapport du Conseil d'administration a l'AGE du 10/06/08

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation :

- Une délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de préférence, et/ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital,
- Une délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, par émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes les valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de préférence,
- Une délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en application de l'article L.225-147 du Code de commerce, à l'effet d'augmenter le capital social, dans la limite de 10% du capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Une autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue d'annuler les titres auto détenus par la société,
- Une autorisation a conférer au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- La mise en place d'un nouveau plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et délégation conférée au Conseil d'administration pour sa mise en œuvre,
- Une autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code du commerce et des articles L.443-5 et suivants du Code du travail,
- La modification de l'article 15 des statuts « Délibérations du Conseil d'administration »,
- La modification de l'article 20 des statuts « Accès aux assemblées – Pouvoirs ».

1/ Délégations à conférer au conseil d'administration

• Nous vous demandons de bien vouloir donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration aux fins de procéder à toutes augmentations de capital en une ou plusieurs fois, aux périodes qu'il appréciera, en employant dans la limite des plafonds globaux déterminés ci-après, séparément ou cumulativement les procédés suivants:

- a) par émission de toutes valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social à l'exception d'actions de préférence,
- b) et/ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital,

Les opérations ainsi autorisées auraient les limites suivantes :

- un plafond nominal global de l'augmentation de capital par émission de valeurs mobilières fixé à 5 000 000 d'euros (cinq millions),
- un plafond nominal global de l'augmentation de capital par incorporation fixé à 10 000 000 euros (dix millions) s'ajoutant au plafond global fixé à l'alinéa précédent,
- un montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pouvant excéder 5 000 000 d'euros (cinq millions),

auquel s'ajouterait, s'il y a lieu, le montant des augmentations de capital liées à la préservation des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles.

Le Conseil, avec faculté de subdélégation au Directeur général, aurait alors tous pouvoirs, pour :

- réaliser ces émissions, en fixer le ou les montants et toutes les modalités, notamment déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre, arrêter leur prix d'émission, étant entendu que la somme à recevoir par la société pour chacune des actions émises sans droit préférentiel de souscription devra être au minimum égale à la limite inférieure définie par la loi,
- fixer, même rétroactivement, la date de jouissance des actions créées,
- décider, que les droits des actionnaires formant rompus, en cas d'émission d'actions par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues,
- limiter éventuellement le montant de chaque augmentation de capital à celui des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital décidée, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, s'il le juge utile, les frais des émissions sur les primes correspondantes,
- passer tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions ainsi qu'à la cotation et au service financier des titres,
- d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

- Nous vous demandons également de bien vouloir donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration aux fins de procéder à toutes augmentations de capital en une ou plusieurs fois, par émission sans droit préférentiel de souscription des actionnaires de toutes les valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, prévues au 1-a) de la première résolution.

Ces valeurs pourraient notamment être émises, lors de l'exercice des droits attachés à leurs titres, en faveur des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société Cyberdeck et émises par des sociétés dont cette dernière détient directement ou indirectement la majorité du capital.

Les limites des opérations ainsi autorisées seraient les suivantes :

- a) le plafond nominal global de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission de ces valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription des actionnaires serait fixé à 5 000 000 d'euros (cinq millions) ;
- b) le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital serait fixé à 5 000 000 d'euros (cinq millions), ,

le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la première résolution.

Les valeurs mobilières ci-dessus prévues pourraient être émises soit en euro, soit en monnaie étrangère, dans la limite du plafond autorisé en euro ou de sa contre-valeur à la date d'émission ;

En cas d'utilisation de la délégation de compétence le prix d'émission des valeurs mobilières serait égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation des modalités de l'émission, avec une décote éventuelle de 5%.

Dans la limite de 10% du capital social par an, et dans le respect des plafonds ci-dessus, le conseil serait également autorisé, conformément à l'article L.225-136 alinéa 2 du Code de commerce, à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, selon les modalités suivantes : le prix d'émission devrait être au moins égal à 90% de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation des modalités de l'émission.

Le motif de l'utilisation de la délégation pourrait résider dans la volonté de renforcer les fonds propres de la société ou de financer sa croissance.

Le Conseil d'administration pourrait conférer aux actionnaires, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixerait, un délai de priorité pour souscrire, en proportion de leur part de capital, aux valeurs mobilières émises, sans que ceci puisse donner lieu à la création de droits cessibles ou négociables.

La présente décision comporterait renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous autres titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration disposerait des mêmes pouvoirs que ceux définis à la première délégation visée ci-avant pour réaliser ces émissions.

Cette présente délégation priverait d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette délégation serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

2/ Autorisation à consentir au Conseil d'administration d'augmenter le capital social dans la limite de 10% de son capital social pour rémunérer des apports en nature consentis à la Société en application des dispositions de l'article 225-147 du code de commerce

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à utiliser les délégations qui lui seront consenties conformément aux dispositions de l'article L 225-147 du Code de Commerce pour augmenter le capital social dans la limite de 10% de son capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables, et notamment d'approuver ledit apport au vu du rapport d'un commissaire aux apports.

3/ Mise en place d'un nouveau plan de bons de parts de créateur d'entreprise,

Nous souhaitons également vous faire-part de notre volonté de mettre en place au profit des salariés et des mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés un nouveau plan de bons de parts de créateur d'entreprise.

Cette émission se réaliserait dans la proportion de un bon pour une action, dans la limite annuelle de 10% du capital social soit 2 398 689 bons à ce jour, avec renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises au fur et à mesure de la levée des options.

Ces bons seraient attribués gratuitement et donnerait chacun le droit de souscrire à une action de la société de 0.2 euro de valeur nominale pendant 5 ans à compter de leur émission.

Le prix de souscription correspondrait à la moyenne pondérée des trois derniers jours de bourse précédant le Conseil d'administration mettant en œuvre cette émission avec une décote éventuelle pouvant aller jusqu'à 5%, étant entendu que ce prix ne pourra être inférieur à la valeur nominale de l'action.

Cette méthode est celle habituellement utilisée dans les sociétés cotées.

Les motifs de mise en œuvre de cette émission et donc de la suppression du droit préférentiel de souscription résiderait dans la volonté de renforcer la motivation des salariés et dirigeants de la société.

L'incidence sur l'actionnaire de l'émission de nouveaux BSPCE dépendra de la moyenne pondérée des trois derniers jours de bourse précédant le conseil d'administration mettant en œuvre cette émission avec une décote éventuelle pouvant aller jusqu'à 5%.

En simulant une mise en place au 13 mai 2008, le cours d'émission serait de 0.32 €.

L'exercice de la totalité des BSPCE visés aurait pour effet d'augmenter la situation nette de la société de 768 k€.

Compte tenu des capitaux propres au 31 décembre 2007, ajustés de l'exercice des BSPCE réalisé entre le 1er janvier 2008 et le 30 avril 2008 et du nombre d'actions nouvelles ainsi créées et en tenant compte également de l'exercice éventuelle des BSPCE ou des plans d'attributions d'actions gratuites des précédents plans non encore exercés, la quote-part des capitaux propres par action suite à l'exercice de tous les BSPCE visés par le nouveau plan serait de :

- Sur la base des capitaux propres sociaux : 0,14475 Euros.
- Sur la base des capitaux propres consolidés proforma : 0,06354 Euros.

En outre, l'actionnaire qui détiendrait 1% du capital actuel de la société CYBERDECK verrait sa part dans le capital final passer à 0,9 % , soit une diminution de 0,1 et sa quote-part dans les bénéfices diminuerait dans les mêmes proportions.

L'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action dépendra de la moyenne des vingt séances de bourse précédant le conseil d'administration mettant en œuvre cette émission.

En retenant, pour notre simulation comme ci-dessus, la date du 13 mai 2008, celle-ci serait de 0.02 €, compte tenu d'un prix d'émission retenu de 0.32 euros et du cours moyen des vingt derniers jours de bourse de 0.34 euros.

Nous vous demandons par conséquent d'autoriser la mise en place de ce nouveau plan de bons de parts de créateur d'entreprises et de donner tous pouvoirs à votre conseil d'administration aux fins de :

1. consentir aux salariés et aux mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à émettre à titre d'augmentation de capital
2. déterminer les dates d'attribution, les conditions d'émission des bons et notamment, fixer leur prix, arrêter la liste des bénéficiaires et décider du nombre de bons à attribuer à chacun d'eux,
3. fixer les modalités selon lesquelles les titulaires de bons pourront souscrire les actions auxquels les bons ouvrent droit,
4. accomplir tous actes et formalités, notamment à l'effet de rendre définitives et de constater la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la délégation faisant l'objet de la précédente résolution,
5. modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

4/ Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions autodétenues par la société,

Nous sollicitons de l'Assemblée générale l'autorisation de procéder, si nous le jugeons opportun, à l'annulation des titres rachetés conformément à la quatorzième résolution soumise au vote de l'Assemblée générale ordinaire.

5/ Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,

Nous sollicitons de l'Assemblée générale l'autorisation de procéder, si nous le jugeons opportun, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et avec les limitations particulières suivantes :

- le Conseil d'administration attribuerait en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera des actions gratuites de la société existantes ou à émettre, dans la limite de 10% du capital social de la société,
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter de leur attribution et que les bénéficiaires devront conserver les actions gratuitement attribuées pendant deux ans à compter de leur attribution définitive,
- la présente décision comporterait renonciation de plein droit des actionnaires, en faveur des attributaires d'actions gratuites, à la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- le Conseil aurait tous pouvoirs pour :
 - o déterminer l'identité des bénéficiaires,
 - o fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
 - o procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées en cas d'opérations sur le capital de la société afin de préserver les droits des bénéficiaires,
 - o procéder aux augmentations de capital nécessaires par voie d'incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes,
 - o modifier corrélativement les statuts de la Société,
 - o d'une manière générale, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, accomplir tous les actes et formalités de dépôt et de publicité, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la mise à jour corrélatrice des statuts.

Cette autorisation aurait une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée.

6/ Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, le Conseil propose à l'Assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du Travail.

Le Conseil tient toutefois à exprimer son désaccord quant à la résolution qui sera proposée, un grand nombre de salariés de la Société pouvant déjà avoir accès à une fraction du capital dans le cadre d'un plan de bons de parts à créateur d'entreprise mis en place.

7/ Modification des statuts.

De manière à mettre les statuts de la société en conformité avec le décret du 11 novembre 2006, qui modifie certaines dispositions légales applicables aux sociétés anonyme à Conseil d'administration, le Conseil propose à l'assemblée générale de modifier les statuts en conséquence.

Les modifications porteraient sur :

- l'article 15 relatif à la « Présidence et délibération du Conseil d'administration » qui verrait son point 3, 4^{ème} alinéa modifié comme suit :

« Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions réglementaires. Toutefois la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.225-47, L.225-53, L.225-55, L.232-1 et L.233-16 du Code de commerce. »

- l'article 20 relatif aux « Règles générales » qui verrait son point 3 « accès aux assemblées » modifié comme suit :

« Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité.

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur

Tout actionnaire peut également participer à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et les délais fixés par la loi et les règlements »

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote, à l'exception de la huitième résolution

Enfin en ce qui concerne la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice, nous vous renvoyons au rapport d'activité semestriel et à la publication BALO du 23 avril 2008.

Le Conseil d'Administration

4.3. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 al. 6 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport, en tant que Président du Conseil pour vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société pour l'exercice 2007.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

1/ Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

A – Les réunions du Conseil

La société CYBERDECK est une société anonyme à conseil d'administration composé de trois administrateurs :

- M. Eric DELMAERE,
- M. Philippe DUFEUTRELLE,
- M. Jean Luc ALZONNE.

Chaque administrateur est tenu par les statuts de détenir au moins une action.

Compte tenu de la taille du groupe, il n'existe pas de règlement intérieur du conseil d'administration, ni de comités et l'ensemble de ces fonctions sont assurées par le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois. Chaque administrateur était présent ou représenté. Le conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit choisi par le Président ; aucune forme spéciale n'est requise pour les convocations.

Les Commissaires aux comptes de la société ont été convoqués à l'occasion des séances consacrées à l'examen et arrêté :

- des comptes de l'exercice clos le 31/12/2006,
- des comptes semestriels au 30/06/07.

B – Principales décisions :

Les principales décisions adoptées au cours de l'exercice 2007 sont :

- Examen et arrêté du chiffre d'affaires annuel 2006
- Examen et arrêté des comptes au 31/12/06,
- Convocation de l'AG mixte du 20/06/07,
- Examen et arrêté du chiffre d'affaires au 30/06/07,
- Arrêté des comptes semestriels au 30/06/07,
- Dissolution par confusion des filiales Cyberdeck Direct et R2S Concept.

Les procès verbaux du Conseil d'administration sont préparés par le service juridique de la société en collaboration avec des conseils juridiques externes.

2/ Procédures de contrôle interne

A - Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez Cyberdeck ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,

-d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

B - Description synthétique des procédures de contrôle existantes

Au regard des indications données par le Directeur Général et le Conseil d'administration, il ressort que la société a mis en place des procédures de contrôle interne spécifiques par service.

Une mission de coordination et de supervision est directement assurée par le Directeur Général délégué avec l'assistance des Commissaires aux comptes.

a) Direction Générale

Elle met en œuvre des réunions de suivis et des indicateurs permettant d'assurer un contrôle rigoureux et régulier de l'activité de la société :

- réunion hebdomadaire groupée avec les directions techniques et commerciale concernant :
 - o le carnet de commande,
 - o la planification des livraisons,
 - o le traitement des difficultés éventuelles,
 - o le maintien d'une production à flux tendue,
 - o l'optimisation des plans de charge des installateurs,
- réunion hebdomadaire groupée avec les directions techniques et achats relative aux évolutions techniques nécessaires pour améliorer la qualité des produits et les délais de fabrication,
- réunions hebdomadaires individualisées avec les autres services (administration des ventes, services administratifs et financiers, service commercial et design), pour établir un bilan, examiner les projets en cours et vérifier les moyens disponibles,
- suivi hebdomadaire des produits commercialisés avec le service commercial de manière à :
 - o disposer en permanence d'une liste de produits en attente d'être développés,
 - o être capable d'anticiper sur les besoins du marché,
 - o assurer les évolutions nécessaires des produits existants,
- réunion mensuelle de l'ensemble des responsables de services pour:
 - o faire un bilan par service du mois écoulé,
 - o déterminer et coordonner les actions transversales,
 - o présenter les objectifs du mois à venir.

La Direction Générale assure également la validation des règlements de factures, des demandes d'achat supérieures à 10 K€, ainsi qu'une participation à toutes les réunions de lancement de projets,

Les perspectives d'amélioration de contrôle interne pour l'exercice 2008 visent l'amélioration des indicateurs existants et du reporting automatique sur certaines activités et données.

b) Missions comptables, administratives et juridiques :

Le suivi de la société et de ses filiales est assuré en interne par une équipe de six personnes placées sous la responsabilité du Directeur Général Délégué.

Les missions de ce service concernent :

- les ressources humaines,
- l'administration des ventes,
- la comptabilité, la gestion, et la trésorerie,
- le juridique et l'administratif.

Des logiciels de gestion intégrée permettent la bonne gestion des activités de comptabilité, paie, gestion des stocks, achats et ventes, et trésorerie.

Des procédures internes, décrivent les processus de circulation de l'information et de validation, et désignent les personnes habilitées à engager les services ou la société.

Les budgets sont établis annuellement et leurs suivis sont pointés mensuellement, avec analyse des écarts constatés.

La tenue de la comptabilité des filiales est centralisée au siège social du groupe. La supervision de la consolidation des comptes est assurée par un expert comptable extérieur.

Des «reporting» mensuels permettent de suivre l'évolution du chiffre d'affaires, des marges et du niveau des stocks, de la trésorerie, l'état des commandes, des livraisons en cours, les contrats et litiges en cours, ainsi que l'évolution de l'effectif.

Les travaux nécessitant des compétences spécifiques sont réalisés en collaboration avec des conseils extérieurs. Les perspectives d'amélioration 2008 concernent l'optimisation des outils permettant les contrôles de cohérence.

c) Mission de production et achats :

Cette fonction est assurée en interne par une équipe de quatre personnes dont un chef de service. Ce pôle gère l'ensemble des lignes de produits Cyberdeck pour leur production.

Les procédures mises en place concernent :

- le fonctionnement du service : l'élaboration d'un document spécifique décrivant le fonctionnement du service a permis son optimisation dans le cadre d'une démarche proche de celle de l'ISO,
- l'élaboration d'un planning hebdomadaire de production ainsi que des dossiers de suivi individuels par client,
- le contrôle des achats, avec la validation de chaque bon de commande supérieur à 10 K€,
- la facturation : un double contrôle est effectué par la comptabilité et l'opérateur ayant saisi la commande,
- le contrôle qualité systématique des produits avant expédition,
- l'alimentation d'une base de donnée autorisant la traçabilité des produits.

La fonction achat est assurée par le responsable du service de production. Les procédures mises en œuvre concernent :

- l'approbation préalable et systématique des produits à commander afin de satisfaire à l'ensemble des contraintes techniques,
- la recherche permanente de nouveaux fournisseurs et solutions permettant de bénéficier des prix, des délais, des encours et des stocks les plus compétitifs,
- la renégociation systématique des prix dès qu'une commande atteint un certain volume,
- la relance et le suivi permanent des fournisseurs pour éviter tout retard de livraison.

Les perspectives d'amélioration 2008 concernent l'amélioration du taux de non-qualité externe, ainsi que l'optimisation des stocks et des prix de revient.

d) Mission de suivi de clientèle :

Ce service comprend 9 personnes dont un chef de service.

Il est organisé en deux équipes complémentaires qui assurent :

- l'installation, la maintenance et le SAV des produits commercialisés,
 - le support client.
- Concernant l'installation la maintenance et le SAV, le contrôle interne est assuré par le biais de :
- réunions hebdomadaires pour arrêter les plannings de livraison et installation,
 - contrôles quotidiens du traitement des demandes de SAV,
 - validation par un procès verbal soumis au client lors de chaque intervention sur site.
- Concernant le support client (support téléphonique utilisateurs, Info gérance du parc, recette des applications logicielles développées par le service R&D, configuration des PC équipant les bornes), le contrôle interne est assuré par :
- des réunions hebdomadaires de planification des préparations de PC et recettes logicielles,
 - la mise en place d'indicateurs de performance,
 - l'utilisation d'un outil de help desk assurant la traçabilité des dossiers SAV,
 - la mise en œuvre de cahier de recette logiciel fournis par la R&D

Les perspectives d'amélioration pour l'exercice 2008 concernent l'amélioration constante de la qualité des interventions terrains, ainsi que la prise en compte croissante des retours terrain.

e) Mission de R&D :

Cette fonction est assurée en interne par une équipe de trois personnes placées sous la responsabilité du Directeur Général Délégué. Ce pôle conçoit les parties logicielles et matériel des bornes.

Chaque projet est géré selon la procédure suivante :

- Re-formulation du besoin du client pour vérifier la bonne prise en compte de toutes les fonctions souhaitées, avec rédaction de spécifications techniques,
- Elaboration d'un plan de validation qui sera mis en œuvre lors de la recette du système,
- Développement du système conformément aux spécifications définies, avec tests unitaires des fonctions développées,
- Pré-intégration du système sur site pour le tester dans son environnement final et lever en amont tout risque de dysfonctionnement,
- Phase de recette interne pour détecter et corriger les éventuelles anomalies,
- Validation sur site du système. Cette phase correspond à l'exécution de la recette avec le client et se conclue par l'acceptation du système.
- Maintenance en condition opérationnelle pour évaluer le système dans un réel contexte opérationnel et sur une période prolongée.

Les perspectives d'amélioration pour l'exercice 2008 portent sur le renforcement constant des échanges avec le service client, ainsi que sur l'intensification de l'effort de formation dispensé par la R&D au service client.

f) Mission commerciale :

Cette fonction est assurée en interne par une équipe de sept personnes dont un Directeur commercial. Les procédures de contrôle interne concernent :

- la revue régulière des tarifs,
- le contrôle systématique du niveau de marge,
- le suivi des budgets (communication, marketing, frais divers...),
- le suivi des objectifs commerciaux individuels,
- la vérification mensuelle des frais engagés.

Les perspectives d'amélioration pour 2008 portent sur le contrôle de la marge par commande, ainsi que sur l'amélioration du suivi des objectifs individuels.

g) Mission Design et Marketing :

Cette fonction est assurée en interne par une équipe de deux personnes dont un Responsable de service. Ce pôle gère la communication de Cyberdeck ainsi que la production des signalétiques et interfaces clients.

Les procédures internes mises en place concernent :

- le respect de la charte graphique avec création ou validation des principaux documents avant diffusion,
- l'élaboration d'un planning hebdomadaire de production de signalétique client,
- la recherche permanente de l'amélioration des techniques et coûts de réalisations,
- le contrôle qualité systématique des produits fournisseurs.

Les perspectives d'amélioration pour l'exercice 2008 portent sur l'optimisation des coûts et techniques de réalisation.

3/ LIMITATIONS EVENTUELLES APORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la direction de la Société est assumée par mes soins avec le titre de Directeur général.

Le Conseil d'Administration du 15 septembre 2006 qui a décidé que la fonction de Directeur général serait assumée par le Président du Conseil d'administration, et m'a désigné à l'unanimité pour assumer la direction générale de la société, n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Directeur Général qui selon la loi dispose, à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Concernant les avais et cautions, le Conseil limite cependant les pouvoirs du Directeur Général par la fixation précise des montants autorisés.

Je suis assisté dans le cadre de mon mandat d'un Directeur Général Délégué, M. Philippe DUFEUTRELLE qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général pour agir en toute circonstance au nom de la société.

4.4. Comptes consolidés IFRS pro forma de l'exercice clos le 31/12/2007

Bilan consolidé IFRS PROFORMA (k€)

ACTIF	Notes (*)	31/12/07 Proforma	31/12/06 Publié
Ecart d'acquisition	4	845	845
Immobilisations incorporelles	5	2	7
Immobilisations corporelles	6	73	96
Actifs financiers non courants	7	35	78
Autres actifs non courants	8	190	319
Capital restant du lié à la vente à des leasers/part non courante	2.3.14.2	0	113
Impôts différés actifs	2.3.22	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1 145	1 458
Stocks	9	460	545
Clients et comptes rattachés	10	1 015	881
Autres actifs courants	11	484	606
Capital restant du lié à la vente à des leasers/part courante	2.3.14.2	73	402
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	409	149
TOTAL ACTIFS COURANTS		2 441	2 583
TOTAL ACTIF		3 586	4 041

PASSIF	Notes (*)	31/12/07 Proforma	31/12/06 Publié
Capital social	13	4 797	4 395
Primes		5 683	5 256
Réserves consolidées		-9 513	-6 921
Résultat de l'exercice		5	-2 598
Capitaux propres part du groupe		972	132
Intérêts minoritaires			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		972	132
Dettes financières liées aux ventes à certains leasers/part non courante	2.3.14.2	0	113
Provisions non courantes	15	0	0
Autres passifs non courants		0	0
Impôts différés passifs	24	0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		0	113
Dettes financières liées aux ventes à certains leasers/part courante	2.3.14.2	72	402
Dettes financières -part à moins d'un an		0	0
Autres dettes financières à moins d'un an	14	11	272
Comptes courants bancaires et assimilés	14	643	516
Provisions courantes	15	44	188
Fournisseurs et comptes rattachés	16	851	1 294
Autres passifs courants	17	993	1 124
TOTAL PASSIFS COURANTS		2 614	3 796
TOTAL PASSIF		3 586	4 041

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS pro forma

	Notes (*)	31/12/07 Proforma	31/12/06 Publié
Chiffre d'affaires	18	5 086	4 469
Coût des biens et services vendus		-3 011	-4 156
Frais de recherche et développement	19	-227	-513
Frais commerciaux		-1 280	-1 484
Frais généraux		-696	-723
Autres produits et charges d'exploitation		110	12
Résultat opérationnel courant		-18	-2 395
Autres produits et charges opérationnels non courants	22	-22	-202
Résultat opérationnel		-40	-2 597
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4	8
Coût de l'endettement financier brut		-34	-6
Coût de l'endettement financier net		-30	2
Autres produits et charges financiers	23	-34	-35
Charges d'impôt courant et différé	8 et 24	109	32
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		5	-2 598
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	25	0	0
Résultat net		5	-2 598
dont part du groupe		5	-2 598
dont part des minoritaires			
Nombre d'actions moyen non dilué	2.3.29	23 278 309	20 622 706
Nombre d'actions moyen dilué	2.3.29	24 589 606	21 349 309
BNPA non dilué en €		0.00	-0.13
BNPA dilué en €		0.00	-0.12

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (k€)

	Notes (*)	31/12/07 Proforma	31/12/06 Publié
Résultat net		5	-2 598
Dotations nettes aux amortissements		36	56
Dotations nettes aux provisions (hors provisions liées au besoin en fonds de roulement)		-144	9
Charges calculées sur BSPCE	13	56	44
Résultats sur cession		1	88
Autres produits et charges			0
Capacité d'autofinancement consolidé		-46	-2 401
Incidence liée aux encaissements reçus du factor		0	38
Variation des stocks		84	168
Variation des clients		-135	214
Variation des fournisseurs		-389	46
Autres variations		-181	42
Variations du besoin en fonds de roulement		-621	508
FLUX DE TRESORERIE NETS GENERES PAR L'ACTIVITE		-667	-1 893
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-5	-27
Encaissements provenant de la cession d'immo. corporelles et incorporelles			0
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers courants et non courants			11
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers courants et non courants	23	43	-27
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales			0
FLUX DE TRESORERIE NETS GENERES PAR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		38	-43
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		1 024	406
Remboursements d'apports			0
Augmentations des emprunts et autres dettes financières			272
Incidence liée aux encaissements reçus du factor			-38
Remboursement d'emprunts et autres dettes financières		-261	
Divers			0
FLUX DE TRESORERIE NETS GENERES PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT		763	640
VARIATION DE TRESORERIE		134	-1 296
TRESORERIE D'OUVERTURE		-368	928
TRESORERIE DE CLOTURE		-234	-368
Détail de la trésorerie:			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		409	148
Concours bancaires créditeurs		-643	-516
Trésorerie nette à la clôture:		-234	-368

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS PRO FORMA

	Capital	Primes	Auto-contrôle	Paiement en actions	Report à nouveau	Autres réserves et résultat	Part du Groupe	Part des Minor.
Capitaux propres consolidés 31-12-2005 (Publié)	4 025	4 974	-4	129	-961	-6 133	2 030	0
Titres auto-contrôle			4				4	0
Pdts et charges direct en réserves				44			44	0
Augmentation de capital	370	282					652	0
Résultat de l'exercice						-2 598	-2 598	0
Réduction de capital par imputation de pertes								
Autres mouvements					-2 026	2 026	0	0
Capitaux propres consolidés 31-12-2006 (Publié)	4 395	5 256	0	173	-2 987	-6 705	132	0
Titres auto-contrôle			0				0	0
Pdts et charges direct en réserves				56			56	0
Augmentation de capital (1)	402	376					778	0
Résultat de l'exercice						5	5	0
Réduction de capital par imputation de pertes							0	0
Autres mouvements					-2 598	2 598	0	0
Capitaux propres consolidés 31-12-2007 (Proforma)	4 797	5 632	0	229	-5 585	-4 102	971	0

(1) dont frais d'émissions imputés en diminution des primes d'émissions = 18 k€

4.5. Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007

Avertissement : Comme indiqué en note 1 de l'annexe, CYBERDECK SA n'est plus tenue à l'obligation d'établir ses comptes consolidés en normes IFRS.

Afin de faciliter la comparaison des données chiffrées entre 2006 et 2007, nous avons présenté en fin d'annexe les éléments ci-après :

- les états de synthèse pro forma 2007 comparatifs avec les comptes consolidés 2006 (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie),
- un tableau de passage pour chaque état de synthèse entre les comptes sociaux 2007 de CYBERDECK SA et les comptes « consolidés » IFRS Pro-Forma 2007.

Les principes comptables détaillés appliqués pour l'établissement des comptes « consolidés » pro forma IFRS ont été présentés dans l'annexe aux comptes consolidés 2006 intégrés dans le document de référence D.07-0780.

COMPTE DE RESULTATS AU 31/12/2007 (k€)

Rubriques	Notes	31/12/2007	31/12/2006
CHIFFRE D'AFFAIRES		4 719	4 353
Production immobilisée et stockée		-75	-47
Subventions d'exploitation		1	1
Reprises sur amortissements et provisions		213	4
Transfert de charges		24	103
Autres produits		13	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	16	4 895	4 415
Achats de marchandises		-404	-266
Variation de stock (marchandises)		18	45
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-1 281	-1 769
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		-116	-206
Autres achats et charges externes		-1 123	-1 513
Impôts, taxes et versements assimilés		-87	-99
Salaires et traitements		-1 103	-1 346
Charges sociales		-481	-603
DOTATIONS D'EXPLOITATION	17		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		-31	-53
Sur actif circulant : dotations aux provisions		-11	-101
Pour risques et charges : dotations aux provisions		-31	-84
Autres charges		-2	-*6
CHARGES D'EXPLOITATION		-4 652	-6 000
RESULTAT D'EXPLOITATION		244	-1 586
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Autres intérêts et produits assimilés		79	141
Différences positives de change		11	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS		89	141
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		-33	-3 005
Malis de fusion		-334	
Différences négatives de change		-1	-2
CHARGES FINANCIERES		-368	-3 007
RESULTAT FINANCIER	18	-278	-2 866
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-35	-4 452
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4	47
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	3

Reprises sur provisions et transferts de charges		160	175
PRODUITS EXCEPTIONNELS		164	225
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-73	-216
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		-1	-88
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-36	-3
CHARGES EXCEPTIONNELLES		-110	-308
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19	54	-83
Impôts sur le bénéfices	20	109	33
RESULTAT NET		129	-4 502

BILAN ACTIF AU 31/12/2007 (k€)

<i>Rubriques</i>	<i>Notes</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort & Provisions</i>	31/12/2007	31/12/2006
Capital souscrit non appelé					
Concessions, brevets, et droits similaires		136	-134	2	2
Fonds de commerce		3 183	-114	3 069	0
Autres immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	3 320	-248	3 071	2
Installations techniques, matériel, outillage		37	-37	1	2
Autres immobilisations corporelles		323	-251	72	91
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4	360	-287	73	92
Participations mise en équivalence					
Autres participations				0	549
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		35		35	72
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5	35	0	35	621
ACTIF IMMOBILISE		3 715	-536	3 179	715
Matières premières, approvisionnements		405	-91	314	342
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis		182	-91	91	150
Marchandises		63	-7	55	43
STOCKS ET EN-COURS	6	650	-189	460	536
AV.ET ACP TES VERSES/COMMANDES				0	0
Créances clients et comptes rattachés	7	1 091	-50	1 041	979
Autres créances	8	552		552	2 866
CREANCES		1 643	-50	1 593	3 845
COMPTES DE REGULARISATION (Charges Constatée Avance)	9	120	0	120	144
Autres titres		390		390	82
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10	390	0	390	82
DISPONIBILITES	10	19		19	5
ACTIF CIRCULANT		2 821	-239	2 582	4 611
TOTAL GENERAL		6 536	-775	5 761	5 326

BILAN PASSIF AU 31/12/2007 (K€)

Rubriques	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Capital social ou individuel		4 797	4 395
Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 683	5 307
Autres réserves et report à nouveau		-7 413	-2 911
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		129	-4 502
CAPITAUX PROPRES	11	3 196	2 289
Provisions pour risques		57	141
Provisions pour charges		0	99
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12	57	239
IMPOT DIFFERE		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	643	432
Emprunts et dettes financières divers		11	272
DETTES FINANCIERES		654	704
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	15	59	173
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		851	1 127
Dettes fiscales et sociales		549	496
DETTES D'EXPLOITATION	15	1 399	1 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4	
Autres dettes			
DETTES DIVERSES		4	0
COMPTES DE REGULARISATION (Produits constaté d'avance)	9	391	297
DETTES		2 508	2 798
TOTAL GENERAL		5 761	5 326

4.6. Annexe aux comptes annuels

L'ensemble des données présentées ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire. La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice 2007.

Les comptes sociaux annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 mars 2008. CYBERDECK SA est une société cotée sur NYSE-EURONEX PARIS, Compartiment C.

1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Augmentation de capital par la réalisation de BSPCE :

1 920 663 BSPCE sont exercés pendant l'exercice. L'augmentation de capital s'élève à 384 132,60 € et les primes d'émission s'élèvent à 393 988,00 €.

90 000 actions gratuites sont attribuées définitivement. L'augmentation de capital s'élève 18.000 € par imputation sur les réserves (cf. Plan P1 AG infra).

- Fermeture de site :

L'agence d'Aix en Provence a été fermée en fin de premier semestre.

- Transmissions Universelles de Patrimoines :

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts de fonctionnement et pour simplification de l'organisation juridique, la société CYBERDECK SA a absorbé ses filiales CYBERDECK DIRECT SAS et R2S CONCEPT SAS détenues à 100% par voie de transmission universelle de patrimoine. Les principales caractéristiques de ces opérations sont présentées ci-dessous :

- Date d'effet des opérations : à la fin du délai d'opposition des créanciers, soit le 31 décembre 2007,
- Option pour le régime fiscal de faveur,
- Transmissions réalisées à la valeur nette comptable, CYBERDECK SA ayant pris l'engagement de reconstituer les valeurs brutes et les amortissements et dépréciations, et de reprendre le plan d'amortissement qui existait chez les sociétés absorbées,
- CYBERDECK SA détenant 100% du capital des sociétés absorbées, ces opérations ne se sont traduites par aucune augmentation de capital,
- L'écart entre la valeur nette des titres éliminés et l'actif net apporté a été traité comme suit, conformément au règlement CRC 2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 4 mai 2004 :
 - o Absorption de R2S CONCEPT : mali de fusion définitif de 58 k€ compensé par une reprise de provision pour risques et charges de 99 k€ ,
 - o Absorption de CYBERDECK DIRECT : L'écart positif, soit 3 345 k€, correspond à un mali de fusion, ventilé comme suit :
 - Mali « technique » constaté dans une rubrique du compte « Fonds de commerce », pour un montant de : 3.069 k€. Le mali technique a été affecté en totalité au poste fonds de commerce extra-comptablement,
 - Charge Financière, pour le solde : 276 k€.

L'affectation en mali technique a été déterminée en utilisant la méthode appliquée précédemment par CYBERDECK SA pour estimer la valeur d'inventaire des titres CYBERDECK DIRECT (méthode des cash-flows actualisés, décrite dans l'annexe des comptes annuels 2006).

- Référentiel comptable

Suite à la fusion de ses 2 filiales, CYBERDECK SA n'est plus tenue à l'établissement de comptes consolidés.

Les normes IFRS n'étant applicables qu'aux seuls comptes consolidés, les comptes sociaux de CYBERDECK SA sont établis selon le référentiel comptable applicable en France.

Cependant, afin d'assurer une continuité dans l'information communiquée, et conformément aux recommandations de l'AMF, une présentation ProForma des états de synthèse 2007 établis selon le référentiel IFRS appliqué en 2006 a été jointe en note 30 et suivantes.

Il est à noter le compte de résultat lié aux comptes sociaux de CYBERDECK SA pour l'exercice 2007 est comparable par rapport au compte de résultat 2006.

En effet, les transmissions universelles de patrimoine des filiales CYBERDECK DIRECT SAS et R2S CONCEPT SAS ont été effectuées en date juridique et comptable du 31 décembre 2007. Par conséquent, les résultats des deux

filiales ne sont pas inclus dans les comptes sociaux de CYBERDECK SA, les confusions de patrimoine ayant pris effet au 31 décembre 2007 sans effet rétroactif.

L'impact sur le bilan est identifié dans les tableaux de mouvements donnés en annexe. Les flux liés à ces deux opérations ont été compensés pour la présentation du tableau des flux de trésorerie.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1 – Référentiel comptable

Les comptes individuels ont été établis conformément aux textes applicables en France et notamment aux recommandations du règlement 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable.

La société CYBERDECK clôture ses comptes au 31 décembre.

Le principe de continuité a été retenu au regard des éléments suivants:

- prévisions de croissance de l'activité,
- augmentations de capital réalisées en 2007 à hauteur de 778 k€ primes d'émission comprises (cf. §1),
- possibilité d'utiliser des lignes de financement court terme dans le cadre de contrats d'affacturage sans plafond d'encours,
- économies significatives réalisées sur l'exercice 2007 suite au plan de restructuration engagé au cours de l'exercice 2006

2.1.2 - Utilisation d'estimations et d'hypothèses

CYBERDECK SA procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données en annexes.

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les estimations sont notamment utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des tests de dépréciation sur les fonds de commerce, de l'estimation des provisions (provisions pour clients douteux et pour risques).

2.2 Immobilisations incorporelles

Fonds de commerce :

Le poste fonds de commerce correspond essentiellement au mali technique généré par l'absorption par confusion de patrimoine de CYBERDECK DIRECT, ayant pris effet au 31 décembre 2007. Comme indiqué en note 1 ci-dessus, le mali technique a été affecté en totalité en fonds de commerce extra-comptablement.

Le mali technique n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque date de clôture, conformément au règlement CRC n° 2002-10.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable, et la valeur d'utilité qui correspond aux cash-flows prévisionnels actualisés sur une période déterminée, avec prise en compte d'une valeur terminale. Les calculs de cash-flows et d'actualisation sont effectués en application de la norme, sans prendre en compte la structure financière et l'effet d'impôt (compte tenu du niveau des reports déficitaires, il n'y a pas de différence entre les cash-flow avant et après impôt).

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes : taux d'actualisation de 12% (calculé à partir d'un taux sans risque, majoré d'une prime de risque qui tient compte notamment du secteur d'activité), horizon explicite retenue de 5 ans, prévisions de croissance de chiffres d'affaires sur 5 ans (2008 – 2012) de 47 % et valeur terminale déterminée en retenant une hypothèse de croissance à l'infini de zéro par prudence (la valeur terminale représente 57% de la valeur globale).

Le fonds de commerce de CYBERDECK DIRECT étant devenu indissociable de celui de CYBERDECK SA, les tests de dépréciation du mali technique sont réalisés au niveau des prévisions de trésorerie de l'entité CYBERDECK SA.

Frais de développement :

Les frais de recherche sont constatés en charges.
CYBERDECK SA a opté pour la constatation des frais de développement immédiatement en charges.

Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat pour les logiciels achetés. Elles incluent également des éléments issus d'un apport en nature effectué par les fondateurs à la création de la société Cyberdeck. Les logiciels achetés par l'entreprise sont amortis sur une durée d'un an.

Les procédés et marques issus de l'apport en nature des fondateurs sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition + frais accessoires pour celles acquises par l'entreprise et à leur coût de revient pour celles produites par l'entreprise.

Elles incluent également des éléments issus de l'apport en nature effectué par les fondateurs à la création de la société Cyberdeck.

Les éléments de l'actif immobilisé corporel font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens et selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

	Durée	Mode
Agencements et installations	10 ans	Linéaire
Bornes et écrans produits	4 ans	Linéaire
Moules et matrices	3 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire
Matériel informatique de bureau	3 à 4 ans	Linéaire

Les modes et durées d'amortissement sont revus à chaque clôture, le cas échéant, lorsque l'impact est significatif. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Compte tenu de la nature des actifs, la mise en œuvre de la méthode par les composants n'a pas d'impact significatif.

2.4 Immobilisations financières

CYBERDECK SA ne détient plus de participations, du fait de l'absorption de ses 2 filiales CYBERDECK DIRECT SAS et R2S CONCEPT SAS.

2.5- Stocks

L'essentiel du stock est lié aux matières et autres approvisionnements, qui sont évalués à leur prix d'achat selon la méthode FIFO. Le stock net de produits finis est peu significatif, les bornes étant livrées dès leur fabrication. Les produits finis et semi-finis sont valorisés au prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette de réalisation. La valeur de réalisation correspond au prix de vente estimé, net des coûts restant à engager, dans le cas de produits destinés à être vendus. Dans le cas de produits non destinés à être vendus, une provision pour dépréciation est constatée en fonction d'indices de pertes de valeur (ex : taux de rotation, obsolescence,...).

Les stocks liés à l'activité arrêtée ont été dépréciés à 100%. L'activité arrêtée en 2001 correspond à l'activité « Média » de ventes d'espaces publicitaires à travers un réseau de bornes d'accès gratuit à Internet et d'écrans publicitaires dans les lieux publics à forte fréquentation.

2.6- Créances et dettes

Le chiffre d'affaires est constaté lorsque l'essentiel des risques et avantages est transféré au client, lorsque les montants des revenus et des coûts associés peuvent être déterminés de manière fiable, et que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

En pratique :

- les ventes de solutions incluent les ventes de bornes, les logiciels y afférents, l'installation, la maintenance, et le cas échéant, d'autres prestations comme les abonnements à des bases de données :
 - les ventes de bornes et de logiciels sont constatées en produits lors de la livraison, dans le cas d'installations simples, ou lors de la signature du procès-verbal de recettes, dans le cadre de bornes nécessitant des installations complexes,
 - les prestations de maintenance et les abonnements sont constatés en produits linéairement sur la durée du contrat.

- les autres prestations de services sont constatées à l'avancement, lorsque les critères de la norme sont respectés (évaluation fiable du produit, de la marge, de l'avancement).

Un produit différé est constaté lorsque le chiffre d'affaires est facturé de manière anticipée par rapport à la réalisation des services. Cela concerne essentiellement les contrats de maintenance, facturés d'avance.

Les créances clients sont constatées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui est en pratique égale à leur valeur nominale.

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, ou l'existence d'un litige.

Les créances cédées dans le cadre de transactions de financement (ex : factor,...) pour lesquelles la société conserve un risque sont maintenues au compte client. Une information est donnée en annexe sur le montant des créances cédées à la clôture.

2.7- Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique «trésorerie ou équivalents de trésorerie» comprend essentiellement des disponibilités et des valeurs mobilières de placement négociables à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentant pas de risques (ex : fonds monétaires euros).

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat. Une provision est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à leur valeur de marché déterminée au 31 décembre.

Les actions propres détenues dès l'origine dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Une provision est constatée, le cas échéant, si la valeur d'inventaire déterminée à partir du cours moyen du mois de décembre est supérieure à leur valeur comptable.

2.8- Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée, conformément au règlement CRC 00-06, lorsque :

- le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions au 31 décembre 2007 concernent essentiellement des litiges commerciaux.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, si l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.9- Chiffre d'affaires

CYBERDECK SA donne pour information en annexe la ventilation du chiffre d'affaires en distinguant les ventes de solutions, les services associés et les autres prestations.

Pour information, CYBERDECK SA a :

- **un seul secteur d'activité** (les solutions de bornes interactives). En effet, les lignes de produits présentent des caractéristiques similaires en matière de technologies, production, nature de produits, environnement réglementaire. L'organisation du groupe est le reflet de cette situation, dans la mesure où l'organisation est commune aux lignes de produits, à l'exception de certains commerciaux distincts.
- **un seul secteur géographique**, la France, car la part export est inférieure à 5% en termes de contribution de CA, d'actifs et de résultats du groupe.

2.10- Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et charges qui, par leur nature, ne relèvent pas des activités courantes de la société.

2.11- Indemnités de départ à la retraite

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés du groupe n'ont pas été constatés en raison de leur caractère non significatif, eu égard à l'âge moyen du personnel et de la société. Une estimation des indemnités est donnée en annexe sur le montant des engagements à la date de clôture.

2.12- Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux est présenté conformément à la nouvelle méthodologie, et intègre notamment les nouvelles règles suivantes :

- les plus et moins values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances, valeurs mobilières de placement).

La société a présenté au niveau des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement les variations des provisions pour risques liées aux litiges fournisseurs. Les autres variations des provisions pour risques et charges ont été prises en compte au niveau de la capacité d'autofinancement. Les flux liés aux augmentations de capital correspondent aux sommes effectivement encaissées par la société.

Les flux liés aux opérations de confusion de patrimoine ont été compensés : les montants indiqués correspondent aux flux de l'exercice hors flux liés aux TUP.

2.13- Impôts

Les crédits d'impôts recherche sont présentés au compte de résultat en diminution de la charge d'impôts de l'exercice.

3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Valeur brute des immobilisations incorporelles	31/12/06	Variation TUP	Augment.	Dimin.	31/12/07
Logiciels	100	11			112
Marques	29			-4	24
Concessions, brevets et droits similaires	129	11	0	-4	136
Fonds commerciaux	114	3 069			3 183
Total	243	3 080	0	-4	3 320

Amortissements des immobilisations incorporelles	31/12/06	Variation TUP	Augment.	Dimin.	31/12/07
Logiciels	99	9	2		110
Marques	29			-4	24
Concessions, brevets et droits similaires	127	9	2	-4	134
Fonds commerciaux	114				114
Total	242	9	2	-4	248

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Valeur brute des immobilisations corporelles	31/12/06	Variation TUP	Augment.	Dimin.	31/12/07
Modules CYBERDECK	19			-10	9
Autres Installations techniques et outillages	41			-12	28
Total Installations techniques, matériels et outillages	59	0	0	-22	37
Autres immobilisations corporelles	357	18	9	-61	323
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	416	18	9	-83	360

La diminution est essentiellement liée à des immobilisations mises au rebut, totalement amorties.

Dépréciation des immobilisations corporelles	31/12/06	Variation TUP	Augment.	Dimin.	31/12/07
Modules CYBERDECK	19			-10	9
Autres Installations techniques et outillages	39		1	-12	28
Total Installations techniques, matériels et outillages	58	0	1	-22	37
Autres immobilisations corporelles	266	16	29	-60	251
Total	324	16	30	-82	287

5- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeurs brutes	31/12/06	Variation TUP	Augment.	Dimin.	31/12/07
Titres de participation	2 009	-2 028	19	0	0
R2S CONCEPT	1 460	-1 460			0
CYBERDECK DIRECT	549	-568	19		0
Actions propres	0				0
Autres immobilisations financières	72	5	2	-43	35
Total	2 081	-2 023	20	-43	35
Provisions					
R2S	1 460	-1 460			0
Total	1 460	-1 460	0	0	0

Au 31 décembre 2007, les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts et cautionnements versés

6- STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	31/12/07	31/12/06
Matières premières et approvisionnements	405	521
En-cours	0	0
Produits intermédiaires et finis	182	257
Marchandises	63	45
Total	650	823
Provisions		
Matières premières et approvisionnements	-91	-179
Produits intermédiaires et finis	-91	-107
Marchandises	-7	-2
Total	-189	-287

La TUP n'a pas d'impact sur les stocks, R2S et CYBERDECK DIRECT n'ayant pas de stocks.

La variation des stocks tient compte des mises au rebut des stocks liés à l'activité média (26 k€ en 2007, 101 k€ en 2006) entièrement dépréciés en 2001. La variation de stocks et la reprise de provision correspondante ont été constatées en résultat exceptionnel.

Il n'existe pas de garanties données sur les stocks.

7 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Clients et comptes rattachés	31/12/07	31/12/06
Créances clients	1 091	1 010
Provisions	50	31
Valeur nette	1 041	979

La TUP n'a pas d'impact significatif sur les clients.

Toutes les créances clients sont à moins d'un an. La totalité des créances est couverte par une clause de réserve de propriété.

La société a arrêté en cours d'année 2006 les lignes de mobilisation de créances Dailly (encours 2005 : 87 k€). Ces lignes ont été remplacées par des lignes de factoring.

Les créances sont constatées dans un compte spécifique en compte clients pour la part correspondant à la valeur nominale de la créance. Les avances reçues sont constatées en dettes financières dans un compte spécifique de concours bancaire courant et les retenues de garanties et réserves de financement en autres créances. Les comptes spécifiques sont soldés lors des règlements clients.

Le total des créances cédées au 31 décembre 2007 s'élève à 643 k€ (contre 411 k€ en 2006) et les retenues de garanties s'élèvent à 74 k€ (cf. note 8).

Pour information, le montant des créances échues et non provisionnées s'élève à 123 k€.

L'impact des clients douteux au compte de résultat (dotations nettes majorées des créances irrécupérables) représente -0,06 % du CA en 2007(profit) contre 0,71 % en 2006 (perte).

8- AUTRES CREANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

Autres créances	31/12/07	31/12/06
Fournisseurs débiteurs		28
Avoirs à recevoir	0	0
Avances permanentes au personnel	7	5
Organismes sociaux	0	0
Crédit d'impôt recherche	429	320
Crédit Formation	2	2
Taxe sur la valeur ajoutée	38	80
Autres Créances Fiscales	1	0
Comptes courants (a)	0	2 127
Sommes à recevoir suite à l'exercice de BSPCE	0	247
Retenue de garantie et réserves de financement	74	56
Total	552	2 866

(a) : les comptes courants en 2006 concernaient les sociétés R2S et CYBERDECK DIRECT, qui ont été absorbées par CYBERDECK SA au 31-12-2007. La TUP n'a pas eu d'autres impacts significatifs sur ce poste.

La rubrique «Crédit d'impôt recherche» se décompose de la manière suivante :

- CIR 2004 pour 239 k€ relatif au développement des solutions logicielles et matérielles de CYBERDECK (échéance en 2008)
- CIR 2005 pour 157 k€ (échéance en 2009)
- CIR 2006 pour 33 k€ (échéance en 2010)

Aucune des autres créances n'est représentée par des effets de commerce.

9- COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

Ils sont uniquement constitués de charges et produits constatés d'avance. Les produits constatés d'avance sont liés aux contrats de maintenance facturés d'avance et étalés sur la durée de contrats. Les charges constatées d'avance sont principalement liées aux loyers et aux abonnements de bases de données.

10- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Les valeurs mobilières de placement se décomposent en valeur brute comme suit :

Valeurs mobilières de placement en k€	31/12/07	31/12/06
SICAV de trésorerie	390	82
Disponibilités	19	5

La valeur comptable reflète la valeur liquidative des valeurs mobilières au 31 décembre 2007. La société ne détient plus d'actions propres depuis 2006. La part de la trésorerie provenant des sociétés absorbées est non significative.

11- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2007, le capital social de la société est composé de 23 986 898 titres d'un nominal de 0,20€, contre 21 976 235 en décembre 2006 d'un nominal de 0,20€. Le tableau des mouvements des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres	Capital social	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2005	4 025	5 025	(961)	(1 950)	6 140
Affectation du résultat 2005			(1 950)	1 950	0
Souscription de BCE	370				370
Prime d'émission sur BCE		282			282
Résultat 2006				(4 502)	(4 502)
31 décembre 2006	4 395	5 308	(2 911)	(4 502)	2 290
Affectation du résultat 2006			(4 502)	4 502	0
Souscription de BCE	384				384
Prime d'émission sur BCE		394			394
Actions gratuites	18	(18)			0
Résultat 2007				129	129
31 décembre 2007	4 797	5 684	(7 413)	129	3 197

Bons de créateurs d'entreprise :

Les plans de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise se détaillent comme suit, au 31/12/07 :

Plan	Date de mise en place	Nb de BSPCE attribués à l'origine	Nb de BSPCE exerçables à compter du 31/12/07	Equivalent en nombre d'actions	Prix d'exercice par action	Date limite d'exercice
Plan BCE 5	15/12/2003	735 000	44 000	47 140	0,37 €	14/12/2008
Plan BCE 8 (1)	22/12/2005	2 012 700	713 200	713 200	0,32 €	21/12/2010
Plan BCE 9	10/11/2006	1 000 000	0	0	0,40 €	10/11/2011
Plan BCE 10	14/02/2007	1 197 000	0	0	0,38 €	14/02/2012
Plan BCE 11	14/06/2007	158 090	23 000	23 000	0,38 €	14/06/2012

(1) : Le plan 8 est exerçable à compter du 1^{er} janvier 2006 pour 1 730 200 BSPCE et jusqu'au 1^{er} juillet 2007 pour 282 500.

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2007 sont détaillés ci-après :

Plan	Exercés		Annulés	
	BCE	Actions	BCE	actions
Plan 5	0	0		
Plan 8	291 900	291 900	3 000	3 000
Plan 9	296 673	296 673		
Plan 10	1 197 000	1 197 000		
Plan 11	135 090	135 090		
Total	1 920 663	1 920 663	3 000	3 000

Attribution d'actions gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place en 2005 et 2006.

Plan	Nbre d'actions gratuites attribuées	Nbre d'actions gratuites attribuées définitivement	Date d'acquisition définitive	Date de cession possible
Plan 1 AG (2005)	127 500	90 000	21/12/2007	21/12/2009
Plan 2 (Lot 1)	200 000	0	10/11/2008	10/11/2010
Plan 2 (Lot 2)	200 000 (1)	0	31/03/2010	31/03/2012

(1) Plan 2 (Lot 2) : Attribution au 31/03/2008 sous condition de résultat opérationnel consolidé positif en 2007. Ce plan est annulé puisque le résultat opérationnel consolidé est négatif.

L'avantage constaté en charges de personnel dans les comptes consolidés Pro-Forma selon les principes définis à la note 2.3.17 des comptes annuels consolidés 2006 s'élève à 56 k€ au 31/12/07, contre 44 k€ au 31/12/06.

Incidence des actions potentielles sur le nombre d'actions :

L'impact sur le capital lié à l'exercice de ces bons et à la création des actions gratuites correspondant est égal à 4,4 % du capital de la société en 2007 contre 7,1 % en 2006.

12- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges	31/12/06	Variation TUP	Augment.	Dimin.	31/12/07	Charges supportées (1)
Provisions pour restructurations	104			-104	0	-60
Autres provisions pour risques et charges	135	13	67	-158	57	-149
Total	239	13	67	-262	57	
<i>dont dotation exploitation</i>	105	13	31	-128	21	
<i>dont dotation exceptionnelle</i>	134		36	-134	36	

Les provisions pour restructurations couvrent les coûts du deuxième plan social engagés en 2002, ainsi que les litiges avec les salariés.

Les autres provisions concernent des litiges commerciaux.

(1) Les charges supportées ont été constatées en résultat d'exploitation pour 105 k€, en charges financières (mali de fusion provenant de R2S Concept) pour 58 k€ et en charges exceptionnelles pour 46 k€.

Il n'existe pas à la connaissance de la direction de passifs éventuels significatifs au 31 décembre 2007.

13- DETTES FINANCIERES

Dettes financières	31/12/06	31/12/07
Compte courant d'associés	272	11
Avances d'affacturage	381	643
Concours bancaires	51	2

L'impact de la TUP sur les dettes financières est non significatif.

14- PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Produits à recevoir	31/12/07	31/12/06
Factures à établir (clients)	58	113
Charges à payer	31/12/07	31/12/06
Factures non parvenues (fournisseurs)	107	82
Charges de personnel à payer	100	100
Charges sociales et fiscales à payer	116	125
Total	322	308

15- ECHEANCIER DES DETTES

Echéancier	Montants à -1 an	Montants à + 1 an et à - 5 ans	Montants à + 5 ans	Total
Groupe et associés	11			11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	643			643
Fournisseurs et comptes rattachés	851			851
Dettes fiscales et sociales	549			549
Autres dettes	59			59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4			4
Total	2 117			2 117

L'impact de la TUP s'élève à 98 k€ pour les dettes fournisseurs et 80 k€ pour les dettes fiscales et sociales.

16- PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires s'établit à 4 719 k€ en 2007, contre 4 353 k€ en 2006. Il se détaille comme suit :

Chiffres d'affaires	31/12/07	31/12/06
Ventes de solutions et produits stockés	3 868	3 387
Services associés aux solutions	760	893
Autres	91	73
Total	4 719	4 353

Le chiffre d'affaires des services associés aux ventes de solutions est lié aux prestations de maintenance et d'installation.

Le chiffre d'affaires, les actifs et le résultat du groupe sont essentiellement localisés en France.

Rappel : Le poste transferts de charges correspond essentiellement au reclassement en charges exceptionnelles pour 22 k€ des stocks cédés ou mis au rebut, provisionnés en 2001 en charges exceptionnelles (cf. note 19).

17- DOTATIONS D'EXPLOITATION

Le poste dotations aux provisions et amortissements se détaille comme suit :

Dotations d'exploitation	31/12/07	31/12/06
Dotations d'exploitation sur actif immobilisé	31	53
Dotations sur actif circulant	11	101
Dotations aux provisions pour risques	31	84
Total	74	237

18- RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est essentiellement constitué des malis de fusion pour -334 k€ et des intérêts rémunérant les avances en comptes courants octroyées aux filiales.

19- RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le détail des principaux éléments est repris dans le tableau ci-dessous.

Résultat exceptionnel	charges	produits	dotations	reprises	Incidence nette
Coûts restructuration et litiges prud'homaux	-3			6	3
Stocks (ventes et mises au rebut)	-22			26	4
Résultat de cession immob.	-1				-1
Provisions situation nette R2S (a)				99	99
Autres	-48	4	-36	30	-50
Total	-74	4	-36	160	54

(a) Le mali de fusion est constaté en charges financières (58 k€)

20- IMPÔTS

La société étant en perte fiscale, il n'y a pas lieu à ventilation de l'impôt entre la partie imputable au résultat exceptionnel et celle imputable aux autres éléments.

Le produit d'impôt est lié au crédit d'impôt recherche.

Le tableau des déficits reportables est donné ci-après (en k€) :

Déficit reportable et Amortissement Réputé Différé	2007
Déficits antérieurs	27 060
Déficit de l'exercice	375
Autres différences temporaires	
Total	27 435

Situation fiscale latente (hors incidence des déficits fiscaux reportables) :

	31/12/07	31/12/06
Charges non déductibles fiscalement		
Provisions non déductibles fiscalement	9	7
Total	9	7

Incidence fiscale des évaluations dérogatoires sur le résultat net et les amortissements dérogatoires :

Néant.

21 - EFFECTIFS

Au 31 décembre 2007, l'effectif permanent est constitué de 34 personnes. L'effectif comparé en fin de période se répartit de la façon suivante :

Effectif	31/12/07	31/12/06 (Groupe)	31/12/06
Cadres	11	13	11
Techniciens-Agents de maîtrise	21	29	27
Employés	2	6	
Total	34	48	38

L'effectif moyen sur la période est de 42 salariés (33 pour CYBERDECK SA et 9 pour CYBERDECK DIRECT SAS). La baisse de l'effectif résulte essentiellement de la fermeture du site d'Aix en Provence.

22- REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant des rémunérations brutes versées aux organes d'Administration et de Direction de la société durant l'exercice s'élève à 180 k€ contre 187 k€ en 2006.

Les organes d'administration et de direction ne bénéficient d'aucun autre avantage particulier en matière de pensions, indemnités ou avances et crédits. Les organes d'administration et de direction ont bénéficié de bons de créateur d'entreprise en 2007.

23- ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 Engagements commerciaux, garanties et autres engagements donnés

Engagements donnés	Commentaires
Cautions et nantissements	Néant
Engagements de crédit-baux	Néant
Engagements d'achats irrévocables	Néant
Engagements de retraite	Estimés à 6 k€ au 31/12/07
Clauses de earn-out	Néant
Créances cédées non échues (Affacturage)	643 k€ compris dans le poste Clients et comptes rattachés
Autres engagements commerciaux	Néant
Abandon de créance ANVAR	L'abandon de créance octroyé par l'ANVAR au cours de l'exercice 2002 (k€.232) est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une durée de 9 ans: Cyberdeck s'est engagé, dans la limite du montant de l'abandon de créance octroyé, à verser 3% du chiffre d'affaires HT réalisé sur l'activité bornes dont le modèle économique repose entièrement sur un modèle publicitaire.

23.2 Instruments financiers dérivés

Néant.

23.3 Gestion des Risques

Risques de marché :

Risques de change et de taux :

Il n'existe aucun risque significatif de change ni de taux 31 décembre 2007.

Risques actions

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des placements dans des produits à profils non risqués.

Risque de crédit et de contrepartie :

Le groupe n'est pas exposé à un risque de crédit et de contrepartie significatif. La valeur nette comptable des créances reflète la juste valeur des flux nets à recevoir. L'impact des dépréciations nettes sur les créances clients est donné en note 7.

23.3 Engagements reçus

Abandon de créances et clause de retour à meilleure fortune.

En 2003, la société Cyberdeck avait octroyé à sa filiale R2S Concept un abandon de créance d'un montant de 236 k€.

Cet abandon de créance avait été consenti sous réserve expresse d'un retour à meilleure fortune de la société R2S Concept. Sera considéré comme un retour à meilleure fortune la situation dans laquelle les capitaux propres de la société R2S représenteront plus de la moitié de son capital social. Dans ce cas, l'abandon de créance sera rétroactivement annulé et les sommes dues devront être remboursées à hauteur des résultats positifs constatés jusqu'à l'extinction de la dette. Cette clause n'a pas de limitation de durée, mais compte tenu de l'arrêt d'activité de la société R2S Concept, elle ne devrait pas jouer.

Cette clause n'a plus lieu d'être suite à l'absorption de R2S Concept par CYBERDECK SA en 2007 dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine.

24. INFORMATION SECTORIELLE

Le chiffre d'affaires, les actifs et le résultat d'exploitation de la société sont entièrement localisés en France. La société n'a qu'un seul secteur d'activité.

En effet, les lignes de produits présentent des caractéristiques similaires en matière de technologies, production, nature de produits, environnement réglementaire.

25. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le montant des frais de recherche et développement constatés en charges de l'exercice s'élève à 227 k€ en 2007 contre 513 k€ en 2006.

26. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Les principales variations sont :

- L'impact positif du résultat net,
- Les flux relatifs au BFR d'exploitation
- Les flux relatifs à l'augmentation de capital de 1 024 k€ liée à l'exercice des BSPCE en 2007 et des BSPCE en 2006 encaissés en 2007,

27. INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Eléments concernant les entreprises liées et participation.

En k€ (valeurs nettes)	Montant concernant les entreprises liées	
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation
Participations		0
Créances clients et comptes rattachés		0
Autres créances (1)		0
Produits de participation		
Autres produits financiers		76
Charges financières		334
Dettes fournisseurs et cpte rattachés		0

Les entreprises liées concernent CYBERDECK DIRECT et R2S CONCEPT. Comme indiqué en note 1 ci-dessus, les confusions de patrimoine ayant pris effet au 31 décembre 2007 : le bilan de CYBERDECK SA n'intègre aucun actif et passif inter-compagnies ; en revanche, les produits et charges inter-compagnies n'ont pas été éliminés du compte de résultat 2007.

28. EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Néant

29. IDENTITE DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

CYBERDECK SA n'est pas intégrée dans la consolidation d'un groupe à un niveau supérieur.

30. COMPTES « CONSOLIDES » IFRS Pro forma 2007

Comme indiqué en note 1 de l'annexe, CYBERDECK SA n'est plus tenue à l'obligation d'établir ses comptes consolidés en normes IFRS.

Afin de faciliter la comparaison des données chiffrées entre 2006 et 2007, nous avons présenté ci-après :

- les états de synthèse pro forma 2007 comparatifs avec les comptes consolidés 2006 (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie),
- un tableau de passage pour chaque état de synthèse entre les comptes sociaux 2007 de CYBERDECK SA et les comptes « consolidés » IFRS Pro-Forma 2007.

Les principes comptables détaillés appliqués pour l'établissement des comptes « consolidés » pro forma IFRS ont été présentés dans l'annexe aux comptes consolidés 2006 intégrés dans le document de référence D.07-0780.

GROUPE CYBERDECK
Comptes consolidés au 31 décembre 2007 (exprimés en k€)

BILAN CONSOLIDE IFRS PROFORMA

ACTIF	Notes (*)	31/12/07 Pro forma	31/12/06 Publié
Ecarts d'acquisition	4	845	845
Immobilisations incorporelles	5	2	7
Immobilisations corporelles	6	73	96
Actifs financiers non courants	7	35	78
Autres actifs non courants (dont CIR à échéance de + d'1 an)	8	190	319
Capital restant du lié à la vente à des leasers/part non courante	2.3.14.2	0	113
Impôts différés actifs	2.3.22	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1 145	1 458
Stocks	9	460	545
Clients et comptes rattachés	10	1 015	881
Autres actifs courants (dont CIR 2004 à échéance 2008 pour 239 k€)	11	484	606
Capital restant du lié à la vente à des leasers/part courante	2.3.14.2	73	402
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	409	149
TOTAL ACTIFS COURANTS		2 441	2 583
TOTAL ACTIF		3 586	4 041

PASSIF	Notes (*)	31/12/07 Pro forma	31/12/06 Publié
Capital social	13	4 797	4 395
Primes		5 632	5 256
Réserves consolidées		-9 462	-6 921
Résultat de l'exercice		5	-2 598
Capitaux propres part du groupe		972	132
Intérêts minoritaires			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		972	132
Dettes financières liées aux ventes à certains leasers/part non courante	2.3.14.2	0	113
Provisions non courantes	15	0	0
Autres passifs non courants		0	0
Impôts différés passifs	24	0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		0	113
Dettes financières liées aux ventes à certains leasers/part courante	2.3.14.2	72	402
Dettes financières -part à moins d'un an		0	0
Autres dettes financières à moins d'un an	14	11	272
Comptes courants bancaires et assimilés	14	643	516
Provisions courantes	15	44	188
Fournisseurs et comptes rattachés	16	851	1 294
Autres passifs courants	17	993	1 124
TOTAL PASSIFS COURANTS		2 614	3 796
TOTAL PASSIF		3 586	4 041

(*) Notes : renvois aux comptes consolidés 2006 publiés

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS pro forma (k€)

	Notes (*)	31/12/07 Proforma	31/12/06 Publié
Chiffre d'affaires	18	5 086	4 469
Coût des biens et services vendus		-3 011	-4 156
Frais de recherche et développement	19	-227	-513
Frais commerciaux		-1 280	-1 484
Frais généraux		-696	-723
Autres produits et charges d'exploitation		110	12
Résultat opérationnel courant		-18	-2 395
Autres produits et charges opérationnels non courants	22	-22	-202
Résultat opérationnel		-40	-2 597
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4	8
Coût de l'endettement financier brut		-34	-6
Coût de l'endettement financier net		-30	2
Autres produits et charges financiers	23	-34	-35
Charges d'impôt courant et différé	8 et 24	109	32
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		5	-2 598
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	25	0	0
Résultat net		5	-2 598
dont part du groupe		5	-2 598
dont part des minoritaires			
Nombre d'actions moyen non dilué	2.3.29	23 278 309	20 622 706
Nombre d'actions moyen dilué	2.3.29	24 589 606	21 349 309
BNPA non dilué en €		0.00	-0.13
BNPA dilué en €		0.00	-0.12

(*) Notes : renvois aux comptes consolidés 2006 publiés

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES IFRS PRO FORMA (k€)

	Notes (*)	31/12/07 Proforma	31/12/06
Résultat net		5	-2 598
Dotations nettes aux amortissements		36	56
Dotations nettes aux provisions (hors provisions liées au besoin en fonds de roulement)		-144	9
Charges calculées sur BSPCE	13	56	44
Résultats sur cession		1	88
Autres produits et charges			0
Capacité d'autofinancement consolidé		-46	-2 401
Incidence liée aux encaissements reçus du factor		0	38
Variation des stocks		84	168
Variation des clients		-135	214
Variation des fournisseurs		-389	46
Autres variations		-181	42
Variations du besoin en fonds de roulement		-621	508
FLUX DE TRESORERIE NETS GENERES PAR L'ACTIVITE		-667	-1 893
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-5	-27
Encaissements provenant de la cession d'immo. corporelles et incorporelles			0
Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers courants et non courants			11
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers courants et non courants	23	43	-27
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales			0
FLUX DE TRESORERIE NETS GENERES PAR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		38	-43
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		1 024	406
Remboursements d'apports			0
Augmentations des emprunts et autres dettes financières			272
Incidence liée aux encaissements reçus du factor			-38
Remboursement d'emprunts et autres dettes financières		-261	
Divers			0
FLUX DE TRESORERIE NETS GENERES PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT		763	640
VARIATION DE TRESORERIE		134	-1 296
TRESORERIE D'OUVERTURE		-368	928
TRESORERIE DE CLOTURE		-234	-368
Détail de la trésorerie:			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		409	148
Concours bancaires créditeurs		-643	-516
Trésorerie nette à la clôture:		-234	-368

(*) Notes : renvois aux comptes consolidés 2006 publiés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS PRO FORMA (k€)

	Capital	Primes	Auto-contrôle	Paiement en actions	Report à nouveau	Autres réserves et résultat	Part du Groupe	Part des Minor.
Capitaux propres consolidés								
31-12-2005 (Publié)	4 025	4 974	-4	129	-961	-6 133	2 030	0
Titres auto-contrôle			4				4	0
Pdts et charges direct en réserves				44			44	0
Augmentation de capital	370	282					652	0
Résultat de l'exercice						-2 598	-2 598	0
Réduction de capital par imputation de pertes								
Autres mouvements					-2 026	2 026	0	0
Capitaux propres consolidés								
31-12-2006 (Publié)	4 395	5 256	0	173	-2 987	-6 705	132	0
Titres auto-contrôle			0				0	0
Pdts et charges direct en réserves				56			56	0
Augmentation de capital (1)	402	376					778	0
Résultat de l'exercice						5	5	0
Réduction de capital par imputation de pertes							0	0
Autres mouvements					-2 598	2 598	0	
Capitaux propres consolidés								
31-12-2007 (Proforma)	4 797	5 632	0	229	-5 585	-4 102	971	0

(1): dont frais d'émission imputés en diminution des primes d'émission: 18 k€.

**Tableau de passage entre le compte de résultat consolidé proforma IFRS 2007
et le résultat social de CYBERDECK SA**

(en K€)	Chiffre d'affaires	résultat d'exploitation	résultat financier	résultat exceptionnel	impôt	résultat net
Comptes sociaux 2007 CYBERDECK SA:	4 719	244	-278	54	109	129
Résultat social R2S CONCEPT et CYBERDECK DIRECT	1 163	-267	-77	41		-303
Interco	-795					
Elimination des impacts de la TUP			334	-99		235
Retraitement IFRS sur les paiements en actions		-56				-56
Autres mouvements / reclassements		61	-43	-18		0
Comptes consolidés 2007 IFRS pro forma:	5 087	-18	-64	-22	109	5
	Chiffre d'affaires	Résultat opérat. courant	Résultat financier (a)	APCONC (b)	Impôts	résultat net

Rappel : la TUP a pris effet en fin d'exercice 2007. Le résultat social de CYBERDECK pour 2007 n'intègre donc pas le résultat social de CYBERDECK DIRECT et R2S CONCEPT.

(a): coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers.

(b): autres produits et charges opérationnels non courants.

**Tableau de passage entre le bilan consolidé proforma IFRS 2007
et le bilan social de CYBERDECK SA**

	Bilan Comptes Sociaux	Bilan Consolidé	Ecart:	Commentaires sur les principales variations		
	CYBERDECK SA 31/12/07	pro forma 31/12/07		reclassement en non courants	Annulation impact TUP	Goodwill CYBERDECK DIRECT
ACTIF						
Actifs immobilisés / non courants	3 179	1 145	-2 034	190	-3 069	845
Actifs circulants / courants	2 582	2 441	- 141	-190		
Total actifs	5 761	3 586	-2 175	0	-3 069	845
PASSIF						
Capitaux propres	3 196	972	-2 224		-3 069	845
Dettes et provisions pour RC / passifs courants et non courants	2 565	2 614	49			
Total passifs	5 761	3 586	-2 175	0	-3 069	845

Le CIR 2004 (239 k€) à échéance 2008 est inclus dans les actifs courants alors qu'en 2006 il était retraité en actifs non courants.

**Tableau de passage entre les capitaux propres consolidés proforma IFRS 2007
et les capitaux propres sociaux de CYBERDECK SA**

(en k€)	31/12/06	augmentation de capital	résultat 2007	effet TUP	autres mvts	31/12/07
Capitaux propres comptes sociaux CYBERDECK SA:	2 289	778	129	0		3 196
Ecart d'acquisition CYBERDECK DIRECT	845					845
Retraitements de consolidation nets (1)	-3 002			3 002		0
Annulation effet TUP (2)			235	-3 002		-2 766
Retraitement IFRS paiements en actions			-56		56	0
Résultat 2007 R2S et CYBERDECK DIRECT (2)			-303			-303
Capitaux propres consolidés IFRS pro forma:	132	778	5	0	56	972

(1) Essentiellement écritures liées à l'élimination des titres de R2S CONCEPT et CYBERDECK DIRECT, hors Goodwill.

(2) L'impact cumulé correspond au mali de fusion constaté en social (3 069 K€).

4.7. Résultats financiers des 5 dernières années

	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007
<u>I. Capital en fin d'exercice</u>					
a. Capital social	4 401 663	4 849 543	4 025 404	4 395 247	4 797 379,60
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	11 004 158	12 123 858	20 127 020	21 976 235	23 986 898
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions futures à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
<u>II. Opérations et résultat de l'exercice</u>					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	3 600 212	4 640 180	4 246 184	4 352 755	4 718 773
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	-2 141 364	-1 811 971	-2 435 510	-4 473 405	-244 626
c. Impôts sur les bénéfices (1)	3 750	-235 078	-44 536	-32 541	-109 300
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	-442 013	640 459	-1 949 703	-4 502 161	128 862
f. Résultat distribué	-	-	-	-	-
<u>III. Résultat par action</u>					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	-0,19	-0,13	-0,12	-0,20	-0,01
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	-0,04	0,05	-0,10	-0,20	0,01
c. Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<u>IV. Personnel</u>					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	47	49	44	38	33
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 070 795	1 269 018	1 207 035	1 346 353	1 096 939
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	456 609	488 220	492 780	602 670	480 664

(1) IFA et Crédits d'impôt formation et recherche

4.8. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CYBERDECK, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.1 de l'annexe qui expose les conditions actuelles et futures de fonctionnement de l'entreprise, notamment au regard du principe de continuité de l'exploitation.
- la note 30 de l'annexe des comptes sociaux présentant des comptes « consolidés » pro-forma relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2007 et 2006 permettant la comparabilité des comptes suite aux transmissions universelles de patrimoine des sociétés R2S et Cyberdeck Direct à la société Cyberdeck au cours de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.1 de l'annexe expose les conditions actuelles et futures de fonctionnement de l'entreprise, notamment au regard du principe de continuité de l'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note 2.1 de l'annexe donne une information pertinente sur la situation du groupe au regard de la continuité de l'exploitation.

Estimations comptables

Votre société a procédé à la clôture de l'exercice à :

- Des tests de dépréciation sur la valeur nette comptable des fonds de commerce comme décrit dans la note 2.2 de l'annexe,
- La comptabilisation de provisions pour risques et charges ainsi que décrit dans les notes 2.8 et 12 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés de la pertinence des hypothèses et du caractère raisonnable des estimations retenues, observation étant faite que la première de ces estimations comptables doit être appréciée au regard de la note 2.1 de l'annexe, objet de l'observation figurant dans la première partie de ce rapport.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 2 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Union d'Etudes Comptables

Membre français de Grant Thornton International

Françoise Méchin
Associée

Philippe Dubost
Associé

4.9. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CYBERDECK, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon, le 2 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Françoise Méchin
Associée

Union d'Etudes Comptables

Philippe Dubost
Associé

4.10. Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de BSPCE.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission gratuite de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Il est précisé que le nombre total maximal de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise qui seraient émis est limité à 10% du capital social. Chaque bon donnera droit à une action de 0,20 € de valeur nominale pour un prix déterminé à partir de la moyenne pondérée des trois derniers jours de Bourse précédant le conseil d'administration attribuant lesdits bons avec une décote éventuelle maximale de 5%.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant,
- les informations chiffrées extraites des projets de comptes annuels et consolidés arrêtés par le conseil d'administration, mais non encore soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du conseil d'administration,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription relatif tant aux bons eux-mêmes qu'aux actions à émettre, inhérente aux conditions d'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise attribués aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants soumis au régime fiscal des salariés, telles que prévues par les dispositions de l'article 163 bis G du Code général des impôts,
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant,
- la présentation de l'incidence de l'opération sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs immobilières donnant accès aux capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Lyon, le 2 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Union d'Etudes Comptables

Membre français de Grant Thornton International

Françoise Méchin
Associée

Philippe Dubost
Associé

4.11. Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et visé à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code du commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 **Convention avec Monsieur Eric DELMAERE**

Nature et objet : Votre Conseil d'administration a autorisé Monsieur Eric DELMAERE à réaliser au profit de votre société des avances en compte courant rémunérées au taux de 3,08 % l'an.

Modalités : Au 31 décembre 2007, le compte courant de Monsieur DELMAERE est soldé. Le montant des intérêts comptabilisés en charges au titre de l'exercice s'élève à 4 803,30 €.

2.2 **Convention avec la société R2S CONCEPT**

Personne concernée : Monsieur Eric DELMAERE, représentant de la société CYBERDECK

Convention d'avances de trésorerie

Nature et objet : Votre Conseil d'administration a autorisé votre société à réaliser des avances de trésorerie à sa filiale, la société R2S CONCEPT, rémunérées au taux EURIBOR 3 mois.

Modalités : Ces avances de trésorerie ont été maintenues jusqu'au 31 décembre 2007, date de la dissolution de la société R2S CONCEPT par transmission universelle de patrimoine à votre société. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 1 619,99 €.

2.3 **Conventions avec la société CYBERDECK DIRECT**

Personne concernée : Monsieur Eric DELMAERE, représentant de la société CYBERDECK

2.3.1. Convention d'assistance administrative et technique

Nature et objet : Votre Conseil d'administration a autorisé votre société à réaliser au profit de la société CYBERDECK DIRECT des prestations administratives et techniques.

Modalités : Ces prestations administratives ont été maintenues jusqu'au 31 décembre 2007, date de la dissolution de la société CYBERDECK DIRECT par transmission universelle de patrimoine à votre société. Le montant comptabilisé en produits d'exploitation par votre société au titre de ces prestations s'élève à 60 000 €.

2.3.2. Convention d'avances en trésorerie

Nature et objet : Votre Conseil d'administration a autorisé votre société à réaliser des avances en trésorerie à sa filiale, la société CYBERDECK DIRECT, rémunérées au taux EURIBOR 3 mois.

Modalités : Ces avances de trésorerie ont été maintenues jusqu'au 31 décembre 2007, date de la dissolution de la société CYBERDECK DIRECT par transmission universelle de patrimoine à votre société. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 74 150,58 €.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Lyon, le 2 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Union d'Etudes Comptables

Françoise Méchin
Associée

Philippe Dubost
Associé

4.12. Honoraires versés aux commissaires aux comptes

	Grant Thornton				UEC			
	Montant en k€		%		Montant en k€		%	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
* Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	26	26	63%	63%	15	15	37%	37%
* Mission accessoires	6	6	100%	61%	0	3	-	39%
Sous -Total	31,5	31,2	68%	63%	15,1	18,7	32%	
Autres Prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous -Total	-	0,0	-	-	-	0,0	-	-
Total	31,5	31,2	68%	63%	15,1	18,7	32%	37%

4.13. Document d'information annuel (art L451-1-1 du code monétaire et financier)

1) Publications au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)

1. 12/02/07 Chiffre d'affaires annuel consolidé,
2. 11/05/07 Avis de réunion valant avis de convocation,
3. 14/05/07 Chiffre d'affaire du 1^{er} trimestre,
4. 16/05/07 Comptes consolidés 2006,
5. 22/06/07 Avis de deuxième convocation,
6. 11/07/07 Publication des droits de vote,
7. 18/07/07 Approbation des comptes annuels,
8. 25/07/07 Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre,
9. 26/10/07 Résultats du 1^{er} semestre,
10. 19/11/07 Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre,
11. 28/12/07 Annexe aux comptes consolidés,
12. 28/01/2008 Chiffre d'affaires annuel consolidé,
13. 23/04/2008 Comptes 2007,
14. 14/05/2008 Chiffre d'affaires du premier trimestre,
15. 16/05/2008 Avis de réunion valant avis de convocation,
16. 23/06/2008 Avis de deuxième convocation.
17. 11/07/2008 Publication des droits de vote,
18. 11/07/2008 Approbation des comptes annuels.

2) Publications sur le site Internet de la société (www.cyberdeck.com)

1. 07/02/2007 : Chiffres d'affaires 2006
2. 13/02/2007 : CYBERDECK - VERTICALWINE : l'alliance de la performance !
3. 19/02/2007 : Actualité commerciale
4. 26/02/2007 : Air France : Décollage réussi !
5. 05/03/2007 : CYBERDECK étend son réseau avec la SANEF
6. 12/03/2007 : CYBERDECK - VOLVO : Partage d'expérience
7. 19/03/2007 : CYBERDECK investit les aires d'autoroute
8. 26/03/2007 : CYBERDECK - SNCF : conclusion d'un contrat-cadre
9. 02/04/2007 : CYBERDECK investit le marché de l'affichage dynamique
10. 20/04/2007 : Résultats annuels 2006 : une page est tournée....
11. 02/07/2007 : Compte rendu de l'assemblée générale mixte
12. 25/07/2007 : Chiffre d'affaires CYBERDECK : Un second trimestre en hausse de 22.7%
13. 10/09/2007 : CYBERDECK : Alice au pays des bornes...

14. 18/09/2007 : KINGFISHER choisit CYBERDECK
15. 28/09/2007 : Résultats du 1er semestre 2007 en forte amélioration
16. 09/10/2007 : CYBERDECK investit le marché de la santé
17. 06/11/2007 : Chiffre d'affaires du 3ème trimestre en hausse
18. 07/01/2008 : L'Assistance Publique / Hôpitaux de Paris choisit Cyberdeck
19. 18/03/2008 : Résultats annuels 2007,
20. 14/05/2008 Chiffre d'affaires du premier trimestre,
21. 16/05/2008 Avis de réunion valant avis de convocation,
22. 23/06/2008 Avis de deuxième convocation.
23. 29/07/2008 Chiffre d'affaires du premier semestre
24. 26/09/2008 Résultats du premier semestre

4.14. Résolutions présentées à l'AG mixte du 23/06/08

Il est à noter que le quorum requis n'ayant pu être réuni, l'assemblée générale mixte convoquée le 23 juin 2008 n'a pu valablement délibérer.

Sur seconde convocation (30 juin 2008), seules les résolutions à caractère ordinaires ont pu faire l'objet d'un vote des actionnaires. L'ensemble des résolutions à caractère ordinaires ont été adoptées.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce:

1 - délègue au Conseil d'administration, sa compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux périodes qu'il appréciera, en employant dans la limite des plafonds globaux déterminés ci-après, séparément ou cumulativement les procédés suivants:

- a) augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de préférence ;
- b) et /ou augmentation de capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création de nouvelles actions de même type que les actions existantes

2 - arrête comme suit les limites des opérations ainsi autorisées :

- a) le plafond nominal global de la ou des augmentation(s) de capital social susceptible(s) de résulter de l'émission des valeurs mobilières visées au 1-a) est fixé à 5 000 000 d'euros (cinq millions),
- b) le plafond nominal global de la ou des augmentation(s) de capital par incorporation visée au 1-b) est fixé à 10 000 000 d'euros (dix millions) et s'ajoute au plafond global fixé à l'alinéa précédent ;

le tout sous réserve, s'il y a lieu, du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de titres de capital en cas d'opérations financières nouvelles.

En outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 5 000 000 d'euros (cinq millions).

3 - décide que :

- a) les valeurs mobilières ci-dessus prévues pourront être émises soit en euro, soit en monnaie étrangère, dans la limite du plafond autorisé en euro ou de sa contre-valeur à la date d'émission ;
- b) les valeurs mobilières qui, dans le cadre des émissions avec droit préférentiel de souscription, ne seraient pas souscrites par les actionnaires à titre irréductible et, le cas échéant, réductible si le Conseil d'administration prévoit ce droit lors de l'émission, pourront être offertes au public ;

La présente décision comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous autres titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières émises.

- 4 - délègue tous pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, pour :
- réaliser ces émissions, en fixer le ou les montants et toutes les modalités, notamment déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre, arrêter leur prix d'émission, étant entendu que la somme à recevoir par la société pour chacune des actions émises sans droit préférentiel de souscription devra être au minimum égale à la limite inférieure définie par la loi,
 - fixer, même rétroactivement, la date de jouissance des actions créées,
 - décider, que les droits des actionnaires formant rompus, en cas d'émission d'actions par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues,
 - limiter éventuellement le montant de chaque augmentation de capital à celui des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital décidée, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, s'il le juge utile, les frais des émissions sur les primes correspondantes,
 - augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil constate une demande excédentaire,
 - passer tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions ainsi qu'à la cotation et au service financier des titres,
 - et, d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

5 - décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'Assemblée prend acte que la présente délégation sera suspendue en période d'offre publique sur les titres de la société, sauf, si conformément à l'article L.225-129-3 du code de commerce, elle s'inscrit dans le cours normal de l'activité de la société et que sa mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce:

- 1 - délègue au Conseil d'administration sa compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission sans droit préférentiel de souscription des actionnaires de toutes les valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, prévues au 1-a) de la première résolution.

Ces valeurs pourront notamment être émises, lors de l'exercice des droits attachés à leurs titres, en faveur des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société Cyberdeck et émises par des sociétés dont cette dernière détient directement ou indirectement la majorité du capital.

La société pourra avoir recours à cette possibilité pour renforcer ses fonds propres ou financer la croissance

- 2 - fixe à :

- a) 5 000 000 d'euros (cinq millions), le plafond nominal global de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission de ces valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- b) et à 5 000 000 d'euros (cinq millions), le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,

le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la première résolution.

- 3 - décide que :

- les valeurs mobilières ci-dessus prévues pourront être émises soit en euro, soit en monnaie étrangère, dans la limite du plafond autorisé en euro ou de sa contre-valeur à la date d'émission ;

- le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire, en proportion de leur part de capital, aux valeurs mobilières émises, sans que ceci puisse donner lieu à la création de droits cessibles ou négociables.

La présente décision comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous autres titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

- 4 - délègue au Conseil d'administration les mêmes pouvoirs que ceux définis à la première résolution pour réaliser ces émissions.
- 5 - décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'Assemblée prend acte que la présente délégation sera suspendue en période d'offre publique sur les titres de la société, sauf si, conformément à l'article L.225-129-3 du code de commerce, elle s'inscrit dans le cours normal de l'activité de la société et que sa mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre.

- 6 – fixe le prix d'émission des valeurs mobilières à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation des modalités de l'émission avec éventuellement une décote pouvant aller jusqu'à 5%.
- 7 – autorise le conseil d'administration à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, et ce dans la limite de 10% du capital social par an, selon les modalités suivantes : le prix d'émission devra être au moins égale à 90% de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation des modalités de l'émission.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de déléguer au Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-147 du Code de Commerce, pour une durée de vingt six mois, tous pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10% de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables, et notamment d'approuver ledit apport au vu du rapport d'un commissaire aux apports.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à attribuer, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera des actions gratuites de la société existantes ou à émettre, dans la limite de 10% du capital social de la société,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter de leur attribution et que les bénéficiaires devront conserver les actions gratuitement attribuées pendant deux ans à compter de leur attribution définitive,
- prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires, en faveur des attributaires d'actions gratuites, à la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- confère au Conseil tous pouvoirs pour :
 - o déterminer l'identité des bénéficiaires,
 - o fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
 - o procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées en cas d'opérations sur le capital de la société afin de préserver les droits des bénéficiaires,
 - o procéder aux augmentations de capital nécessaires par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes,
 - o modifier corrélativement les statuts de la société,
 - o d'une manière générale, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, accomplir tous les actes et formalités de dépôt et de publicité, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la mise à jour corrélatrice des statuts.

Cette autorisation est d'une durée de 38 mois à compter la présente Assemblée.

CINQUIEME RESOLUTION

«L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration avec faculté de délégation :

- à annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la quatorzième résolution de la présente Assemblée, dans la limite de 10% du capital par période de vingt quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est valable 18 mois à compter de la présente assemblée générale.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1. décide la mise en place d'un nouveau plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et l'émission de ces bons dans les conditions mentionnées aux articles L225-129 à L.225-129-5 et L228-91 et suivants du Code de Commerce, conformément à l'article 163 bis G du Code Général des Impôts,
2. autorise l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, dans la proportion de un bon pour une action de la société CYBERDECK, dans la limite annuelle de 10% du capital social, soit 2 398 689 bons à ce jour,
3. décide que l'émission susvisée comporte, au profit des bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice de ces bons, étant précisé que les plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont pour objectif de favoriser la motivation des salariés et dirigeants de la société, ce qui justifie que leur souscription soit réservée à ces seuls bénéficiaires,
4. décide que les bons devront être émis dans le délai d'un an à compter de ce jour et que les titres auxquels les bons donnent droit devront être émis dans un délai maximal de 5 ans à compter de l'attribution desdits bons,
5. décide que le prix de souscription des actions sera fixé par le Conseil d'Administration, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes par application de la méthode classique utilisée dans les sociétés cotées, à savoir la moyenne pondérée des trois derniers jours de bourse précédant l'émission avec éventuellement une décote pouvant aller jusqu'à 5%.

SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, aux fins de :

1. consentir aux salariés et aux mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à émettre à titre d'augmentation de capital
2. déterminer les dates d'attribution, les conditions d'émission des bons et notamment, fixer leur prix, arrêter la liste des bénéficiaires et décider du nombre de bons à attribuer à chacun d'eux,
3. fixer les modalités selon lesquelles les titulaires de bons pourront souscrire les actions auxquels les bons ouvrent droit,
4. accomplir tous actes et formalités, notamment à l'effet de rendre définitives et de constater la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la délégation faisant l'objet de la précédente résolution,
5. modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce, à procéder en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail, à des augmentations de capital réservées aux membres du personnel, salariés de la société.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trois ans à compter de ce jour. Le nombre total d'actions qui seront ainsi souscrites ne pourra pas être supérieur à 10% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration.

Le prix de souscription ne pourra pas être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de plus de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à 10 ans.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour pouvoir mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer le prix de souscription, ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leur droit ;
- fixer les délais et modalités de libération des souscriptions ;
- constater la réalisation de la ou les augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications qui en résulteront ;
- d'une façon générale, décider et effectuer soit par lui-même, soit par mandataire toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de la ou de ces augmentations de capital.

La présente autorisation comporte au profit des salariés renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de modifier l'article 15 de statuts, dont le point 3, 4ème alinéa sera libellé comme suit :

« Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions réglementaires. Toutefois la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.225-47, L.225-53, L.225-55, L.232-1 et L.233-16 du Code de commerce. »

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de modifier l'article 20 de statuts, dont le point 3 sera libellé comme suit :

« Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité.

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur

Tout actionnaire peut également participer à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et les délais fixés par la loi et les règlements »

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, y compris les comptes consolidés proforma arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice n'intègre aucun montant non admis dans les charges par l'Administration Fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de l'exercice de 129 k€ décide de l'affecter en totalité au compte «Report à Nouveau».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, et approuve l'exécution des conventions conclues sur les exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivi au cours du dernier exercice

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, établie en application des dispositions de l'article L 225-209 du code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration pour une période commençant à compter de ce jour et pour une durée maximale de 18 mois, à faire racheter les actions propres de la société dans les conditions définies par l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et par les règlements en vigueur ;
2. décide que ces rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de bloc et par des opérations optionnelles, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, dans la limite de 10% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente assemblée.
Le montant total des sommes que la société pourra consacrer à l'achat d'actions au cours de cette autorisation est de 4 797 378 euros.
3. décide que le prix maximum d'achat par action sera de deux euros
4. décide que ces actions pourront être rachetées, par ordre de priorité, en vue:
 - consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société, ou d'attribuer aux salariés et mandataires sociaux de la Société des actions gratuites dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce
 - de les annuler ultérieurement à des fins d'optimisation de la gestion financière de la société,
 - remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - animer le marché des titres de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou de primes et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées, transférées. Elles pourront également être annulées conformément aux termes de l'autorisation prévue par la quatrième résolution de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation».

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Eric DELMAERE pour une durée de six années à compter de la présente assemblée.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe DUFEUTRELLE pour une durée de six années à compter de la présente assemblée.

DIX SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Luc ALZONNE pour une durée de six années à compter de la présente assemblée.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DIX HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

4.15. Comptes semestriels au 30/06/2008 (en K€)

Bilan

ACTIF					
<i>Rubriques</i>	<i>Notes</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort & Provisions</i>	<i>30/06/08</i>	<i>31/12/2007</i>
Capital souscrit non appelé					
Concessions, brevets, et droits similaires		136	-136	0	2
Fonds de commerce		3 183	-114	3 069	3 069
Autres immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		2		2	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	3 321	-250	3 071	3 071
Installations techniques, matériel, outillage		37	-37	0	1
Autres immobilisations corporelles		425	-268	157	72
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4	462	-305	157	73
Autres participations				0	0
Créances rattachées à des participations					
Autres immobilisations financières		35		35	35
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5	35	0	35	35
ACTIF IMMOBILISE		3 818	-555	3 263	3 179
Matières premières, approvisionnements		396	-125	271	314
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis		130	-70	60	91
Marchandises		70	-20	50	55
STOCKS ET EN-COURS	6	596	-215	381	460
AV.ET ACPTEES VERSEES/COMMANDES				0	0
Créances clients et comptes rattachés	7	905	-61	844	1 041
Autres créances	8	330		330	552
CREANCES		1 235	-61	1 174	1 593
COMPTES DE REGULARISATION (Charges Constatée Avance)	9	111	0	111	120
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10	102	0	102	390
DISPONIBILITES	10	32		32	19
ACTIF CIRCULANT		2 076	-277	1 799	2 582
TOTAL GENERAL		5 894	-832	5 062	5 761

PASSIF			
<i>Rubriques</i>	<i>Notes</i>	<i>30/06/2008</i>	<i>31/12/2007</i>
Capital social ou individuel		4 813	4 797
Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 693	5 683
Autres réserves et report à nouveau		-7 284	-7 413
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-327	129
CAPITAUX PROPRES	11	2 894	3 196
Provisions pour risques et charges		93	57
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12	93	57
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	555	643
Emprunts et dettes financières divers		9	11
DETTES FINANCIERES		564	654

AVANCES ET ACOMPTES RECUS	15	106	59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		365	851
Dettes fiscales et sociales		500	549
DETTES D'EXPLOITATION	15	865	1 399
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	4
Autres dettes			
DETTES DIVERSES		0	4
COMPTES DE REGULARISATION (Produits constatés d'avance)	9	539	391
DETTES		2 075	2 508
TOTAL GENERAL		5 062	5 761

Tableau des flux de trésorerie

OPERATIONS D'EXPLOITATION	30/06/08	31/12/07	30/06/07
Résultat net	-327	129	-87
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :	- 20	171	-83
- Amortissements	21	31	16
- Provisions	37	-195	-100
- Transferts de charges au compte de charge à répartir			
- Mali de fusion	0	334	
- Plus et moins values de cession	0	1	1
- Autres variation	-78		
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation:	170	- 984	- 681
- Variation de stocks	80	75	64
- Variation des clients	392	-192	-50
- Variation des fournisseurs	-477	-309	-303
- Autres variations	175	-558	-392
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)	-177	- 684	- 851
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (1)	-33	-5	-6
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières (1)	0	0	-19
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières	0	37	1
Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) opérations d'investissement (B)	- 33	32	- 24
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues des actionnaires suite à augmentation de capital	25	1 024	906
Remboursement d'apports ou d'avances en compte courant			
Variation des avances en compte courant des actionnaires	-2		-117
Encaissements provenant de nouveaux emprunts et de dettes financières diverses			
Remboursements d'emprunts et d'avances diverses	0	-261	
Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) opérations de financement (C)	23	763	789
Variation de trésorerie (A + B + C)	- 187	111	- 86
Trésorerie à l'ouverture (E)	-234	-345	-345
Trésorerie à la clôture (A + B + C + E)	- 421	- 234	- 431
(1) Les dettes sur immobilisations sont portées en diminution des investissements			
Trésorerie à la clôture :			
* Valeurs mobilières de placement	102	390	0
* Disponibilités	32	19	41
* Concours bancaires (Factor)	-555	-643	-472
Trésorerie en fin de période	- 421	-234	-431

Compte de résultat (En K€ - normes IFRS)

<i>Rubriques</i>	<i>Notes</i>	<i>30/06/08</i>	<i>30/06/07</i>
CHIFFRE D'AFFAIRES		2 023	2 062
Production immobilisée et stockée		25	-62
Reprises sur amortissements et provisions		23	39
Transfert de charges		9	23
Autres produits		8	1
PRODUITS D'EXPLOITATION	16	2 088	2 063
Achats de marchandises		-322	-190
Variation de stock (marchandises)		8	41
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-481	-534
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		-9	-58
Autres achats et charges externes		-532	-561
Impôts, taxes et versements assimilés		-59	-41
Salaires et traitements		-617	-583
Charges sociales		-255	-260
DOTATIONS D'EXPLOITATION	17		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		-21	-16
Sur actif circulant : dotations aux provisions		-65	-7
Pour risques et charges : dotations aux provisions		-45	-13
Autres charges		-4	-2
CHARGES D'EXPLOITATION		- 2 402	- 2 222
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 314	- 159
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés		3	39
Différences positives de change		5	5
PRODUITS FINANCIERS		8	44
Intérêts et charges assimilées		-16	-12
Différences négatives de change		-1	-1
CHARGES FINANCIERES		- 17	- 13
RESULTAT FINANCIER	18	- 9	31
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		- 323	- 128
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5	25
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		13	98
PRODUITS EXCEPTIONNELS		18	123
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-22	-80
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		0	-1
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		- 22	- 81
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19	- 4	41
Impôts sur les bénéfices	20	0	0
RESULTAT NET		-327	-87
Nombre moyen d'actions non diluées		24 038 231	22 840 017
Nombre moyen d'actions diluées		24 455 760	23 741 858
Résultat par action non dilué		-0,01	0,00
Résultat par action dilué		-0,01	0,00

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES					
k€	Capital	Primes	Report à nouveau	Autres réserves et résultat	Capitaux propres
Capitaux propres 31-12-2006	4 395	5 307	-2 911	-4 502	2 289
Augmentation de capital	315	344			659
Résultat de l'exercice				-87	-87
Affectation du résultat 2007			-4 502	4 502	0
Capitaux propres 30-06-2007	4 710	5 651	-7 413	-87	2 861
Capitaux propres au 31-12-2007	4 797	5 683	-7 413	129	3 196
Augmentation de capital	15	10			25
Résultat de l'exercice				-327	-327
Affectation du résultat 2007			129	-129	0
Capitaux propres au 30-06-2008	4 812	5 693	-7 284	-327	2 894

4.16. Annexe aux comptes semestriels (30/06/2008)

La présente annexe fait partie intégrante des comptes semestriels au 30 juin 2008.

Cyberdeck est une société anonyme domiciliée 7 allée Moulin Berger 69130 Ecully, et dont les titres sont cotés au compartiment C de l'Eurolist (Code ISIN : FR0004154151).

L'activité de la société est la conception et la commercialisation de solutions de bornes interactives (matériel, logiciel, service et contenu) auprès de la distribution, l'administration, les services publics et les grands groupes industriels et tertiaires.

La société a un seul secteur d'activité et un seul secteur géographique (l'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé en France).

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 septembre 2008. Les informations données ci-après sont exprimées en milliers d'euros (k€), sauf indications contraires.

1- FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Activité :

Le Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2008 s'établit à 2.023 k€ contre 2.199 k€ au 1^{er} semestre 2007 (*) et 2.333 k€ au 1^{er} semestre 2006 (*).

Le Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre est en régression par rapport aux deux années précédentes.

Les pertes du 1^{er} semestre 2008 s'élèvent à 327 k€ (-338 k€ proforma IFRS) contre 465 k€ au 30/06/2007 (*).
(*) Données Consolidées IFRS publiées pour les exercices 2007 et 2006.

La situation nette se réduit de 302 k€ sur le semestre.

Augmentation de capital par la réalisation de BSPCE :

77 000 BSPCE sont exercés sur le semestre. L'augmentation de capital s'élève à 15.400 € et les primes d'émission s'élèvent à 9.240 €.

Réduction des frais de structure :

Les frais de fonctionnement sont réduits du fait de l'absorption des deux filiales fin 2007 et de la disparition des obligations liées à l'établissement de comptes consolidés aux normes IFRS.

2- METHODES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

2.1 – Référentiel comptable:

Suite à la fusion de ses 2 filiales en décembre 2007, CYBERDECK SA n'est plus tenue à l'établissement de comptes consolidés.

Les normes IFRS n'étant applicables qu'aux seuls comptes consolidés, les comptes sociaux de CYBERDECK SA sont établis selon le référentiel comptable applicable en France.

Cependant, afin d'assurer une continuité dans l'information communiquée, et conformément aux recommandations de l'AMF, une présentation ProForma des états de synthèse des comptes arrêtés au 30 juin 2008 et de l'information comparative, établis selon le référentiel IFRS, a été jointe en note 22 et suivantes.

2.1.1 - Principes et méthodes comptables généraux:

Les comptes semestriels ont été établis conformément aux textes applicables en France, et notamment aux recommandations du règlement 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable.

Cyberdeck a retenu les règles de présentation et d'établissement de l'annexe telles que définies dans la recommandation du CNC 99-R-01 sur les comptes intermédiaires, en retenant une forme condensée.

Les principes comptables détaillés ont été présentés dans l'annexe aux comptes annuels 2007 intégrés dans le document de référence 2007. L'annexe ci-après comprend une sélection de notes explicatives permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et de la performance du groupe sur le 1^{er} semestre, ainsi que les règles spécifiques d'établissement des comptes semestriels.

Le principe de continuité a été retenu au regard des éléments suivants :

- . Prévisions d'activité,
- . Possibilité d'utiliser des lignes de financement court terme dans le cadre de contrats d'affacturage sans plafond d'encours,

2.2.- Saisonnalité :

L'activité du groupe ne subit pas d'effet significatif de saisonnalité entre le 1^{er} et le 2nd semestre identifié de manière structurelle.

2.3 - Tests de dépréciation :

Les tests de dépréciation des fonds de commerce sont réalisés comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels consolidés 2007, avec la particularité suivante propre aux comptes intermédiaires : les tests de dépréciation ne sont réalisés au 30 juin N que pour les actifs et groupes d'actifs pour lesquels il existait un indice de pertes de valeur au 31 décembre N-1, ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur au 30 juin N.

Les perspectives de Chiffre d'affaires et la conjoncture économique générale du semestre ont conduit à une nouvelle valorisation actualisée au 30 juin 2008 de la société Cyberdeck et ne donne pas lieu à dépréciation du poste fonds de commerce.

2.4 – Charges et produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance sont liés aux contrats de maintenance facturés d'avance et étalés sur la durée de contrats.

Les charges constatées d'avance sont principalement liées aux loyers et aux abonnements de bases de données.

2.5 - Autres principes spécifiques :

Les produits et charges survenant de façon irrégulière dans l'exercice sont constatés au 30 juin, lorsque les règles de reconnaissance des revenus et des passifs sont respectés à cette date (ex : produits de cession d'actifs, provisions,...).

3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement le mali de fusion technique de 3 069 K€ lié à la fusion absorption de CYBERDECK Direct par CYBERDECK SA en date d'effet du 31 décembre 2007.

Aucun mouvement significatif n'est intervenu sur le semestre.

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements intervenus sur le semestre ne sont pas significatifs, et sont essentiellement liés à l'acquisition de bornes. Ils sont mentionnés dans le tableau des flux de trésorerie.

Il n'existe pas de contrats de crédit bail souscrits par les sociétés du groupe devant être retraités. Les autres immobilisations corporelles sont constituées essentiellement de mobiliers et matériels de bureau.

Il n'existe pas de garanties données sur les actifs corporels

5- STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	30/06/08	31/12/07
Valeur brute	596	650
Provisions	-215	-189
Valeur nette	271	461

6- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Clients et comptes rattachés	30/06/08	31/12/07
Créances clients	905	1 091
Provisions	-61	-50
Valeur nette	844	1 041

La totalité des créances est couverte par une clause de réserve de propriété. Toutes les créances clients sont à moins d'un an.

Le total des créances cédées au Factor au 30 juin 2008 (maintenues en créances et en dettes bancaires) s'élève à 555 k€ (contre 643 k€ en 2007) et les retenues de garanties s'élèvent à 86 k€, contre 74 K€ en 2007 (cf note 8).

Pour information, le montant des créances échues et non provisionnées s'élève à 354 k€ au 30 juin 2008, contre 123 k€ en 2007.

L'impact des clients douteux au compte de résultat (dotations nettes majorées des créances irrécupérables) représente -0,06 % du CA en 2008 (perte) contre +0,06 % en 2007 (profit).

Aucune des autres créances n'est représentée par des effets de commerce.

7- AUTRES CREANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

Autres créances	30/06/08	31/12/07
Crédit d'impôt recherche et formation	190	431
Créances fiscales	21	39
Retenue de garantie et réserves de financement	86	74
Autres créances	33	8
Total	330	552

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an, à l'exception du crédit d'impôt recherche (158 K€ à échéance 2009 et 33 K€ à échéance 2010).

Il n'existe pas d'autres créances significatives échues non dépréciées.

8- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Le poste se décompose en valeur brute comme suit :

en k€	30/06/08	31/12/07
SICAV de trésorerie	102	390
Disponibilités	31	19

Les SICAV de trésorerie sont des SICAV monétaires euros.

La valeur comptable reflète la valeur liquidative des valeurs mobilières au 30/06/2008 et au 31/12/2007. Il n'existe pas de garanties données sur les placements.

9- CAPITAUX PROPRES

Capital social :

Au 30 juin 2008, le capital social de la société est composé de 24 063 898 titres d'un nominal de 0,20 €, contre 23 986 898 au 31 décembre 2007. L'écart est lié à l'exercice de 77 000 bons de créateurs d'entreprise sur le premier semestre 2008 correspondant à 77 000 actions nouvelles.

Mouvements	Nombre d'actions	droits de vote double
Nombre d'actions au 31-12-2007 :	23 986 898	2 046 126
Exercice des bons de créateurs d'entreprise 2005 – Plan 8	77 000	
Nombre d'actions au 30-06-2007 :	24 063 898	1 609 037

Les plans de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise se détaillent comme suit, au 30/06/08 :

Plan	Date de mise en place	attribués à l'origine	Nb de BSPE exerçables à compter du 30/06/08	Equivalent en nombre d'actions	Prix d'exercice par action	Date limite d'exercice
Plan BCE 5	15/12/2003	735 000	44 000	47 140	0,37 €	14/12/2008
Plan BCE 8 (1)	22/12/2005	2 012 700	636 200	636 200	0,32 €	21/12/2010
Plan BCE 11	14/06/2007	158 090	23 000	23 000	0,38 €	14/06/2012
Total		2 905 790	703 200	706 340		

(1) Le plan 8 est exerçable à compter du 1er janvier 2006 pour 1 730 200 BSPCE et à compter du 1er juillet 2007 pour 282 500 BSPCE.

Les mouvements intervenus au cours de la première période 2008 sont détaillés ci-après :

Plan	Exercés		Annulés	
	BCE	Actions	BCE	actions
Plan 8	77 000	77 000	0	0
Total	77 000	77 000	0	0

Au 30 juin 2008, le nombre de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise restant à exercer s'élève à 703 200 correspondant à la création potentielle de 706 340 actions nouvelles, soit après augmentation de capital liée à l'exercice de ces bons à 2,85 % du capital de la société.

Attribution d'actions gratuites

Plan	Nbre d'actions gratuites attribuées	Nbre d'actions gratuites acquises	définitive	Date de cession possible
Plan 2	200 000	0	10/11/2008	10/11/2010

Incidence des actions potentielles sur le nombre d'actions:

Au total, l'impact sur le capital lié à la création des actions gratuites et à l'exercice des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise est égal à 3,63 % du capital de la société.

10- AUTRES DETTES FINANCIERES COURANTES ET COMPTES BANCAIRES ET ASSIMILES

Les dettes financières sont essentiellement liées aux avances reçues dans le cadre des contrats d'affacturage (555 K€ au 30 juin 2008, contre 643 K€ en 2007). Cf note 7.

11- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Provisions pour risques et charges	31/12/07		Dimin.	30/06/08	Charges supportées
Provisions pour litiges clients	57	44	-8	93	-6
<i>dont dotation exploitation</i>		44	-8		
<i>dont dotation exceptionnelle</i>		0	0		

Actifs et passif éventuels

Il n'existe pas d'actifs et de passifs éventuels significatifs au 30 juin 2008.

12- AUTRES DETTES

Autres Dettes	30/06/08	31/12/07
Avances et acomptes reçus	106	59
Dettes fiscales et sociales	500	549
Dettes sur immobilisations	0	4
Produits constatés d'avance	539	391
Autres dettes	0	0
Total	1 145	1 003

Les autres passifs ont une échéance inférieure à 1 an. Les produits constatés d'avance sont essentiellement liés aux contrats de maintenance sur les bornes.

13 – PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires s'établit à 2 023 k€ au 30 juin 2008, contre 2 062 k€ au 30 juin 2007. Il se détaille comme suit :

Chiffres d'affaires	30/06/08	30/06/07 Social	30/06/07 Consolidé
Ventes de solutions et produits stockés	1 563	1 414	1 802
Services associés aux solutions	416	604	357
Autres	44	44	40
Total	2 023	2 062	2 199

Le chiffre d'affaires des services associés aux ventes de solutions est lié aux prestations de maintenance et d'installation. Le chiffre d'affaires, les actifs et le résultat de la société sont essentiellement localisés en France.

14- RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend essentiellement les intérêts liés aux contrats de factor. Il intégrait en 2007 des intérêts rémunérant les avances en comptes courants octroyées aux filiales.

15- RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel ne comprend pas d'éléments significatifs.

16- IMPÔTS

La société étant en perte fiscale, il n'y a pas lieu à ventilation de l'impôt entre la partie imputable au résultat exceptionnel et celle imputable aux autres éléments. Le tableau des déficits reportables est donné ci-après (en k€) :

Déficit reportable et Amortissement Réputé Différé	2008
Déficits antérieurs	27 435
Déficit du semestre	327
Total	27 762

La situation fiscale latente (hors incidence des déficits fiscaux reportables) est non-significative

17- EFFECTIFS

Au 30 juin 2008, l'effectif permanent est constitué de 32 personnes, contre 34 au 31 décembre 2007 et 41 au 30 juin 2007. L'effectif comparé en fin de période se répartit de la façon suivante :

Effectif	30/06/08	31/12/07	30/06/07 (groupe)
Cadres	10	11	14
Techniciens-Agents de maîtrise	20	21	25
Employés	2	2	2
Total	32	34	41

L'effectif moyen sur la période est de 32 salariés.

18- ENGAGEMENTS HORS BILAN

18.1 Engagements commerciaux, garanties et autres engagements donnés

Engagements donnés	Commentaires
Cautions et nantissements	Néant
Engagements de crédit-baux	Néant
Engagements d'achats irrévocables	Néant
Engagements de retraite	Estimés à 6 k€ au 30/06/08
Clauses de earn-out	Néant
Créances cédées non échues (Affacturage)	555 k€ compris dans le poste Clients et comptes rattachés
Autres engagements commerciaux	Néant
Abandon de créance ANVAR	L'abandon de créance octroyé par l'ANVAR au cours de l'exercice 2002 (k€.232) est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une durée de 9 ans: Cyberdeck s'est engagé, dans la limite du montant de l'abandon de créance octroyé, à verser 3% du chiffre d'affaires HT réalisé sur l'activité bornes dont le modèle économique repose entièrement sur un modèle publicitaire.

18.2 Instruments financiers dérivés

Néant.

18.3 Gestion des Risques

La gestion des risques de marchés et de crédits avait été présentée dans l'annexe des états de synthèse 2007 (note 23.3). Aucune évolution significative n'est intervenue sur le 1^{er} semestre 2008.

18.4 Engagements reçus

Néant.

19- INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

19.1. Entreprises associées :

Néant

19.2. Transactions réalisées avec des sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs :

Néant

19.3. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

(K€)	30/06/08	30/06/07
Avantages à court terme (rémunérations brutes)	124	126
Avantages postérieurs à l'emploi	-	
Autres avantages à long terme	-	
Avantages liés au paiement en actions- BSPCE		38
Indemnités de fin de contrat de travail	-	
Total	124	166

20- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

21- COMPTES IFRS PRO-Forma 2007 et 2008

Comme indiqué en note 1 de l'annexe, CYBERDECK SA n'est plus tenue à l'obligation d'établir ses comptes consolidés en normes IFRS depuis la clôture de l'exercice 2007.

Afin de faciliter la comparaison des données chiffrées entre 2007 et 2008 :

- Des états financiers consolidés proforma avaient été établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2007 (cf note 30 de l'annexe des comptes 2007),
- Des états financiers consolidés pro forma ont été établis au 30 juin 2008.

- Un tableau de variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2007 et le 30 juin 2008 a été établi selon les normes IFRS, ainsi que des tableaux de passage pour chaque état de synthèse entre les comptes sociaux et les comptes IFRS Pro-Forma au 30 juin 2008 de CYBERDECK SA.

Les principes comptables détaillés appliqués pour l'établissement des comptes pro-forma IFRS ont été présentés dans l'annexe aux comptes consolidés 2006 intégrés dans le document de référence D.07-0780.

CYBERDECK		
Comptes IFRS Proforma au 30 juin 2008 (k€)		
BILAN IFRS PROFORMA		
ACTIF	30 /06/08 Proforma	31/12/07 Proforma Publié
Ecarts d'acquisition	845	845
Immobilisations incorporelles	0	2
Immobilisations corporelles	159	73
Actifs financiers non courants	35	35
Autres actifs non courants	33	190
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	1 072	1 145
Stocks	381	460
Clients et comptes rattachés	844	1 015
Autres actifs courants	407	484
Capital restant lié à la vente à des leaseurs/part courante	0	73
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	134	409
TOTAL ACTIFS COURANTS	1 766	2 441
TOTAL ACTIF	2 838	3 586
PASSIF	30/06/08 Proforma	31/12/07 Proforma Publié
Capital Social	4 813	4 797
Primes	5 641	5 632
Réserves consolidées	-9 446	-9 462
Résultat de l'exercice	-338	5
Capitaux Propres Part du Groupe Intérêts minoritaires	670	972
TOTAL CAPITAUX PROPRES	670	972
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	0	0
Dettes fin. Liées aux ventes à des leaseurs/part courante	0	72
Dettes financières –part à moins d'un an	0	0
Autres dettes financières à moins d'un an	9	11
Comptes courants bancaires et assimilés (Factor)	555	643
Provisions courantes	94	44
Fournisseurs et comptes rattachés	365	851
Autres passifs courants	1 145	993
TOTAL PASSIFS COURANTS	2 168	2 614
TOTAL PASSIF	2 838	3 586

CYBERDECK		
Comptes Proforma IFRS au 30 juin 2008 (exprimés en k€)		
	30/06/08 Proforma	30/06/07 Publié
Chiffre d'affaires	2 023	2 199
Résultat opérationnel courant	-299	-462
Autres produits et charges opérationnels non courants	-19	36
Résultat opérationnel	-318	-426
Coût de l'endettement financier net	-13	-23
Autres produits et charges financiers	-20	-16
Charges d'impôt courant et différé	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-351	-465
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	13	0
Résultat net	-338	-465
dont part du groupe	-338	-465
dont part des minoritaires	0	0

CYBERDECK								
Comptes IFRS au 30 juin 2008 (exprimés en k€)								
	Capital	Primes	Auto- contrôle	Paiement en actions	Report à nouveau	Autres réserves et résultat	Part du Groupe	Part des Minor.
Capitaux propres consolidés 31-12-2006 (Publié)	4 395	5 256	0	173	-2 987	-6 704	133	0
Pdts et charges direct en réserves				56			56	0
Augmentation de capital (1)	402	376					778	0
Résultat de l'exercice						5	5	0
Autres mouvements					-2 598	2 598	0	
Capitaux propres consolidés 31-12-2007 (Proforma)	4 797	5 632	0	229	-5 585	-4 101	972	0
Pdts et charges direct en réserves				11			11	0
Augmentation de capital	15	10					25	0
Résultat de l'exercice						-338	-338	0
Autres mouvements					5	-5	0	
Capitaux propres 30-06-2008 (Proforma)	4 812	5 642	0	240	-5 580	-4 444	670	0

(1): dont frais d'émission imputés en diminution des primes d'émission: 51 k€.

TABLEAU DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT
entre le compte de résultat Proforma IFRS
et le compte de résultat social de CYBERDECK SA au 30 juin 2008

(en K€)	résultat					
	Chiffre d'affaires	d'exploitation	financier	exceptionnel	impôt	net
Comptes sociaux 30 juin 2008						
CYBERDECK SA:	2 023	-314	-9	-4	0	-327
Retraitement IFRS sur les paiements en actions		-11				-11
Autres mouvements / reclassements		26	-24	-2		0
Comptes 30 juin 2008 IFRS pro forma:	2 023	-299	-33	-6	0	-338
	Chiffre d'affaires	Résultat opérat. courant	Résultat financier (a)	APCONC (b)	Impôts	résultat net

(a): coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers.

(b): autres produits et charges opérationnels non courants et résultat des activités cédées.

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN
entre le bilan Proforma IFRS et le bilan social de CYBERDECK SA au 30 juin 2008

	Bilan Comptes Sociaux	Bilan IFRS	Ecart:	Commentaires sur les principales variations	
	CYBERDECK SA 30/06/08	pro forma 30/06/08		Annulation mali technique (1)	Goodwill CYBERDECK DIRECT
ACTIF					
Actifs immobilisés / non courants	3 261	1 072	-2 189	-3 069	845
Actifs circulants / courants	1 800	1 765	- 35		
Total actifs	5 061	2 836	-2 224	-3 069	845
PASSIF					
Capitaux propres	2 894	670	-2 224	-3 069	845
Dettes et provisions pour RC / passifs courants et non courants	2 167	2 167	0		
Total passifs	5 061	2 836	-2 224	-3 069	845

(1) L'impact correspond à l'annulation du mali de fusion constaté en social lié à la fusion absorption en décembre 2007 de CYBERDECK DIRECT par CYBERDECK SA (3 069 K€).

4.17. Rapport des Commissaires aux comptes - Comptes semestriels (30/06/2008)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels résumés de la société CYBERDECK SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport d'activité semestriel.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1 et 2.1.1 de l'annexe concernant le référentiel comptable et la continuité d'exploitation.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport d'activité semestriel commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Lyon, le 15 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Union d'Etudes Comptables

Membre français de Grant Thornton International

Françoise Méchin
Associée

Philippe Dubost
Associé

CHAPITRE 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Composition du Conseil d'administration

➤ Président :

Eric Delmaere a été nommé à cette fonction par décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2006 pour une durée de six années. Son mandat d'administrateur court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2007.

Une résolution proposant le renouvellement de son mandat pour la même durée, soit jusqu'au 30 juin 2014, a été adoptée par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2008.

➤ Autres administrateurs :

Philippe Dufeutrelle nommé par cooptation par le Conseil d'administration du 19 septembre 2006, dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2007. Son mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2007.

Une résolution proposant le renouvellement de son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'au 30 juin 2014, a été adoptée par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2008.

Jean Luc Alzonne nommé par cooptation par le Conseil d'administration du 12 octobre 2006, dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2007. Son mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2007.

Une résolution proposant le renouvellement de son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'au 30 juin 2014, a été adoptée par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2008.

Autres mandats exercés par les administrateurs

Nous renvoyons le lecteur au Rapport de gestion du Conseil d'administration, et plus particulièrement au paragraphe 6.1 « Liste des mandats et fonctions »

5.1.2 Fonctionnement

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2007. Chaque administrateur était présent ou représenté. Les principales décisions adoptées au cours de l'exercice 2007 sont :

- Examen et arrêté du chiffre d'affaires annuel 2006
- Examen et arrêté des comptes au 31/12/06,
- Convocation de l'AG mixte du 20/06/06,
- Examen et arrêté du chiffre d'affaires au 30/06/07,
- Arrêté des comptes semestriels au 30/06/07,
- Dissolution par confusion des filiales Cyberdeck Direct et R2S Concept.

Il n'existe pas de membres du Conseil élus par les salariés.

Compte tenu de la taille du groupe, il n'a pas encore été mis en place un règlement intérieur du Conseil d'administration, ni de comités car l'ensemble des fonctions sont assurées par le Conseil d'administration. Celui-ci s'appuie sur les travaux réalisés par les responsables de services.

Les décisions de gestion quotidienne sont prises par le Président Directeur Général et le Directeur général délégué

5.1.3 Evaluation des organes de direction

Il n'existe pas de critères formalisés d'évaluation des membres des organes de direction. Ils reposent selon les cas sur la base des compétences, l'expérience d'un secteur ou les capacités en matière de management et de gestion.

5.1.4 Jetons de présence

Les statuts ne prévoient aucune règle en matière d'attribution ou de répartition des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration. Aucun jeton de présence n'a été distribué au titre de 2007, et il n'est pas prévu d'en distribuer en 2008, à ce jour.

5.1.5 Règles en matière d'opération sur titre

Chaque administrateur est tenu par les statuts de détenir au moins une action. Il n'existe pas d'autres règles en matière d'opération sur titre.

5.2. Intérêt des dirigeants dans la société

5.2.1 Rémunérations et avantages de toutes natures directs et indirects pour chaque mandataire

Les rémunérations versées par la société ou sa filiale aux membres du Conseil d'administration (rémunérations brut avant impôts) sont présentées de façon individuelle dans le rapport de gestion sur les comptes 2007 au paragraphe 6.3 "Rémunérations reçues et avantages reçus par les mandataires sociaux".

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient pas de régime complémentaire particulier, notamment en matière de retraite.

5.2.2 BSPCE consenties aux mandataires sociaux et options levées pendant l'exercice

Les BSPCE consenties aux mandataires sociaux et options levées pendant l'exercice sont détaillés au paragraphe 4.4 « Bons de souscription de parts de créateurs et actions gratuites » du rapport de gestion.

5.2.3 Informations sur la nature et importance des opérations conclues entre la société et son Directeur Général, ses administrateurs, les actionnaires détenant une fraction du capital et des droits de vote supérieurs à 10%

Il n'existe aucune autre opération de cette nature conclue entre la société et tout actionnaire détenant directement ou indirectement plus de 10% du capital ou des droits de vote. Il n'existe aucune convention réglementée conclue depuis le 31 décembre 2007 ni aucune convention conclue entre la société et un membre de la famille des mandataires sociaux de la société.

5.2.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction

Néant

5.2.5 Actifs appartenant aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant.

5.2.6 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans une filiale de l'émetteur, ou chez un client ou fournisseurs.

Néant

5.3 Mention des schémas d'intéressement du personnel

5.3.1 Intéressement et participation

Néant.

5.3.2 Informations sur les BSPCE consentis aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

BSPCE ATTRIBUES DURANT L'EXERCICE AUX 10 PREMIERS SALARIES	
Néant	
BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE LEVES DURANT L'EXERCICE PAR LES 10 PREMIERS SALARIES	
Nombre total de BSPCE levés	93 900
Equivalent en nombre d'actions	93 900
BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE ATTRIBUES AUX 10 PREMIERS SALARIES ET ANNULES DURANT L'EXERCICE	
Nombre total de BSPCE annulés	3 000
Equivalent en nombre d'actions	3 000
BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE ATTRIBUES AUX 10 PREMIERS SALARIES ET RESTANTS	
néant	

5.4 - Contrôle Interne

Le lecteur est invité à se reporter au rapport du président sur le contrôle interne inclus dans le présent Document de référence.

CHAPITRE 6 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 - Evolution récente de l'activité et perspectives 2008

6.1.1 Résultats annuels 2007

Extrait du communiqué du 18 mars 2008 :

UNE STRATÉGIE QUI PORTE SES FRUITS...

Avec un résultat net consolidé positif, situation inédite depuis la création du Groupe, l'équipe de direction en place depuis fin 2006 réussie la première phase de son ambitieux projet : inscrire durablement le Groupe dans une logique de rentabilité.

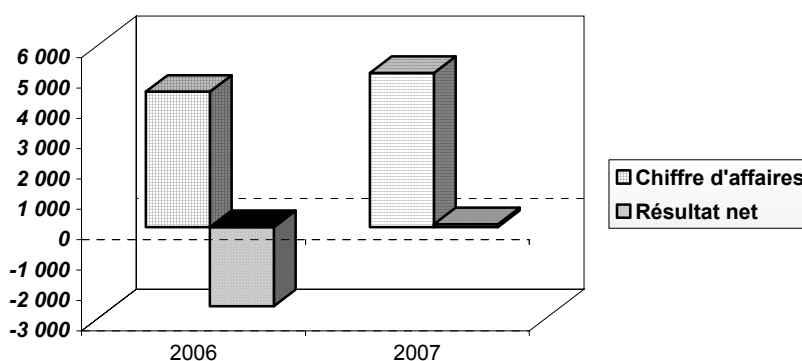
Le résultat net consolidé s'élève à 5 k€ contre une perte de 2 598 k€ en 2006, soit une progression supérieure à 100%. Egalement en forte amélioration, le résultat opérationnel consolidé atteint quasiment l'équilibre à (40) k€ contre (2 597) k€ en 2006.

Ce redressement est le fruit d'une importante politique de rationalisation et de recherche permanente d'optimisations : fermeture des agences non stratégiques, simplification du catalogue produits et extension des services, amélioration des marges, fusion des filiales avec la société mère (TUP), etc... Cette démarche appliquée à tous les niveaux du Groupe se poursuivra avec vigueur en 2008.

Le fort dynamisme commercial constaté en 2007 a également contribué à cette évolution. Le choix de Cyberdeck par l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris pour son marché de 100 à 400 bornes interactives illustre bien l'ouverture du marché de la borne et la capacité du Groupe à le servir pour les années à venir.

Pour information, la maison mère Cyberdeck SA affiche un résultat net de 129 k€ contre (4 502) k€ en 2006, et un résultat d'exploitation positif de 244 k€ contre (1 586) k€ en 2006

Evolution du résultat net et du chiffre d'affaires consolidés (k€)



...ET QUI VEUT S'INSCRIRE DANS LA DURÉE.

Etape majeure pour le Groupe, l'équilibre des comptes va permettre la mise en œuvre de nouveaux chantiers destinés à pérenniser la croissance rentable et maîtrisée de l'activité.

Le Groupe dispose pour cela d'atouts majeurs :

Son positionnement produits d'une part, dont la pertinence se traduit par une hausse de 13.8% du chiffre d'affaires annuel 2007, avec un 4^{ème} trimestre très dynamique (+59.9% par rapport à la même période en 2006).

Son portefeuille de clients grands comptes d'autre part, constitué de références prestigieuses (Air France, SNCF, Hôpitaux de Paris, Kingfisher, Volvo, etc...) dont les commandes sont caractérisées par la récurrence de forts

volumes. Systématiquement sollicitée par ces acteurs, Cyberdeck est idéalement placée pour bénéficier de la croissance du marché observée depuis plusieurs exercices.

« Atteindre l'équilibre financier est une grande satisfaction. Cette situation constitue une étape majeure mais non une finalité ; elle valide notre stratégie et invite à sa poursuite.

Notre ambition est de pérenniser puis d'amplifier cette dynamique, sans déroger aux principes fondamentaux de rigueur et de maîtrises que nous avons su respecter en 2007.» indique Eric DELMAERE, Président Directeur général.

6.1.2 Chiffre d'affaires du premier semestre 2008

Communiqué du 25 juillet 2008,

Le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2008 s'établit à 2022 k€, soit une baisse de 8% par rapport au premier semestre de l'exercice 2007.

En K€	2008	2007
T1	1 273	920
T2	749	1 279
1 ^{er} semestre*	2 022	2 199

(*) non audité

Malgré un premier trimestre en forte progression (+38.4%), l'activité du second trimestre a été perturbée par une concentration du marché et la disparition de certains concurrents sectoriels.

Cette évolution est susceptible de constituer une opportunité pour Cyberdeck, qui poursuit la dynamique initiée en 2007. La refonte totale du site web de la société s'inscrit pleinement dans ce processus de conquête.

6.1.3 Résultats semestriels au 30 juin 2008

Communiqué du 26 septembre 2008,

Le résultat du premier semestre 2008 s'élève à (338) k€ contre (465) k€ pour le premier semestre 2007, soit une amélioration de 27 %

Dans un contexte international difficile, cette évolution confirme la tendance positive observée en 2007.

La ré-organisation des flux logistiques et du stockage, synonyme d'économies substantielles, ont notamment permis de limiter l'effet mécanique négatif induit par la diminution du volume d'affaires du premier semestre (communiqué du 29 juillet dernier).

Dans la continuité de cet effort de rationalisation, l'agence parisienne de Cyberdeck sera transférée dans ses nouveaux locaux à compter du 1er octobre. L'équipe commerciale du siège est renforcée par l'arrivée au 1er septembre 2008 de deux commerciaux expérimentés.

Eléments chiffrés au 30 juin 2008

En K€	30 juin 2008 (IFRS PRO FORMA)	30 juin 2007 (PUBLIE)	30 juin 2006 (PUBLIE)
Chiffre d'affaires	2 022		2 333
Résultat opérationnel courant		(462)	(1 337)
Résultat opérationnel	(318)	(426)	(1 350)
Résultat net hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		(465)	(1 354)
Résultat net	(338)	(465)	(1 354)

CHAPITRE 7- TABLE DE CONCORDANCE

Rubrique de l'annexe 1 du Règlement européen	Pages
1 – Personne responsable	4
2 – Contrôleurs légaux	5
3 – Informations financières sélectionnées	6
3.1 Informations historiques	6
3.2 Informations intermédiaires	n/a
4 – Facteurs de risques	22
5 – Informations concernant l'émetteur	15/24
5.1 Histoire et évolutions de la société	15
5.2 Investissements	n/a
6 – Aperçu des activités	17
6.1 Principales activités.....	17
6.2 Principaux marchés.....	20
6.3 Evènements exceptionnels	n/a
6.4 Dépendance éventuelle à l'égard de brevet ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés.....	n/a
6.5 Eléments fondateurs de toute déclaration de l'Emetteur concernant sa position concurrentielle.....	20
7 – Organigramme	16s
7.1 Description sommaire	16s
7.2 Liste des filiales importantes	16s
8 – Propriétés immobilières, usines et équipements	21
8.1 Immobilisations corporelles importantes	21
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	n/a
9 – Examen de la situation financière et du résultat	25s
9.1 Situation financière.....	25s
9.2 Résultat d'exploitation	25s
9.3 Conditions d'emprunt et de structure financière	25s
10 – Trésorerie et capitaux	51s
10.1 Capitaux de l'émetteur	51s
10.2 Source et montants des flux de trésorerie	51s
10.3 Conditions d'emprunt et de structure financière	51s
10.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur la situation de l'émetteur	n/a
10.5 Sources de financement attendues.....	51s
11 – Recherche et développement, brevet et licences	n/a
12 – Information sur les tendances	101
13 – Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a
14 – Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale	98
14.1 Organes d'administration et de Direction	98
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de Direction	98
15 – Rémunérations et avantages	99
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	99
15.2 Montant total de sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d'autres avantages	99
16 – Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	98

16.1 Date d'expiration des mandats actuels	98
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration.....	98
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations.....	98
16.4 Gouvernement d'entreprise.....	98
17 – Salariés	21
17.1 Nombre de salariés	21
17.2 Participation et stock options.....	21
17.3 Accord permettant une participation des salariés au capital de l'émetteur.....	n/a
18 – Principaux actionnaires	11
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote	11
18.2 Existence de droits de vote différents	11
18.3 Contrôle de l'émetteur	11
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	n/a
19 – Opérations avec les apparentés	98
20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	25s
20.1 Informations financières historiques	25s
20.2 Informations financières pro forma	25s
20.3 Etats financiers	25s
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	25s
20.5 Date des dernières informations financières	25s
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7 Politique de distribution des dividendes	25s
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	23
20.9 Changement significatif de la situation commerciale ou financière	n/a
21 – Informations complémentaires	7
21.1 Capital social	7
21.2 Acte constitutif et statuts	7
22 – Contrats importants	20
23 – Information provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêts	n/a
24 – Documents accessibles au public.....	6
25 – Informations sur les participations	10